

# Panorama Santé Emploi- Formation : Quelles perspectives en territoires normands ?

SEPTEMBRE 2024

**Président de commission**  
Nicolas MARAIS

**Avec la contribution de**  
Lydie HERMET-BREANT  
Chargée d'étude



|                                                                                                                                                          |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Sommaire .....                                                                                                                                           | 3             |
| Composition de la commission n°1 .....                                                                                                                   | 4             |
| Auditions et remerciements.....                                                                                                                          | 5             |
| <b>CONTRIBUTION .....</b>                                                                                                                                | <b>7</b>      |
| Introduction, éléments de contexte général .....                                                                                                         | 8             |
| <br><b>1. L'emploi, les métiers et les compétences en santé.....</b>                                                                                     | <br><b>14</b> |
| 1.1. Panorama de l'emploi et des métiers en santé .....                                                                                                  | 14            |
| 1.2. Les évolutions d'emplois et les besoins en compétences en santé .....                                                                               | 19            |
| 1.3. Vers une identification des besoins de professionnels en Normandie .....                                                                            | 30            |
| <br><b>2. Les formations en santé.....</b>                                                                                                               | <br><b>34</b> |
| 2.1. Panorama, état des lieux des formations en santé.....                                                                                               | 34            |
| 2.2. L'accès aux formations en santé : quelles évolutions ? .....                                                                                        | 45            |
| 2.3. De la nécessaire prise en compte de l'environnement qualitatif de la formation...                                                                   | 53            |
| <br><b>3. La dynamique de l'attractivité des métiers et des formations en santé</b>                                                                      |               |
| <b>dans les territoires normands.....</b>                                                                                                                | <b>56</b>     |
| 3.1. Les acteurs et les politiques de santé : partenariats et premiers pas tendant à<br>converger vers une coordination des politiques et actions ?..... | 56            |
| 3.2. L'information sur les métiers et les formations en santé .....                                                                                      | 63            |
| 3.3. Panorama du territoire normand et ses arrondissements en emploi-formation .....                                                                     | 67            |
| Synthèse conclusive.....                                                                                                                                 | 75            |
| Annexes .....                                                                                                                                            | 797           |
| Bibliographie .....                                                                                                                                      | 96            |
| Liste des sigles .....                                                                                                                                   | 99            |

## *Composition de la commission n°1*

### « Emploi-Formation »

---

Président : Nicolas Marais

Vice-président : Richard Boyce

Jérôme **ADELL**

Lamri **ADOUI**

Sébastien **ANFRAY**

Jean-Daniel **AUVRAY**

Sami **BAIRI**

Charles **BOULLAND**

Richard **BOYCE** vice-président

Frédéric **COCHU**

Clément **COTTARD**

Guillaume **DARTOIS**

Daniel **DE ROSA**

José **DOLIGET**

Nathalie **DUBUISSON**

Paul **FARGUES**

Raphaëlle **FOLIO**

Gaëlle **HAMARD**

Philippe **HEDDE**

Pedro **LAGES DOS SANTOS**

Albert **LE MONNIER**

Sandrine **LELANDAIS**

Emilie **LESSARD**

Nicolas **MARAIS** président

Jean-Denis **MESLIN**

Jean-Luc **MICHEL**

Christine **MULLER**

Barbara **PAVIOT**

Bénédicte **PINOT**

Nadège **PLAINEAU**

Régine **POTTIER**

Elizabeth **PUECH d'ALISSAC**

Christophe **SAUNIER**

Philippe **SCELIN**

Dominique **TREFFLE**

Delphine **VACQUEZ**

Annick **VANDAELE**

Alain Pierre **VAUTIER**

Yves **VERNON**

Laurent **YON**

*Auditions et remerciements*

Emmanuel **AFONSO**

Membre de NEXEM

Clarisse **DAUTREY**

Directrice Formation Tout au  
Long de la vie – Région  
Normandie

Christèle **DREUX**

Conseillère territoriale NEXEM

Mélanie **HARASSE-MARTIN**

Cheffe de service Enseignement  
Supérieur – Région Normandie

Christine **JOIMEL**

Vice-présidente FEPEM

Alexandre **LEBARBEY**

au titre de la Commission  
Professionnelle des  
Certifications

Denis **LEBOUCHER**

Directeur Agence Régional de  
l’Orientation et des Métiers  
Normandie

Arnaud **MAHIEU**

Directeur Général TRANSITIONS  
PRO NORMANDIE

Hélène **RAMMANT**

Chargée de Projet CARIF-OREF  
de Normandie

Isabelle **ROBERGE**

Responsable Mission Santé –  
Région Normandie

Pierre-Olivier **RUCHENSTAIN**

Directeur Général de la FEPEM  
Membre du CESE

Pascale **SCHUMAN-BARD**

Doyenne Faculté de Pharmacie  
UFR Santé Caen

Michael **THIENPONT**

Directeur de la Prospective  
Compétences et Territoires –  
Région Normandie

Emmanuel **TOUZÉ**

Doyen UFR Santé Caen,  
Directeur Scientifique,  
Président de l’Observatoire  
National de la Démographie  
des Professions de Santé  
(ONDPS)



CONTRIBUTION

## *Introduction – Éléments de contexte général*

Aujourd'hui, la santé reste l'une des premières préoccupations des Français, d'autant que l'accès aux soins s'avère de plus en plus difficile au fil des ans. Qu'en sera-t-il demain ?

Pour mémoire, le CESER s'est emparé de cette question en décembre 2020 au travers de son rapport complet suivi d'un avis sur « l'Accès à la santé et aux soins pour tous en Normandie, il est urgent d'agir ».

Le concept de santé reste complexe à appréhender car dépendant de nombreux facteurs individuels et collectifs. Le préambule de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en donne une définition globale : « *La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* » Ainsi, l'état de santé d'une population englobe tout autant les aspects physiques, mentaux et psychosociaux, compris et définis par des caractéristiques individuelles génétiques, comportementales, socio-économiques, des milieux de vie familiaux, éducatifs, professionnels, eux-mêmes dépendants de divers écosystèmes de santé, d'emploi, d'éducation, d'aménagement du territoire en place décidées par les politiques publiques économiques, démographiques, scientifiques et technologiques, environnementales...

À cela, s'adjoint le fait que la notion même de la santé s'avère en constante évolution. Particulièrement, les facteurs démographiques liés au vieillissement de la population, le développement de nouvelles pathologies, couplés aux problématiques socio-économiques telles les nouvelles formes de précarité, mais aussi le renouvellement d'actifs formés et compétents, les contextes de gestion de crises sanitaires, les conditions d'accès aux soins, les évolutions réglementaires sont autant de facteurs venant impacter et imposer les changements dans le monde de la santé, tout au long de la vie. Les emplois, les compétences, les organisations et les pratiques de travail, l'information et l'attractivité des métiers, les formations, mais aussi les acteurs publics normands, les professionnels, les « apprenants », les publics accompagnants et ceux recevant les soins, tous ces écosystèmes tendent à s'adapter afin d'apporter une « réponse santé » aux normands sur le territoire.

Car dans le même temps, de plus en plus de Français sont conduits à renoncer aux soins, avec des conséquences parfois graves, du fait d'une dégradation générale et multifactorielle de l'offre de soins : urgences médicales surchargées, difficulté de trouver des praticiens et professionnels à proximité géographique du domicile, délais d'attente de consultation en nette augmentation, difficulté d'accès, systèmes de soins et financements complexes à articuler entre eux, ...

C'est dans ce contexte et en réponse à la saisine de la Région Normandie de mener une réflexion prospective sur l'accès à la santé des normands à l'horizon 2050, que le CESER élabore un rapport d'étude prospective ayant vocation à apporter un éclairage quant aux politiques et actions publiques à développer en santé. La commission 1 emploi-formation du CESER contribue à cette démarche en initiant des travaux d'étude et d'analyse portant sur les enjeux, les acteurs et les tendances à l'œuvre en emploi-formation. Le choix de la rédaction



d'une contribution écrite a été retenu, sur la base des travaux menés lors des réunions de commission 1.

Car dans ce contexte actuel jusqu'alors inédit, où particulièrement les professionnels de santé ainsi que les publics jeunes et adultes actifs, en emploi, en évolution professionnelle ou en formation ont dû faire face dernièrement à une crise sanitaire d'ampleur mondiale, le secteur de la santé reste fortement plébiscité et porteur de sens et de valeurs par l'ensemble de la population même si certains usagers expriment de l'énervement auprès des professionnels de santé et notamment lors des attentes aux urgences. Ainsi, les professions et les formations de santé, toutes en étant nourries de fortes évolutions, sont à même de constituer des leviers de développement économique et social, et d'attractivité pour le territoire normand.

Sur l'angle d'entrée des secteurs d'activités et des champs de formation en découlant, la santé, placée au cœur des actions de politiques publiques régionale, est abordée dans son périmètre et sa composition suivantes : le secteur du médical, le secteur du social et le médico-social.

La contribution, dans une première partie axée sur les emplois et les compétences, s'attachera à partir d'un panorama dressé des secteurs d'activités et métiers, à analyser les principaux enjeux et évolutions à l'œuvre. La deuxième partie, selon la même démarche, sera consacrée aux formations en santé, leurs voies d'accès, leurs formats et leurs évolutions. Enfin, la troisième partie abordera les écosystèmes d'acteurs en place, ainsi que les publics bénéficiaires dans les territoires normands.

- **Quelques données caractéristiques de l'état de santé des normands :**

- **Un contexte démographique et socio-économique très contrasté :** au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Normandie avec 3,3 millions d'habitants, est la 10<sup>ème</sup> région la plus peuplée de métropole. Le vieillissement de sa population se poursuit et reste particulièrement marqué dans les départements de l'Orne et de la Manche. Les populations les plus défavorisées se situent en majorité en zones urbaines et dans certaines zones plus rurales dans l'Orne, la Manche et le Nord Est de la Seine-Maritime<sup>1</sup>.

La Normandie est une région qui vieillit rapidement : les plus de 65 ans représentent 22,5 % de la population normande, soit 1,6 point de plus qu'au niveau national. De plus, selon le dernier rapport du ministère de la santé et de la prévention, l'espérance de vie à la naissance des normands se situe en dessous de la moyenne nationale (78 ans chez les hommes et 84,5 ans chez les femmes normandes contre respectivement 79,2 ans et 85,2 ans au niveau national). L'évolution de l'état de santé de la population tient pour partie à son vieillissement, où il est constaté une forte augmentation du nombre de pathologies chroniques et polypathologies dont les maladies

---

<sup>1</sup> ORS-CREAI Normandie – Note ressources sur l'état de santé des normands – Janvier 2023

neurodégénératives<sup>2</sup>. Une espérance de vie moins élevée chez les personnes en situation de précarité est constatée (- 13 ans). De la même manière, est constatée une surmortalité prématurée (avant 65 ans) liée aux cancers, aux maladies de l'appareil circulatoire en Normandie par rapport au niveau national (+ 18 % chez les hommes, + 11 % chez les femmes). Les décès par suicide ou pour cause de troubles mentaux sont plus fréquents en Normandie qu'en France (18,6 % en Normandie contre 14,3 % en France)<sup>3</sup>. Leur prise en charge pourrait ainsi représenter l'un des enjeux majeurs des système de santé.

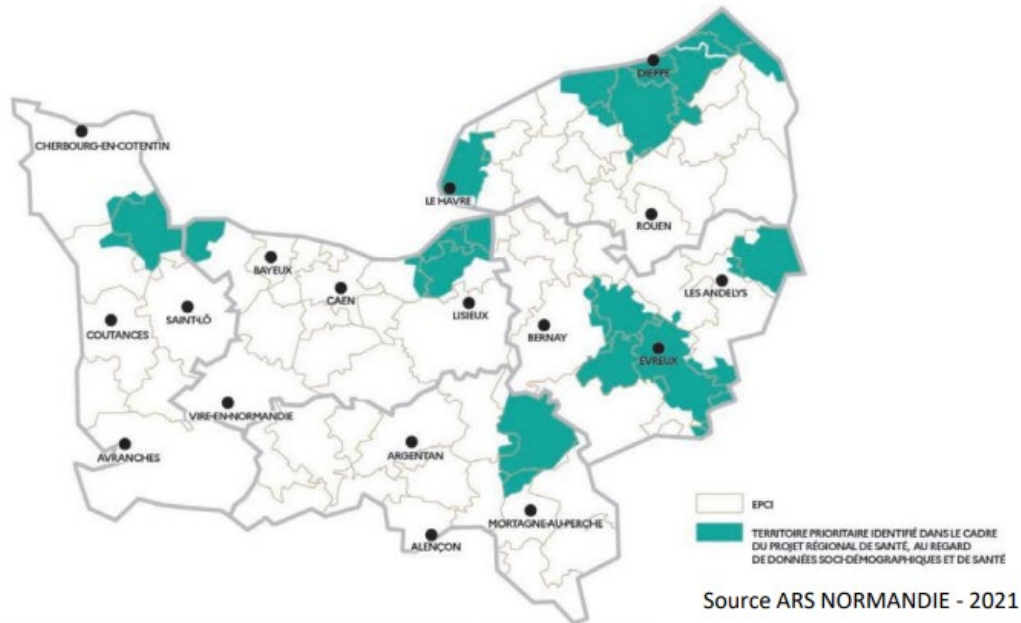
- **Accès aux soins : les faibles densités médicales et le vieillissement des professionnels de santé :** La Normandie présente une offre de soins de proximité déficitaire avec de faibles densités médicales constatées et ce, quel que soit le professionnel considéré. Il est noté par ailleurs une part importante de professionnels âgés. Plus précisément, la densité de **médecins généralistes**, premier maillon médical auprès de la population, est de 77 professionnels libéraux ou mixtes pour 100 000 habitants de Normandie en 2022 contre 84 en France métropolitaine. Cette densité est particulièrement faible dans les départements de l'Eure et de l'Orne (respectivement 57 et 68 professionnels pour 100 000 habitants). Les densités d'infirmiers, de masseurs-kinésithérapeutes et de chirurgiens-dentistes sont également largement inférieures à celles observées sur le plan national. Ainsi, en 2020, 154 infirmiers pour 100 000 habitants sont recensés en région contre 191 en France métropolitaine. Aussi, 65 masseurs-kinésithérapeutes et 37 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants sont comptabilisés en Normandie contre respectivement 105 et 55 professionnels sur le plan national<sup>4</sup>.
- **Des spécificités de territoires infra régionales :** certains territoires normands cumulent les difficultés de densités de professionnels avec des difficultés liées à des déterminants individuels ou comportementaux d'un autre ordre - tabagisme, obésité, alcool, morts violentes,- ... En croisant mortalité prématurée et indicateurs sociaux, 8 territoires prioritaires en termes d'action collectives ont été repérés dans le cadre du Projet Régional de Santé, présentés dans la carte suivante :

---

<sup>2</sup> Région Normandie – La santé au cœur de l'action action régionale – Feuille de route 2023-2030

<sup>3</sup> Sources : Inserm-CépiDC, Insee 2013-2015 – Exploitation ORS-CREAI Normandie

<sup>4</sup> ORS-CREAI – Note ressources sur l'état de santé des normands – janvier 2023



- **Cadre juridique et stratégies introductifs des professions et formations en santé** (détaillés ultérieurement dans la partie 2 « formation ») :

- **Au niveau national :**

Les professions de santé sont définies par le code de la santé publique : elles comprennent les professions médicales (médecin, chirurgien-dentiste ou odontologiste, sage-femme), les professions de la pharmacie et les auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers.

Au vu de l'évolution de besoins croissants en matière de santé, plusieurs programmes nationaux ont vu le jour, parmi lesquels deux sont saillants au niveau de leur impact sur les formations : « Ma Santé 2022 » en 2018 et le « Ségur de la santé » en 2020 :

➤ **La stratégie « Ma Santé 2022 » et la réforme des études médicales** : un des enjeux consistait à rassembler les soignants en ville et à l'hôpital autour de projets de santé adaptés aux besoins des usagers dans les territoires. Cette stratégie vise pour partie à décloisonner le financement, l'organisation des soins et les exercices professionnels ainsi que les formations passant par un engagement portant sur l'adaptation des métiers et des formations aux enjeux de la santé de demain. L'ambition a été fixée sur l'attractivité des métiers pour l'ensemble des professionnels de santé, quels que soient leur lieu ou mode d'exercice.

La stratégie « **Ma santé 2022** » réforme les études en santé en quelques mesures pour recruter des étudiants de profils divers et leur permettre de s'orienter progressivement vers un métier. Cela passe notamment par :

- la suppression du numerus clausus au profit du numerus apertus et la refonte du premier cycle des études en santé,
- la réforme du 2ème cycle des études médicales et la suppression de l'Epreuve Classante Nationale (ECN),
- l'abrogation du concours d'entrée en institut de formation en soins infirmiers (IFSI) dans le cadre de l'intégration dans Parcoursup,
- le déploiement du service sanitaire mis en place depuis la rentrée 2018, dispositif visant à familiariser les futurs professionnels de santé aux enjeux de prévention.

➤ **Le Ségur de la santé (2020)** concrétisé par la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification : ces accords menés dans le cadre d'une consultation ont visé à transformer le système de santé à l'écoute des professionnels, des usagers et des territoires autour de 4 piliers :

- « Transformer les métiers, et revaloriser ceux qui soignent »,
- « Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins »,
- « Simplifier les organisations et le quotidien des équipes de santé pour qu'ils se consacrent en priorité à leurs patients »,
- « Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers ».

Dans ces objectifs, deux mesures portent sur les formations en santé : « **Une augmentation du nombre de professionnels paramédicaux formés pour mieux prendre en charge les patients** » : Cette mesure, validée par la Région en concertation avec l'Etat, permet une extension des capacités de la formation des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) comprise entre 5% et 10% sur Parcoursup et une augmentation progressive des effectifs d'aides-soignants en doublant les entrées en formation d'ici 2025.

« **Une accélération du déploiement des infirmiers en pratique avancée (IPA)** » : Le déploiement des IPA consiste à renforcer le rôle de premier secours des infirmiers en pratique avancée avec des consultations directes pour les patients et un élargissement de leur périmètre d'action. Il s'agit également de simplifier l'accès à la formation et au métier d'IPA et d'augmenter le nombre de places de formation, soit un objectif de 3 000 IPA en 2022, puis 5 000 en 2024.

#### ○ **Au niveau régional :**

➤ **L'Agence Régionale de Santé de Normandie** a pour missions de piloter et mettre en œuvre la politique de santé dans la région, d'améliorer la santé des Normands et de garantir l'efficacité du système de santé. Elle supervise les dispositifs en matière de formations, de conditions d'exercice et d'attractivité

des professions médicales et non médicales. Cette politique régionale en faveur des formations médicales est issue du **Projet Régional de la Santé 2023-2028 normand** où la priorité 10 est la suivante : « Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans le territoire ».

➤ **La Région Normandie : le « Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) - Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) Normandie 2023-2028 / Formations en maïeutique et formations paramédicales :**

La Région est compétente pour l'organisation et la gestion des formations sanitaires et sociales depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (référence aux article 53 à 55 et à l'article 73). À ce titre, elle élabore en association avec le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) et d'autres acteurs consultés (associations, ...) le CPRDFOP signé par l'Etat et les autorités académiques, la Région et proposé à la signature des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentées au sein du CREFOP. Ce contrat comprend le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) définissant la politique régionale de formation du secteur sanitaire, social et médico-social, préalablement soumise pour consultation notamment aux instances départementales normandes.

À ce titre, la Région Normandie définit la carte des formations sanitaires et sociales de la région (volume, répartition des places sur le territoire, modalités de formation), organise et finance les instituts de formation, et enfin finance les aides aux étudiants en proposant des bourses régionales aux élèves et étudiants. La Région définit la politique de formation du secteur sanitaire, social et médico-social et élabore avec les acteurs concernés le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales. Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales permet de formaliser la stratégie de la Région sur ce périmètre de compétences.

Compte-tenu des enjeux convergents en matière de développement et d'attractivité des formations et des métiers, de prospective, la Région Normandie a fait le choix d'un document unique regroupant le CPRDFOP et le SRFSS pour la période 2023-2028.

### **Zoom sur les travaux et missions de L'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)**

Créé en 2003, auprès du ministre chargé de la santé, l'ONDPS est une instance de promotion, de synthèse et de diffusion des connaissances relatives à la démographie et à la formation des professions de santé. Il a pour mission de :

- rassembler les données harmonisées alimentant les analyses régionales et nationales relatives à la démographie des professionnels de santé, à leur implantation sur le territoire, à leurs modes d'exercice et à l'accès aux soins.
- **proposer aux ministères le nombre et la répartition des effectifs de professionnels de santé à former par formation et par spécialité (médecine, pharmacie, odontologie)**, ainsi qu'à l'échelle régionale ou en subdivision.
- produire des travaux d'observation, d'études et de prospective à l'échelle régionale.
- promouvoir les initiatives et les études visant à améliorer la connaissance des conditions d'exercice des professionnels, de l'évolution des métiers et de la réponse aux besoins de santé de la population.

## **1. L'emploi, les métiers et les compétences en santé :**

Ce chapitre s'attache à établir un panorama des métiers que l'on peut retrouver dans le vaste secteur de la santé. Nous verrons que celui-ci est confronté à une dynamique d'évolution des métiers assez forte, nécessitant de nouvelles compétences ou des adaptations de compétences, déployées dans le cadre de nouvelles organisations de travail. L'ensemble de ces évolutions constituent un véritable défi, beaucoup de secteurs s'avérant sous tension ou en pénurie de main d'œuvre face aux besoins croissants de la population.

### **1.1. Panorama de l'emploi et des métiers en santé :**

- **Le secteur de la santé**, très large dans son entrée, englobe par définition toutes les professions liées aux soins. C'est ainsi qu'il peut être découpé en deux grands domaines : **le secteur médical et le secteur paramédical**. Outre les médecins généralistes, les métiers du secteur médical regroupent de nombreuses spécialisations telles que les médecins spécialistes, chirurgiens, dentistes, maïeuticiens, pharmaciens... Les caractéristiques spécifiques des métiers du secteur médical peuvent être précisées ainsi : contrairement aux professionnels du paramédical, exercer une des spécialités du médical nécessite d'avoir obtenu un diplôme d'Etat, synonyme d'un long cursus d'années d'études de médecine (a minima 9 années) et d'être inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins les habilitant à établir des diagnostics et les prescriptions au moyen des ordonnances. Tous les médecins doivent également prêter serment – le serment d'Hippocrate- qui les oblige ainsi d'être fidèle

aux lois de l'honneur et de la probité dont les aspects essentiels sont de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux et à ne faire aucune discrimination face aux malades. Ces professionnels exercent pour les trois quarts en milieu hospitalier public et privés et pour un quart en libéral.

Les métiers du paramédical, quant à eux, nécessitent généralement des études moins longues que les métiers du médical, bien qu'elles se révèlent exigeantes dans leurs cursus. De façon générale, les professionnels qui exercent dans ce milieu ne peuvent agir que si un médecin fait préalablement une prescription, leur permettant d'exercer des soins particuliers et d'accompagner les patients. Ils ont aussi accès, selon leur formation, aux différents appareillages permettant d'accompagner les patients qui ont besoin de rééducation. Ainsi, ils ne sont en aucun cas habilités à délivrer d'ordonnance. Quelques exemples caractéristiques de métiers du vaste champ paramédical : Infirmier, Aide-soignant, Ambulancier, Assistant dentaire, Audioprothésiste, Auxiliaire de puériculture, Diététicien, Ergothérapeute, Puéricultrice, Manipulateur en électroradiologie médicale, Masseur-kinésithérapeute, Opticien-lunetier, Orthophoniste, Orthoptiste, Ostéopathe, chiropraticien, Pédicure-podologue, Podo-orthésiste Prothésiste dentaire, Psychomotricien, Secrétaire médicale, Technicien de laboratoire, Visiteur médical, ...

Pour lister et aborder ces professions, la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) de l'Insee est la référence la plus largement utilisée pour définir le secteur sanitaire et social. Pour être tout à fait complète, doivent être ajoutés à celle-ci les **professions médicales et pharmaceutiques**. Enfin, il peut s'avérer intéressant également d'aborder ces métiers par l'entrée du secteur d'activité « Santé humaine et action sociale » composé des divisions correspondantes de la nomenclature Naf<sup>5</sup>, ainsi que par des données d'un autre ordre, telles celles de France Travail – du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) et de l'Urssaf permettant de dénombrer les établissements employeurs du secteur privé ainsi que les effectifs salariés présents en fin d'année.

#### **NOMENCLATURE DES ACTIVITÉS FRANÇAISES (NAF) - INSEE SECTEUR « SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE »**

Nomenclature Naf (*hors professions médicales et pharmaceutiques sauf sages-femmes et préparateurs en pharmacie*)

86 - Activités pour la santé humaine

86.10Z Activités hospitalières

86.21Z Activité des médecins généralistes

86.22A Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie

86.22B Activités chirurgicales

86.22C autres activités des médecins spécialistes

86.23Z Pratique dentaire

86.90A Ambulances

86.90B Laboratoires d'analyses médicales

86.90D Activités des infirmiers et des sages-femmes

86.90E Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues 86.90F

Activités de santé humaine non classées ailleurs

87 - Hébergement médico-social et social

---

<sup>5</sup> Nomenclature d'Activités Française : la Naf est une nomenclature d'activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale.

87.10A Hébergement médicalisé pour personnes âgées  
 87.10B Hébergement médicalisé pour enfants handicapés  
 87.10C Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé  
 87.20A Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux  
 87.20B Hébergement social pour toxicomanes  
 87.30A Hébergement social pour personnes âgées  
 87.30B Hébergement social pour handicapés physiques  
 87.90A Hébergement social pour enfants en difficultés  
 87.90B Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social  
 88 - Action sociale sans hébergement  
 88.10A Aide à domicile  
 88.10B Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées  
 88.10C Aide par le travail  
 88.91A Accueil de jeunes enfants  
 88.91B Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés  
 88.99A autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents  
 88.99B Action sociale sans hébergement n.c.a.

**NOMENCLATURE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (PCS) -**  
**INSEE PÉRIMÈTRE DES PROFESSIONS SANITAIRES ET SOCIALES** *(hors professions médicales et pharmaceutiques sauf sages-femmes et préparateurs en pharmacie)*

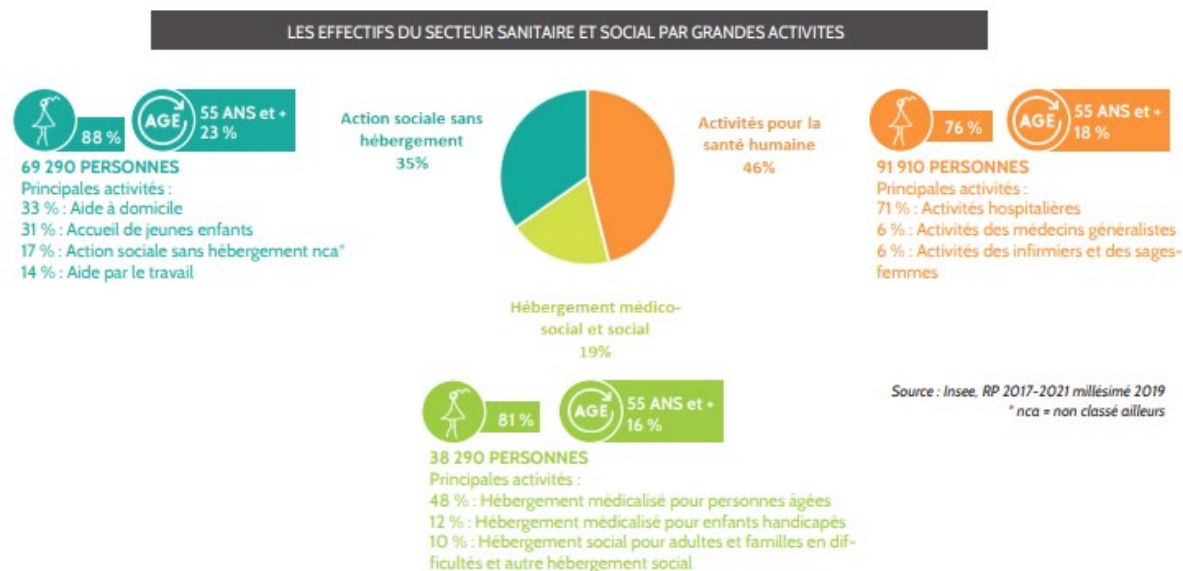
Pcs Intitulé des professions selon la nomenclature  
 Pcs 431A Cadres infirmiers et assimilés  
 431B Infirmiers psychiatriques  
 431C Puéricultrices  
 431D Infirmiers spécialisés hors psychiatrie  
 431E Sages-femmes (libérales ou salariées)  
 431F Infirmiers en soins généraux, salariés  
 431G Infirmiers libéraux 432A Masseurs rééducateurs, libéraux  
 432B Masseurs rééducateurs, salariés  
 432C Autres spécialistes rééducation libéraux  
 432D Autres spécialistes rééducation salariés  
 433A Techniciens médicaux  
 433B Opticiens lunetiers et audioprothésistes  
 433C Autres spécialistes de l'appareillage médical (ind. et sal.)  
 433D Préparateurs en pharmacie  
 434A Cadres de l'intervention socio-éducative  
 434B Assistants de service social  
 434C Conseillers économie sociale familiale  
 434D Educateurs spécialisés  
 434E Moniteurs éducateurs  
 434F Educateurs techniques spécialisés moniteurs atelier  
 434G Educateurs de jeunes enfants  
 525D Agents de service hospitaliers



526A Aides-soignants  
526C Auxiliaires de puériculture  
526D Aides médico-psychologiques  
526E Ambulanciers salariés  
563A Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil  
563B Aides à domicile, aides ménagères, TISF

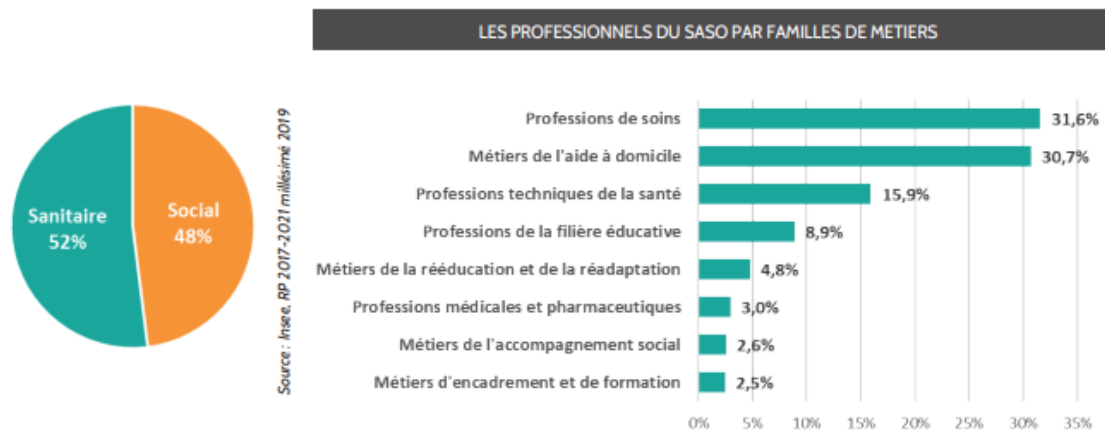
Les professionnels du sanitaire et social en Normandie, avec plus de 169 300 professionnels, représentent 13,3 % des actifs en emploi de la Région.<sup>6</sup>

Si les métiers du sanitaire sont les plus représentés dans les effectifs, leur poids a diminué par rapport au recensement de 2013 passant de 56 % à 52 % en 2019. Les indicateurs révèlent des métiers toujours exercés très majoritairement par des femmes (87,4 %) sauf pour les métiers d'ambulancier (66%), éducateurs techniques spécialisés / moniteurs d'atelier (61%) et spécialistes de l'appareillage médical (54%) exercés majoritairement par des hommes.



Les métiers de l'aide à domicile totalisent toujours le plus de professionnels (31 %) bien que leur nombre ait diminué de 7 % de 2013 à 2019 :

<sup>6</sup> Carif-Oref de Normandie – BS analyse – Les besoins en professionnels du sanitaire et social en Normandie – Avril 2023



NB : dans ce graphique, la famille de métiers « professions médicales et pharmaceutiques » comprend uniquement les sages-femmes et les préparateurs de pharmacie.

Globalement, le nombre de professionnels a peu augmenté de +0,9 % entre 2013 et 2019 (+0,9 %). Pour autant, les situations sont extrêmement variables selon les métiers :

| LES PROFESSIONS DU SASO : ÉVOLUTION ENTRE DEUX RECENSEMENTS |       |                                               |       |
|-------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------|-------|
| Professions ayant gagné le plus d'effectifs                 |       | Professions ayant perdu le plus d'effectifs   |       |
| Aides médico-psychologiques                                 | +52 % | Infirmiers spécialisés                        | -16 % |
| Moniteurs-éducateurs                                        | +17 % | Autres spécialistes de l'appareillage médical | -12 % |
| Cadres infirmiers et assimilés                              | +17 % | Aide à domicile                               | -9 %  |
| Sages-femmes                                                | +14 % | Préparateurs en pharmacie                     | -7 %  |
| Assistants de service social                                | +12 % | Conseillers en économie sociale et familiale  | -6 %  |
|                                                             |       | Puéricultrices                                | -5 %  |

Source : Insee, RP 2011-2015 millésimé 2013 et RP 2017-2021 millésimé 2019

Les territoires sont diversement couverts en professionnels, les arrondissements urbains de Rouen, Caen, Le Havre rassemblant 46% des professionnels du sanitaire et social, au détriment des arrondissements de Bernay, Les Andelys et Dieppe souffrant d'un large déficit de professionnels. Ces cas se révèlent particulièrement saillants pour les infirmiers en soins généraux sur les arrondissements de Bernay et Les Andelys, ainsi que les aides-soignants sur le territoire des Andelys.

## 1.2. Les évolutions d'emplois et les besoins en compétences en santé :

### 1.2.1. L'offre de soins en Normandie révélatrice de tensions de recrutement :

- Le secteur sanitaire et social en Normandie :

**Les publics demandeurs d'emploi** : au 31 décembre 2022, **34 800 demandeurs d'emploi**, soient 14% de l'ensemble des demandeurs d'emploi, recherchaient un poste dans une des professions du sanitaire et social.

80 % de ces demandeurs d'emploi souhaitent exercer un métier du social et plus particulièrement dans l'assistance auprès d'enfants : assistant maternel, assistant de vie sociale auprès d'enfants, ...).

Concernant le sanitaire, 37% des demandeurs recherchent un emploi au sein des services hospitaliers et plus de 25% un emploi d'aide-soignant. La très grande majorité des personnes recherchant un emploi dans le sanitaire et social sont des femmes (94 %). À souligner que les demandeurs d'emploi positionnés sur une profession sociale sont nettement plus âgés avec 39 % d'individus ayant 50 ans et plus.

**Les employeurs en recherche de professionnels** : toujours en 2022, **22 330** soient 23 % des **offres d'emploi** diffusées par France Travail,<sup>7</sup> concernaient un métier du sanitaire et social. L'offre d'emploi sur les métiers du sanitaire et du social est en nette augmentation par rapport à 2021 (+13 %), en particulier le nombre d'offres d'emploi durables qui fait un bond de 31 % (72 % de CDI ou CDD de plus de six mois). 77% des offres se situent dans le champ du social avec une prédominance sur des métiers d'assistance auprès d'adultes et les services domestiques. Les offres dans le champ du sanitaire proposent à plus de 50 % des postes d'aides-soignants.<sup>8</sup>

L'enquête sur les besoins de main d'œuvre (BMO), quant à elle, réalisée en 2022 par France Travail (ex Pôle Emploi), a recensé en Normandie 15 260 projets de recrutement soit 12 % de l'ensemble des projets. Les métiers les plus recherchés sont les aides à domicile, les aides-soignantes, les infirmiers, les agents de services hospitaliers (ASH) et éducateurs spécialisés.

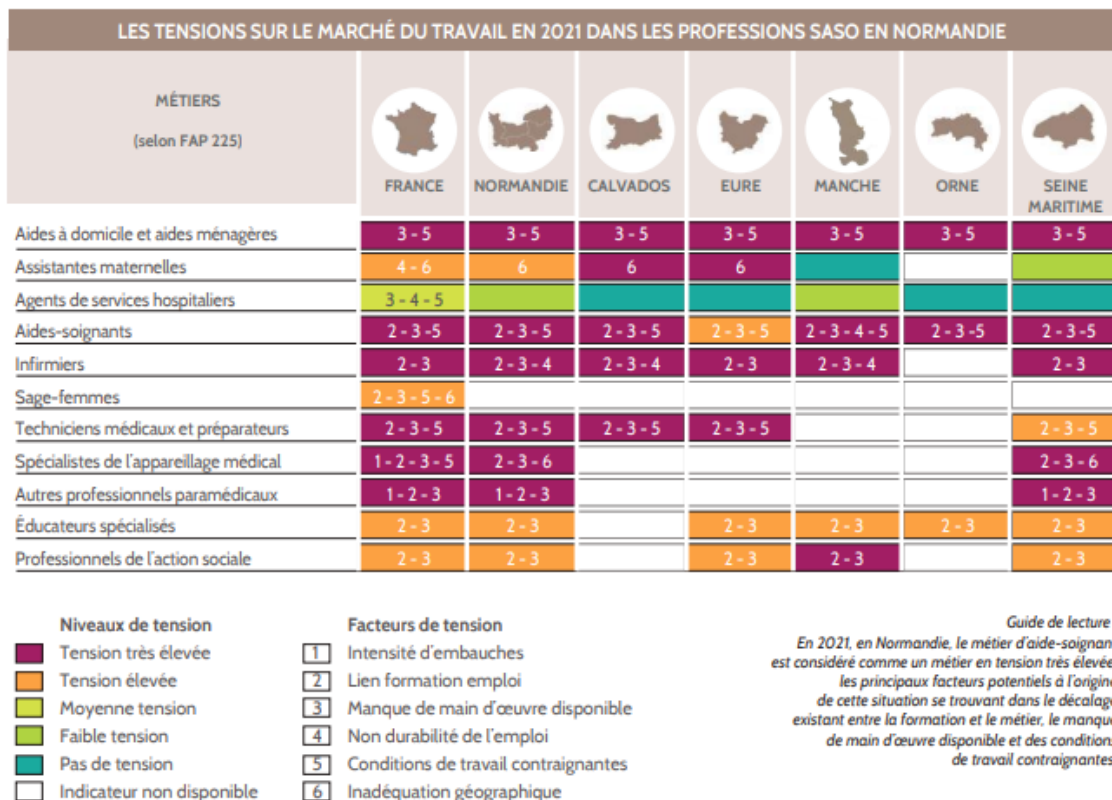
Cependant, il est important de souligner, que malgré le volume important des offres d'emploi, les recrutements sur ces professions semblent beaucoup plus compliqués à effectuer. En effet, 76 % des projets de recrutement sont jugés difficiles par les employeurs.

Les travaux réalisés par la DARES et France Travail (ex Pôle Emploi) ont également permis de repérer des niveaux de tensions élevés à très élevés sur la quasi-totalité des métiers du champ sanitaire et social avec le principal facteur récurrent de tension, à savoir le manque de main d'œuvre disponible.

---

<sup>7</sup> En réalité Pôle Emploi en 2022 : en application de la loi pour le plein emploi votée le 18 décembre, France Travail sera progressivement déployé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour remplacer Pôle emploi

<sup>8</sup> Carif-Oref de Normandie – BS analyse – Les besoins en professionnels du sanitaire et social en Normandie – Avril 2023



Dans le tableau figurant ci-dessus, les tensions sont mesurées à l'aide d'un indicateur synthétique prenant en compte trois dimensions : les difficultés de recrutement anticipées par les employeurs ; le nombre d'offres d'emploi rapportées au nombre de demandeurs d'emploi ; la facilité des demandeurs d'emploi à retrouver un emploi. Cet indicateur est accompagné par six indicateurs complémentaires éclairant les causes de tensions.

Les tensions repérées dans le cadre de cette analyse ont été confirmées par l'Opérateur de Compétences OPCO Santé<sup>9</sup> pour la branche SSSMS et l'hospitalisation privée, ainsi que l'ANFH<sup>10</sup> pour la fonction publique hospitalière qui, dans le cadre de leurs travaux, ont pu notamment constater en premier frein un manque de candidats qualifiés.

**Focus sur la fonction publique territoriale :** les métiers territoriaux liés au sanitaire et social en Normandie représentent 23 640 agents, soit 24 % de l'ensemble des métiers. De nombreux professionnels seniors travaillent dans le sanitaire et social au sein de la fonction publique territoriale en Normandie : aides à domicile, assistant éducatif petite enfance, aide-soignant, infirmier... avec pour conséquence des renouvellements à prévoir dans les toutes prochaines années. En Normandie le premier métier territorial cité comme rencontrant des difficultés à

<sup>9</sup> L'OPCO Santé représente la branche du sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (SSSMS) et ceux de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial (HP) / Baromètre emploi-formation 2022

<sup>10</sup> L'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier) / cartographie régionale des métiers de la fonction publique hospitalière

recruter est celui de l'aide à domicile, et en second celui de l'assistant éducatif petite enfance (auxiliaire de puériculture).

- **La pénurie des médecins généraux et spécialistes :**

Au 1er janvier 2021, la région Normandie est la 2e région de France métropolitaine qui présente les indicateurs de densité médicale les plus défavorables, avec 292 médecins -toutes spécialités et tous modes d'exercice confondus- pour 100 000 habitants, la moyenne nationale étant à 338 médecins (toujours pour 100 000 habitants). Malgré une stabilisation globale en Normandie, l'Eure et l'Orne connaissent une baisse significative de leur densité médicale, appelant à des réponses spécifiques en matière d'accès aux soins. Pour les seuls médecins généralistes, la densité au 1er janvier 2021 s'élève à 78,4 médecins pour 100 000 habitants (moyenne nationale : 85,5 médecins pour 100 000 habitants).<sup>11</sup>

La Normandie aurait aussi besoin de plus de spécialistes libéraux. Ce constat est partagé pour un certain nombre de professions médicales comme les **chirurgiens-dentistes**. Avec une densité de 42 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants alors que la moyenne nationale se situe à 63, la Normandie est la région la plus dépourvue dans cette profession, ce qui constitue une vraie problématique de santé publique. L'ouverture des formations en **odontologie** abordée au chapitre suivant, devrait œuvrer à diminuer progressivement ce déficit.

Si les efforts menés pour former davantage d'internes et favoriser les installations en Normandie ont permis de casser depuis 2017 la tendance à la baisse de la densité médicale et de maintenir le nombre de généralistes dans la région, leur répartition continue d'être problématique,<sup>12</sup> en dépit du « *zonage médecin* » établi par l'ARS incitant les médecins généralistes libéraux s'installer dans les territoires les plus fragiles.

Sur la question du nombre d'internes qui sera développée sous l'angle de la formation dans la deuxième partie de la contribution, il est important de souligner la dernière actualité estivale liée à la baisse du nombre de places ouvertes d'internes pour cette rentrée 2024 (de l'ordre de 1 500 postes au niveau national dans les hôpitaux). L'ensemble des syndicats, des professionnels et étudiants sont unanimes sur ce sujet : les internes représentant 40% des ressources médicales dans les hôpitaux, les conséquences de cette diminution sur le système de santé s'avèrent cruciales : dans un contexte de pénurie de médecins, cette baisse risque d'alourdir encore davantage la charge de travail et les gardes y compris des autres praticiens dans certains services déjà en tension, tout en multipliant les risques de surmenage, d'arrêts maladies, pesant sur la santé mentale des internes, et réduisant à néant les projets professionnels des étudiants. Les internes, présents dans tous les services, travaillent déjà 59 heures en moyenne par semaine, les conséquences pourraient être désastreuses. Du côté des

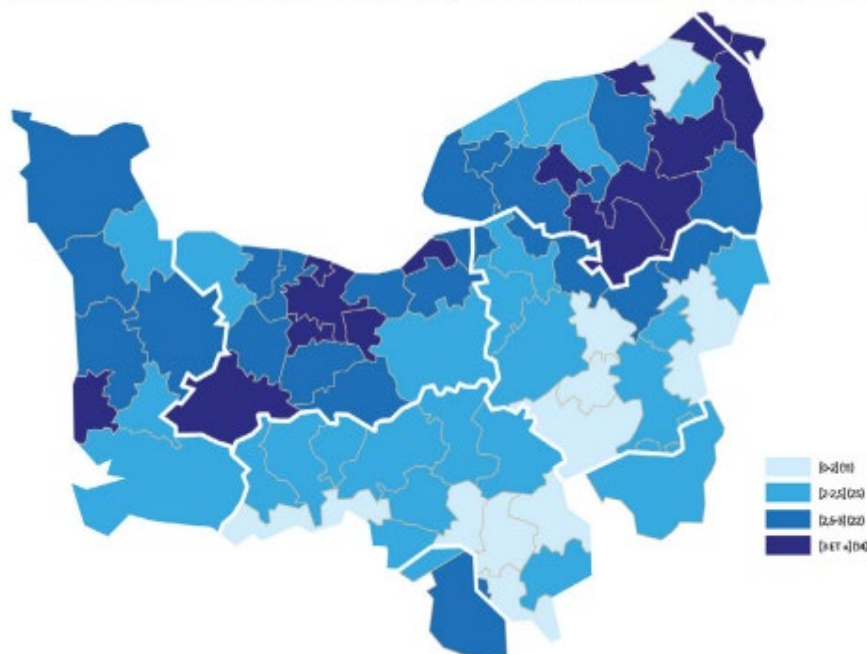
---

<sup>11</sup> SEGUR DE LA SANTE – Stratégie régionale des investissements Ségur en Normandie – « INVESTIR POUR LA SANTE DE TOUS EN NORMANDIE » - novembre 2021

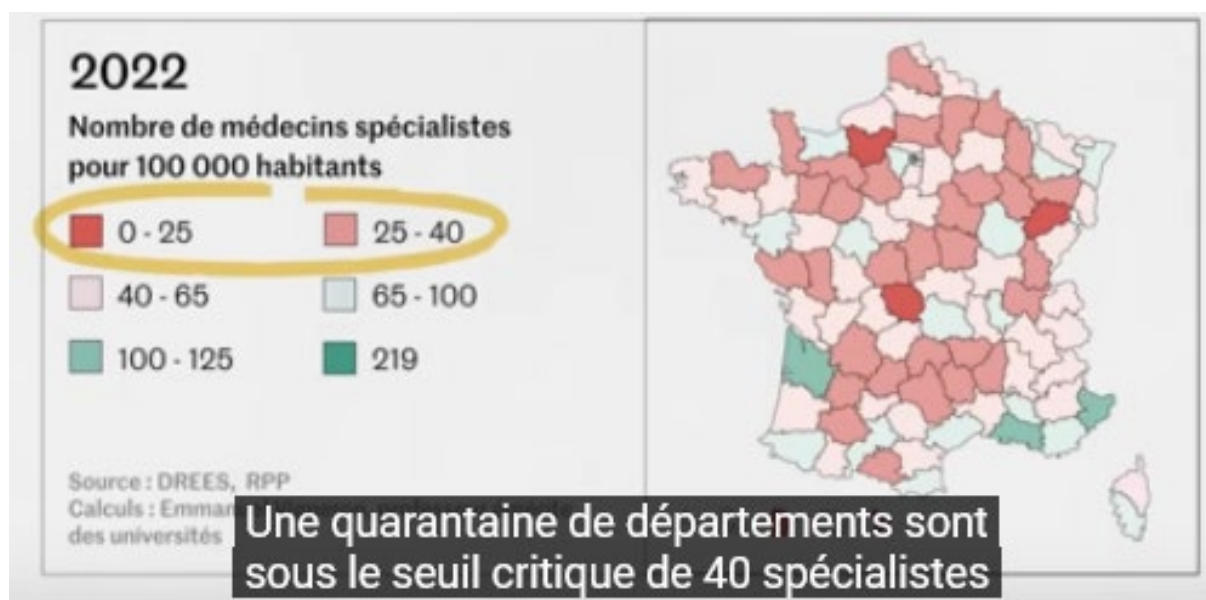
<sup>12</sup> SEGUR DE LA SANTE – Stratégie régionale des investissements Ségur en Normandie – « INVESTIR POUR LA SANTE DE TOUS EN NORMANDIE » - novembre 2021

patients, leur temps d'attente dans le cadre de l'accès aux soins va inévitablement encore s'allonger.

### L'accessibilité aux soins de médecine générale dans les territoires normands par EPCI



Source : SEGUR DE LA SANTE « INVESTIR POUR LA SANTE DE TOUS EN NORMANDIE » - novembre 2021





**Focus synthétique sur les besoins de médecins : <sup>13</sup>**

*La pénurie de médecins en France est le résultat de plusieurs facteurs interconnectés :*

➤ *Le numerus clausus : Instauré dans les années 1970, ce système a drastiquement limité le nombre d'étudiants admis en faculté de médecine. De 8 281 nouveaux étudiants en 1978, ce nombre est tombé à seulement 3 500 en 1993, réduisant considérablement le nombre de médecins formés*

➤ *Vieillesse de la population : Le "papy-boom", résultant du vieillissement de la génération du baby-boom, a entraîné une augmentation significative des besoins en soins médicaux. Les personnes âgées consultent davantage, ce qui accroît la demande de services médicaux*

➤ *Départs à la retraite : Un grand nombre de médecins, particulièrement des généralistes, partent à la retraite. Depuis 2020, il y a plus de départs à la retraite que de nouveaux arrivants dans la profession*

➤ *Mauvaise répartition géographique : au-delà du « zonage médecin » établi par l'ARS incitant les médecins généralistes libéraux s'installer dans les territoires les plus fragiles, les médecins peuvent s'installer librement, contrairement à d'autres professionnels de santé. Cela conduit à une concentration dans certaines régions, comme l'Île-de-France, au détriment d'autres zones.*

➤ *Baisse de la densité médicale : Le nombre de médecins par habitant, en tenant compte des besoins de soins de chaque catégorie d'âge (densité médicale standardisée), est en baisse*

➤ *Effet retardé des mesures correctives : bien que des efforts aient été faits pour former davantage de médecins (fin du numerus clausus en 2020 et création numerus apertus imposant un quota minimum établi par les facultés de médecine en fonction du territoire), l'impact de ces mesures n'est pas immédiat. La densité médicale devrait continuer à baisser jusqu'en 2028, pour espérer une remontée à compter de 2030.*

*À ce jour, l'essentielle piste de propositions émergentes pour pallier la pénurie de médecins est de dégager du temps médical en déléguant certaines tâches à d'autres soignants : infirmiers, assistants médicaux, ... Ces nouvelles organisations doivent encore être renforcées afin d'être généralisées.*

Les auditions effectuées ont permis de faire état que le secteur de la **pharmacie**, est également concerné par le numerus d'apertus, qui n'a pas permis pour autant de remplir toutes les places de formation en Normandie. Ce secteur souffre encore d'un déficit d'attractivité, alors que les besoins en professionnels s'amplifient (ex : fermeture d'officine sur certains territoires ruraux, pénurie de médicaments créant des besoins en professionnels,...). Des campagnes d'envergure de communication relative aux secteurs d'emploi des pharmaciens encore méconnus (secteurs hospitalier, industriel, recherche, ...), ont été menées. A remarquer que l'accueil des jeunes stagiaires de 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> s'avère également difficile dans certains laboratoires et hôpitaux pour des questions d'âge et de sécurité, où il est également nécessaire d'avoir des professionnels disponibles et motivés pour faire découvrir les métiers aux jeunes.

<sup>13</sup> Les dossiers de la DRESS - N° 76 - mars 2021 et N° 89 - décembre 2021 / CNOM Atlas de la démographie médicale en France – Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2022

**A noter la publication toute récente d'un décret du 7 juillet 2024 permettant désormais d'assouplir les conditions d'ouverture des officines dans les communes de moins de 2500 habitants<sup>14</sup>.** Jusqu'à cet été, les pharmacies avaient pour interdiction de s'installer dans ces communes, sauf pour remplacer une officine déjà existante.

- **Le recours à l'intérim dans les établissements de santé :**

L'enjeu de renforcement de l'attractivité médicale dans les établissements de santé est également un défi majeur en Normandie. La Normandie (ainsi que la région Centre-Val de Loire) est la région au taux le moins élevé de personnels médicaux dans les hôpitaux publics (7,3 %). Quatre domaines concentrent la moitié des postes médicaux vacants dans les hôpitaux publics : la médecine d'urgence, la psychiatrie, la gériatrie et la médecine générale.

Face à cet enjeu et bien que le recours à l'intérim reste relativement faible dans ce secteur, l'évolution de l'emploi intérimaire révèle au niveau national une tendance à la hausse ces dernières années. En six ans, le taux de recours du secteur hospitalier aux intérimaires des entreprises de travail temporaire s'accroît régulièrement pour être doublé, hors période d'urgence sanitaire, pour passer de 0,2 % fin mars 2017 à 0,4 % fin mars 2023.<sup>15</sup>

En particulier, l'appel aux infirmiers intérimaires augmente fortement depuis début 2021 : au 1er trimestre 2023, il est plus important que pour les autres personnels soignants ou le personnel médical, dans le public (0,7 %, contre 0,2 % et 0,2 % respectivement) et dans le privé (1,5 %, contre 0,8 % et 0,3 %). Toutefois, toutes filières professionnelles confondues, le taux de recours à l'intérim reste faible dans les hôpitaux du public comme du privé début 2023 : il atteint respectivement 0,3 % et 0,8 %, contre 1,7 % en moyenne dans l'ensemble du secteur tertiaire. Ces chiffres confirment une tendance claire à un recours accru dans les hôpitaux.

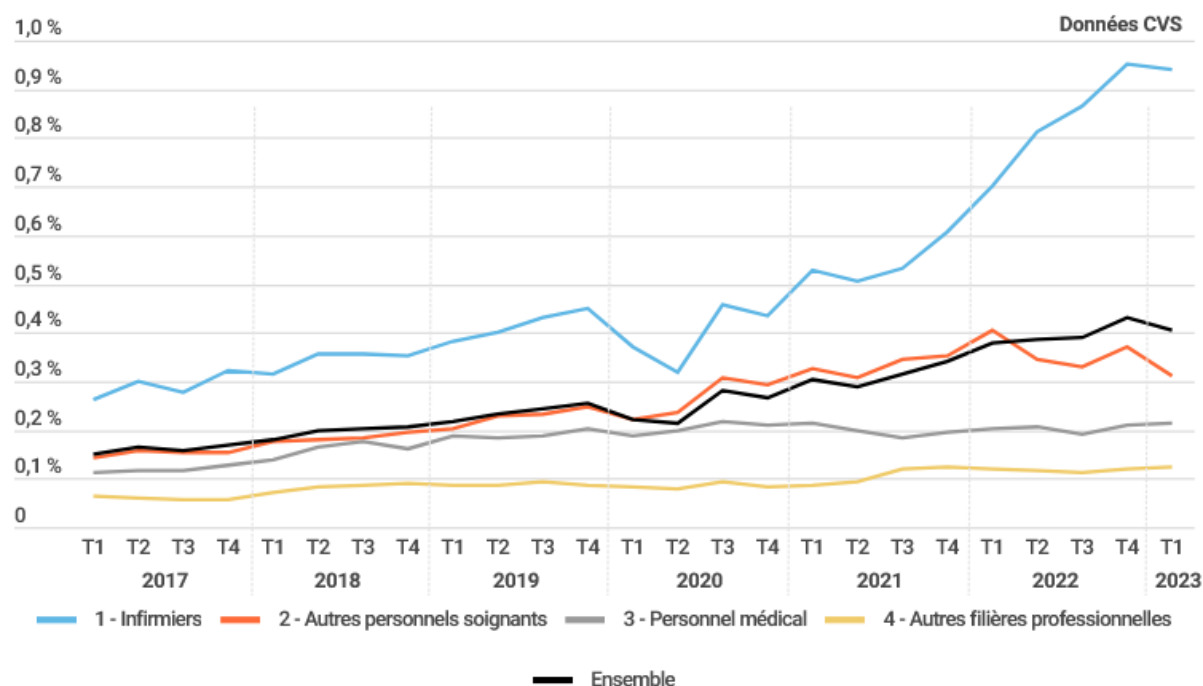
---

<sup>14</sup> Le décret fait suite à l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie

<sup>15</sup> Dares – Focus N°50 « A l'hôpital, un recours faible à l'intérim mais en nette hausse depuis 6 ans » – septembre 2023



**Graphique 1 | Taux de recours du secteur hospitalier aux intérimaires des entreprises de travail temporaire de 2017 à début 2023**



Note : les taux de recours pour 2022 et 2023 reposent sur une estimation provisoire (encadré).

Lecture : au 1er trimestre 2023, le taux de recours du secteur hospitalier aux infirmiers intérimaires des entreprises de travail temporaire est de 0,9 %.

Champ : secteur hospitalier (encadré) ; France hors Mayotte.

Source : Dares, Déclarations sociales nominatives (DSN) et Insee, Bases tous salariés (BTS, SIASP) de 2017 à 2021, calcul Dares-Drees.

Les facteurs contribuant à cette hausse semblent provenir du manque d'attractivité des postes permanents, de la pénurie de personnel médical et de la recherche de flexibilité dans la gestion des ressources humaines. En effet, l'intérim médical offre aux praticiens la possibilité de négocier leur rémunération, souvent en dehors des réglementations habituelles liées au statut des emplois permanents tout en bénéficiant de moins de formalités administratives.

Cette tendance a pour effet d'entraîner de lourdes répercussions sur la gestion financière et organisationnelle des affaires médicales de certains établissements de santé, notamment en termes de surcoûts et de continuité des soins. Malgré les tentatives de régulation, telles que le plafonnement des dépenses d'intérim prévu dans la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (LMSS) et le décret n° 2017-1605 du 24 novembre 2017 relatif au travail temporaire des praticiens intérimaires, l'efficacité de ces mesures reste jusqu'alors limitée. Il est néanmoins important de souligner la dernière parution du décret du 24 juin 2024 pris en application de la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels dite « Valletoux », par le gouvernement démissionnaire, dont l'article 29 fixe le principe à deux ans la durée d'exercice minimale dont devront justifier certains professionnels, tels que les infirmières, les infirmiers et les sages-femmes, afin de pouvoir être mis à disposition d'établissements de santé et médico-sociaux dans le cadre d'un contrat de travail temporaire. Cette condition de durée est exigée pour les contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Des incertitudes demeurent toutefois quant à la mise en oeuvre pratique de cette interdiction et certaines précisions sont encore attendues du pouvoir réglementaire. Ce décret, qui ne

s'applique pas à tous les professionnels, vient préciser la durée minimale d'exercice et les conditions dans lesquelles celle-ci sera appréciée, mais aussi les obligations de vérification pesant sur les entreprises de mise à disposition, sans toutefois prévoir de sanctions en cas de mise à disposition irrégulière.

Enfin, la Cour des comptes a recommandé aux hôpitaux de maîtriser les dépenses de personnel médical et de réduire le recours à l'intérim médical en favorisant la coopération entre établissements, une meilleure gestion du temps médical et paramédical, ainsi qu'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

○ **Le recours aux Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne « PADHUE » :**

Face à la pénurie des personnels, force est de constater le recours à une main d'œuvre formée et diplômée Hors Union Européenne, dite les « Padhue ».

L'exercice de la médecine en France est réglementé afin d'assurer la sécurité et la qualité des soins prodigués aux patients. Les médecins à diplôme hors Union Européenne (PADHUE) doivent suivre des procédures spécifiques pour obtenir l'autorisation d'exercer sur le territoire français. En France, les statuts, hétérogènes, des praticiens diplômés hors union européenne (PADHUE) ont justifié la mise en place d'un cadre d'affectation en 2020. Celui-ci a vocation à sécuriser le parcours des praticiens, leur accueil en établissement ainsi que leur activité au sein des services. Cela, à travers la mise en place d'épreuves de vérification des connaissances (EVC) réformées, d'un parcours de consolidation des compétences (PCC) et du statut de praticien associé.

La « loi Valletoux » dans son article 36 a prévu, quant à elle, le « report de l'entrée en vigueur de la réforme projetée de la procédure d'autorisation d'exercice des « Padhue » à une date fixée par décret et au plus tard le 1er janvier 2025 ».

À ce jour, le recours à ce personnel apparaît comme une solution permettant de pallier en partie les pénuries d'emploi. C'est ainsi que, dans le cadre de la dernière annonce de baisse d'effectifs des internes dans les hôpitaux, le gouvernement a cité cette solution du recours temporaire aux médecins étrangers, communément appelés des "faisant fonction d'interne" (FFI) pour pallier le manque créé par la baisse du nombre d'internes. Sans évoquer les questions liées à la masse salariale, des questions relatives à la reconnaissance des équivalences des emplois et des formations, et de l'homogénéité des compétences, se posent fortement.

Face aux pénuries, ces évolutions de l'emploi intérim et du recours à la main d'œuvre étrangère semblent refléter un des défis structurels majeurs auxquels doivent faire face les hôpitaux en termes de recrutement et de pérennité du personnel médical, ainsi que la nécessité de trouver des solutions durables pour assurer un accès aux soins continu et de qualité des usagers.

Dans l'objectif poursuivi de faire face aux tensions et pénuries d'emploi, de nouvelles notions axées sur les pratiques et le partage du travail sont en train d'émerger en impactant les compétences sur certains emplois : la délégation des tâches de travail et les coopérations et partage de tâches entre professionnels de santé.

### 1.2.2. L'adaptation des compétences face à la délégation des tâches de travail : le cas spécifique du métier d'Infirmier en Pratique Avancée

L'infirmier en Pratique Avancée est un nouveau métier aux compétences élargies par rapport métier classique d'infirmier, se situant à l'interface du monde médical.

La loi de modernisation de notre système de santé pose le cadre juridique de ce que l'on peut appeler « **la pratique avancée** » pour les auxiliaires médicaux.<sup>16</sup> Cet exercice en santé existe déjà dans de nombreux pays. En France, le choix a été fait de le déployer au sein d'une équipe, en commençant par la profession d'infirmier, actant une avancée majeure dans le système de santé actuel.

La pratique avancée vise un double objectif : améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées. En outre, la pratique avancée favorise la diversification de l'exercice des professionnels paramédicaux et débouche sur le développement des compétences vers un haut niveau de maîtrise. Le travail de l'infirmier en pratique avancée (IPA) sera donc pleinement reconnu.

Le Conseil International des Infirmiers indique que « l'infirmier diplômé qui exerce en pratique avancée a acquis des connaissances théoriques, le savoir-faire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de sa profession. Les caractéristiques de cette pratique avancée sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmier sera autorisé à exercer ».

Concrètement, le décret précise que la pratique avancée recouvre des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage, des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes techniques et des actes de surveillance clinique et paraclinique, des prescriptions de produits de santé non soumis à prescription médicale, des prescriptions d'examen complémentaires, des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales.

Les IPA ont la possibilité d'exercer **en ambulatoire** – au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin (par exemple en maison ou centre de santé) ou de l'équipe de soins d'un centre médical du service de santé des armées coordonnée par un médecin des armées ou en assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires. Les IPA peuvent également exercer **en établissement de santé**, en établissement médico-social ou dans un hôpital des armées, au sein d'une équipe de soins coordonnée par un médecin.

**Une forme innovante de travail interprofessionnel vient donc d'émerger.** En acquérant des compétences relevant du champ médical, l'IPA pourra suivre des patients qui lui auront été

---

<sup>16</sup> Les principaux décrets : [Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018](#) relatif au diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée - [Décret n° 2019-835 du 12 août 2019](#) relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie - [Décret du 25 octobre 2021 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences](#)

confiés par un médecin, avec son accord et celui des patients. Cependant, il devra revenir vers le médecin lorsque les limites de son champ de compétences seront atteintes ou lorsqu'il repèrera une dégradation de l'état de santé d'un patient.

Cinq domaines d'intervention sont actuellement définis par la loi :

- . les pathologies chroniques stabilisées et les polyopathologies courantes en soins primaires,
- . l'oncologie et l'hémo-oncologie, la maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale
- . la psychiatrie et la santé mentale
- . les urgences.

Un IPA est un infirmier expérimenté, d'au minimum 3 ans d'exercice, ayant obtenu son diplôme d'Etat d'IPA précisant la mention choisie et reconnu au grade universitaire de master. Afin d'exercer dans le ou les domaines d'intervention définis, l'IPA devra avoir validé le ou les mentions correspondantes. La formation est organisée autour d'une 1ère année de tronc commun permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée et d'une 2ème année centrée sur les enseignements en lien avec la mention choisie.

Un point de vigilance est à remarquer quant aux retours d'expérience des premiers diplômés tendant à admettre à la fois le peu de recul actuel sur cette nouvelle profession, les difficultés à trouver sa place dans les missions confiées et à se faire reconnaître par les médecins, les cadres et les Infirmiers diplômés d'Etat (IDE) eux-mêmes.

○ **Les coopérations et partages de tâches entre professionnels de santé :**

Dans un communiqué de presse du 13 mars 2024, la Haute Autorité de Santé faisait part de sa position concernant l'accélération des coopérations et des partages de tâches entre professionnels de santé.

*« Dans un système de santé confronté à de multiples défis, les coopérations et les partages de tâches entre professionnels de santé, sont de nature à réduire les délais d'accès aux soins, à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer la qualité des services rendus. Dès 2008, la Haute Autorité de santé et l'Observatoire national des professions de santé (ONDPS), plaident ensemble pour un « cadre rénové créant les conditions favorables au développement des nouvelles formes de coopération qui améliorent la qualité du système de santé ». A l'issue de 15 années d'efforts, la HAS a la conviction que cette politique publique doit franchir un nouveau cap.<sup>17</sup>*

*Les collaborations entre professionnels de santé, quelles que soient leurs formes dépassent la simple réponse à des difficultés conjoncturelles d'accès aux soins. Elles méritent d'être développées parce qu'elles assoient la crédibilité du « virage ambulatoire » choisi par notre pays, sont cohérentes avec l'objectif d'amélioration continue de la qualité des soins et*

---

<sup>17</sup> On comptait fin 2023 seulement 57 protocoles nationaux de coopération autorisés. Pourtant, les premières données révèlent des protocoles de coopération sûrs et efficaces, puisqu'ils ont permis en 2022 à un peu plus de 400 000 patients de bénéficier de près de 600 millions d'actes délégués, sans qu'aucun événement indésirable grave n'eut été déclaré.

*favorisent la cohésion des équipes professionnelles mobilisées. En outre, les partages de tâches et les protocoles de coopération permettent d'intégrer les innovations technologiques autant qu'ils favorisent les innovations organisationnelles indispensables à l'amélioration de l'expérience comme des résultats observés par les patients. »*

### 1.2.3. Des métiers en plein développement et en devenir à l'horizon 2040 :

Le secteur de la santé est traversé par de fortes dynamiques de transformations face aux défis sociétaux, technologiques, environnementaux, économiques et sociaux. Le développement des technologies du digital, de l'intelligence artificielle et des big data, l'accroissement des maladies chroniques, le vieillissement de la population, mais aussi les attentes des patients et des usagers en matière d'accompagnement nécessitent de conduire des transformations majeures dans les années à venir. Ces transformations induisent des évolutions dans les métiers, voire des créations de métiers, tout en devant définir de nouvelles compétences professionnelles.

L'OPCO Santé et Actalians ont publié en 2020 une étude dressant un certain nombre de projections pour les métiers de la santé à l'horizon 2040<sup>18</sup>. Cette étude vise à identifier les transformations majeures du secteur de la santé à l'horizon 2040, à décrire les métiers nécessaires à l'accompagnement de ces évolutions mais aussi à en identifier les modalités de formation.

Ainsi, cinq axes apparaissent structurants pour le « devenir » du secteur de la santé : les évolutions technologiques, l'écologie et de la raréfaction des ressources, l'organisation et la régulation du système de santé, l'organisation et le management des professionnels de santé et enfin, la sociologie et les comportements des patients et usagers, confrontés notamment à leur avancement en âge.

Une autre évolution d'importance est celle de la fin d'une « hyper-fragmentation des métiers », qui a longtemps structuré les compétences dans le champ de la santé. De plus en plus, les professionnels devront avoir une vision globale du parcours du patient, nécessitant des compétences de coordination, et mettre l'accent sur la **prévention en santé et au bien-être**.

En termes d'organisation du système de soins, les auteurs constatent que l'on assiste de plus en plus au développement d'une « logique en réseau entre établissements et professionnels de première ligne », pour limiter le recours aux établissements et favoriser le **développement de l'ambulatoire et du domicile**. Cette évolution des structures de santé va entraîner un besoin croissant d'expertises en logistique et mutualisation des fonctions support, telles que les métiers du relationnel dans les établissements de santé et les métiers induits par le suivi des patients et usagers à domicile.

---

<sup>18</sup> OPCO Santé – Observatoire « Prospective des métiers à l'horizon 2040 » - Année de réalisation 2020

### **Des métiers liés à la gestion des plateformes d'intermédiation numérique :**

Le développement de plateformes numériques, notamment orientées vers patient, pourrait susciter la création de nouveaux métiers, comme celui de **responsable de plateforme d'intermédiation numérique**, gérant, entre autres, une équipe d'**e-conseillers patient**. En complément des technologies de réponse automatisée, le e-conseiller patient vérifierait leur efficacité, tout en s'assurant du suivi du dossier patient auprès de différents professionnels, dans une logique de coordination du parcours. Son rôle s'avèrerait particulièrement crucial sur les aspects juridiques et éthiques liés à la circulation des informations.

### **Les métiers en lien avec l'utilisation des big data et de l'intelligence artificielle (IA) :**

L'IA, en dehors des automatisations qu'elle permet, est d'ores et déjà un instrument de détection. Elle devrait voir son utilisation s'étendre, notamment en matière de médecine prédictive. Aussi, le bon usage de ces technologies suscite un besoin croissant de compétences dans l'élaboration des diagnostics et l'accompagnement des patients dans leur parcours de soins. Des métiers tels que le référent du dialogue éthique, ou l'attaché en données cliniques, d'aide à la décision devraient apparaître. Le rapport évoque également les métiers induits par l'utilisation de la robotique chirurgicale, telle que l'apparition de l'IBODE (infirmier de bloc opératoire diplômé d'État) en robotique chirurgicale.

## **1.3. Vers une identification des besoins de professionnels en Normandie :**

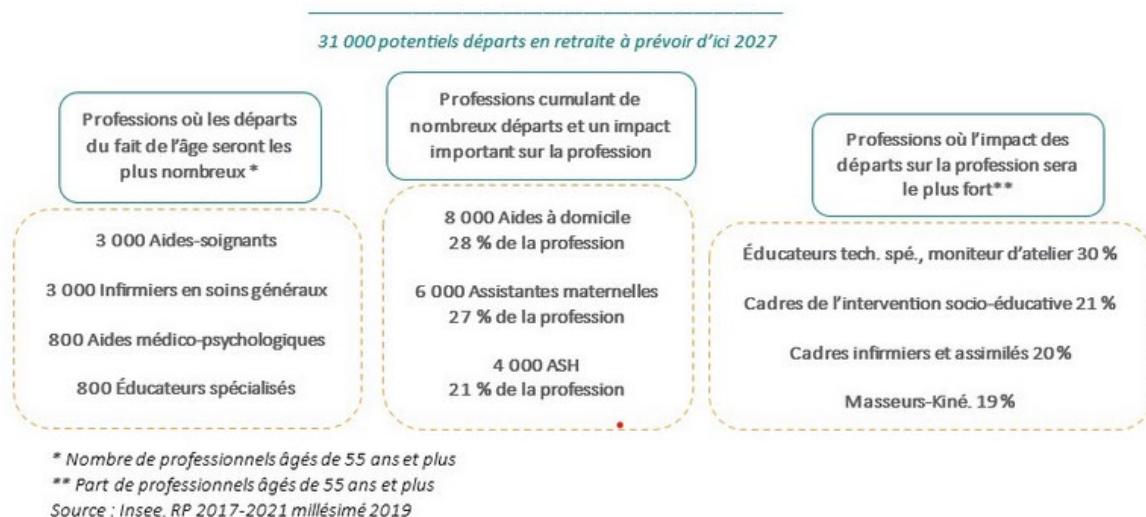
Outre les indices d'alerte caractérisés par les difficultés de recrutements et les métiers en tension vus précédemment, plusieurs facteurs de divers ordres sont révélateurs des besoins de professionnels dans le secteur de la santé. Parmi ceux-ci, le **vieillissement des professionnels** en est un, déterminant du besoin de renouvellements des actifs. Au total, plus de 31 150 « fins de carrière » sont à attendre d'ici les prochaines années, représentant 18,4 % des personnes exerçant un métier du sanitaire et social.<sup>19 20</sup>

Les professions seront diversement affectées par les départs en retraite mais toutes devront faire face à la problématique du renouvellement des emplois. Révélateurs de situations tendues, trois métiers seront particulièrement touchés par ce besoin de renouvellement : les **aides à domicile**, les **assistantes maternelles** et les **agents de service hospitaliers**. Ils constituent des professions où le grand nombre de départs attendus représente également une part importante des effectifs de chaque profession :

---

<sup>19</sup> Carif-Oref de Normandie – BS analyse – Les besoins en professionnels du sanitaire et social en Normandie – Avril 2023

<sup>20</sup> Age légal de départ en retraite à 62 ans d'ici 2027 pris en compte.



D'autres facteurs d'influence déterminants, telles que les **évolutions démographiques** et **socio-économiques régionales** impactent les besoins en professionnels à venir.

Le **vieillessement** de la population normande poursuit sa progression et reste plus élevé qu'au niveau national. Alors que l'âge moyen continue de croître avec des seniors toujours plus nombreux (22,9 % de 65 ans et + en 2022), les projections de l'Insee portent sur une accélération du vieillissement de la population normande d'ici à 2050 avec 29 % de 65 ans en 2050, soit plus d'un million de personnes âgées.

La **prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie** constitue un autre enjeu d'importance. Plus de 162 000 seniors seraient en situation de dépendance d'ici 2030, soit 14% des 60 ans et plus.

Les besoins en professionnels de santé seront également amplifiés par **l'intensification des situations de précarité** constatés par plusieurs travaux d'étude<sup>21</sup>, dont le Haut Conseil du travail social dans son *livre vert 2022 du travail social* évoque un « creusement des inégalités sociales et économiques en France ».

Enfin, des retards constatés au niveau de l'accueil collectif dans le domaine de la petite enfance, ainsi que des retards constatés en taux d'équipements des places d'hébergements pour les publics handicapés, jeunes et adultes.

#### ○ Les travaux de projection des métiers à 2030 réalisés à ce jour :

*La Dares* (Direction de l'Animation de la recherche, des études et des statistiques) et *France Stratégie* ont mené un exercice de « Prospective des métiers et des qualifications » (PMQ) traduit dans le rapport « *Les métiers en 2030 – Quelles perspectives de recrutement en région ?* » paru en janvier 2023. Ce rapport dresse un panorama objectivé des difficultés de

<sup>21</sup> Avis Cese – Les métiers de la cohésion sociale – juillet 2022 /  
Crédoc Consommation et modes de vie n°320 « Quatre millions de Français fragilisés par la crise sanitaire » - octobre 2021

recrutements, des tensions actuelles par région, ainsi que les perspectives des métiers d'ici 2030, repris par ailleurs en analyse par le CARIF-OREF de Normandie.

**Pour la Normandie, près de 59 000 emplois seraient à pourvoir dans les métiers du sanitaire et social entre 2019 et 2030, représentant 15 % des besoins de recrutement.**

L'exercice de prospective mené par la Dares et France stratégie à l'échelon régional permet d'évaluer à 5 400 le nombre de postes à pourvoir chaque année en Normandie dans les métiers du sanitaire et social d'ici 2030. 79 % de ces postes seront issus des départs en fin de carrière. Ainsi d'ici 2030, 29 % de l'emploi actuel dans ces métiers (2019) sera renouvelé du fait des seniors qui cesseront leur activité. Si les postes à pourvoir devraient être couverts pour partie par l'arrivée de jeunes sortis d'études et des mobilités inter-régions, un déséquilibre potentiel est estimé autour d'environ 1 200 postes restant à pourvoir chaque année (soit plus de 13 300 sur la période 2019-2030). Les déséquilibres observés selon les professions sont identiques à ceux au niveau national : une pénurie de main-d'œuvre est attendue concernant les aides à domicile, les assistantes maternelles et les aides-soignants, le nombre de postes à pourvoir n'étant pas totalement couvert par les ressources en main-d'œuvre.

En Normandie, quatre des dix métiers à forts besoins en recrutement entre 2019 et 2030 sont des professions du sanitaire et social : aides à domicile, aides-soignants, infirmiers et assistants maternels. Les métiers d'aide à domicile, d'assistant maternel et d'aide-soignant font également partie des dix métiers où les déséquilibres potentiels sont les plus importants en Normandie (besoins non couverts par les ressources en main-d'œuvre) entre 2019 et 2030.

| NORMANDIE                                                                         |                                               |                                                      |                                       |                                                                              |                             |                                      |                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| BESOINS DE RECRUTEMENT DANS LES MÉTIERS DU SANITAIRE ET SOCIAL ENTRE 2019 ET 2030 |                                               |                                                      |                                       |                                                                              |                             |                                      |                                    |
| Famille professionnelle (FAP)                                                     | Besoins de recrutement<br>(postes à pourvoir) |                                                      |                                       | Ressources en main-d'œuvre<br>(jeunes débutants + entrants d'autres régions) |                             |                                      | Déséquilibre<br>partiel**<br>(1-2) |
|                                                                                   | Total<br>(1)                                  | dont Créations ou<br>destructions nettes<br>d'emploi | dont<br>Départs en fin<br>de carrière | Total<br>(2)                                                                 | dont<br>Jeunes<br>débutants | dont<br>Mobilités inter-<br>régions* |                                    |
| T2A- Aides à domicile et aides ménagères                                          | 15 310                                        | 2 117                                                | 13 194                                | 5 770                                                                        | 5 448                       | +322                                 | 9 540                              |
| T2B- Assistantes maternelles                                                      | 9 651                                         | -333                                                 | 9 984                                 | 1 692                                                                        | 1 634                       | +58                                  | 7 959                              |
| VOZ- Aides-soignants                                                              | 14 149                                        | 4 835                                                | 9 314                                 | 9 091                                                                        | 9 887                       | -796                                 | 5 059                              |
| V1Z- Infirmiers et sage-femmes                                                    | 11 012                                        | 4 332                                                | 6 679                                 | 14 149                                                                       | 13 873                      | +276                                 | -3 137                             |
| V3Z- Professions paramédicales                                                    | 4 488                                         | 634                                                  | 3 854                                 | 8 453                                                                        | 8 615                       | -161                                 | -3 966                             |
| V4Z- Prof. de l'action sociale et orientation                                     | 4 877                                         | 638                                                  | 4 239                                 | 6 962                                                                        | 6 459                       | +503                                 | -2 085                             |
| Ensemble des 6 FAP                                                                | 59 487                                        | 12 223                                               | 47 265                                | 46 116                                                                       | 45 916                      | +200                                 | 13 371                             |
| Ensemble des familles professionnelles                                            | 382 549                                       | 341                                                  | 382 208                               | 333 479                                                                      | 329 905                     | 3 573                                | 49 071                             |

Source : projections France Stratégie / Dares

\* les mobilités géographiques sont prises en compte hors changement de métier c'est-à-dire que pour un métier donné, seules les mobilités entre régions n'impliquant pas de changement de métier (ou mobilité professionnelle) sont retenues.

\*\* Pénurie de main-d'œuvre / Surplus de main-d'œuvre

Guide de lecture : Entre 2019 et 2030, 14 149 postes d'aides-soignants seront à pourvoir dont 9 314 seront liés à des départs en fin de carrière. Malgré les 796 départs hors région projetés, 9 887 jeunes débutants vont venir combler pour partie ce besoin. Finalement, le rapport entre les postes à pourvoir et les ressources en main-d'œuvre montre néanmoins un déséquilibre dit positif signifiant la présence d'une pénurie de main-d'œuvre sur ce métier, à hauteur de 5 059 postes restant à pourvoir sur cette période.



## L'emploi à domicile en Normandie à l'horizon 2030 :

La branche du secteur des particuliers employeurs<sup>22</sup> et de l'emploi à domicile comptabilise 74 893 professionnels autour de quatre grandes catégories de métiers : assistants de vie, employés familiaux, assistants maternels et garde d'enfants à domicile. Selon les projections de l'Observatoire de l'emploi à domicile, 47 685 emplois seront à pourvoir dans le secteur de l'emploi à domicile en Normandie d'ici à 2030, pour remplacer les départs en fin de carrière de salariés aujourd'hui en activité et répondre à la croissance des besoins d'accompagnement à domicile des plus âgés. Concernant les départs à la retraite, les projections révèlent que d'ici à 2030 plus d'un salarié sur deux sera en âge de liquider ses droits à la retraite, si bien que 39 800 recrutements seraient à envisager d'ici 2030 pour compenser ces seuls départs en fin de carrière<sup>23</sup>.

| PART DE PROFESSIONNELS À REMPLACER À L'HORIZON 2030 PAR DÉPARTEMENT |          |      |        |      |            |
|---------------------------------------------------------------------|----------|------|--------|------|------------|
|                                                                     | Calvados | Eure | Manche | Orne | Seine-Mar. |
| Assistants de vie                                                   | 59 %     | 61 % | 59 %   | 62 % | 61 %       |
| Employés familiaux                                                  | 40 %     | 47 % | 46 %   | 52 % | 44 %       |
| Assistants maternels                                                | 45 %     | 40 % | 45 %   | 46 % | 41 %       |

Source : Observatoire de l'emploi à domicile

| NB DE DÉPARTS EN FIN DE CARRIÈRE D'ICI À 2030, ET PART PAR MÉTIER - NORMANDIE |      |        |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|--------|
|                                                                               | Part | Nb     |
| Assistants de vie                                                             | 60 % | 21 547 |
| Employés familiaux                                                            | 44 % | 8 940  |
| Assistants maternels                                                          | 43 % | 8 460  |
| Garde d'enfants à domicile                                                    | 23 % | 845    |
| Ensemble des salariés                                                         | 53 % | 39 792 |

Source : Observatoire de l'emploi à domicile

En plus de ces départs en retraite, l'observatoire évalue près de 8 000 embauches supplémentaires d'assistants de vie pour accompagner les particuliers employeurs âgés de plus de 80 ans. L'évolution attendue du nombre de particuliers employeurs âgés de 80 ans et plus entre 2019 et 2030 (+29 %) « devrait mécaniquement générer des besoins de recrutements à l'horizon 2030 ». La Seine-Maritime (15 620 besoins en emplois estimés) et le Calvados (11 100) devraient être particulièrement concernés.

**Éléments de synthèse** : Le secteur du soin et de l'accompagnement rencontre des difficultés de recrutement, 76 % des projets de recrutement sont jugés difficiles et concernent particulièrement les métiers d'infirmier, d'aide à domicile et d'aide-soignant. Le secteur est par ailleurs marqué par une pyramide des âges des professionnels vieillissante, 18,4 % des actifs ont plus de 55 ans. Certaines professions sont d'autant plus touchées : éducateur technique spécialisé, moniteur d'atelier (30 %), aide à domicile (28 %) et assistant maternel (27 %). Le besoin de professionnels en Normandie est marqué par des facteurs d'influence avec une évolution démographique et ses conséquences sur le vieillissement de la population, la prise en charge de la perte d'autonomie et de la dépendance et par des indicateurs

<sup>22</sup> Fédération des particuliers employeurs de France (FEPPEM) représentant les particuliers employeurs

<sup>23</sup> FEPPEM « Les besoins en emplois dans le secteur de l'emploi à domicile en Normandie » - Baromètre de l'emploi à domicile en Normandie- Observatoire de l'emploi à domicile – décembre 2022  
« Les besoins en emplois et compétences dans le secteur de l'emploi à domicile » - Le baromètre des emplois de la famille, n°36 – juin 2021- Fepem L'observatoire

socioéconomiques et notamment la prise en compte de situations de précarité. Il existe des disparités de densité de professionnels selon les territoires dans le domaine sanitaire, social et médico-social, malgré une croissance continue de la main-d'œuvre dans ce secteur.

La faible ancienneté des personnels, ceux-ci ne restant en emploi dans les champs d'activités du sanitaire et social, qu'environ 7 ans en moyenne, est l'une des premières difficultés du présent. Maintenir les publics en emploi dans le secteur de la santé constitue un enjeu fort. À celui-ci, s'ajoute les enjeux majeurs d'anticiper le renouvellement des professionnels, de répondre aux tensions actuelles de recrutement et de prendre toute la mesure des évolutions démographiques et socio-économiques. Les dynamiques de formation et d'attractivité des métiers se révèlent alors être des leviers primordiaux et puissants dans la réponse à apporter face aux besoins des professionnels en santé.

## 2. Les formations en santé

La structuration de l'offre de formation se doit d'être très réactive, performante et innovante afin de répondre aux besoins d'emploi et à ses évolutions. L'enjeu est en effet de structurer l'offre en volume et en diversité à l'échelle des territoires normands, tout en permettant l'accueil des étudiants et stagiaires dans de bonnes conditions. Les stages d'immersion professionnelle et l'information métiers, constituent des leviers tout aussi essentiels, gages d'attractivité et de dynamisme du champ de la santé.

### 2.1. Panorama, état des lieux des formations en Normandie

Le vaste champ des formations en santé, comprend les formations médicales et paramédicales. L'ensemble des formations du secteur médical et du secteur paramédical sont présentées en annexe 3 de la présente contribution.<sup>24</sup>

#### • Les formations médicales en Normandie :

Outre le médecin généraliste, les formations médicales forment à de nombreuses spécialisations professionnelles : maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (chirurgie dentaire) ou pharmacie, sur une durée longue, de 6 à 12 ans selon les spécialités.

La réforme des études en santé « Ma santé 2022 » a remplacé le *numerus clausus*<sup>25</sup> qui limitait le nombre d'étudiants en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) par le *numerus apertus* traduit par des objectifs nationaux de professionnels à former, déclinés dans chaque région après concertation avec notamment l'Observatoire national de la démographie des professionnels de santé (ONDPS). En Normandie, l'objectif d'admissions en 2ème cycle

---

<sup>24</sup> Source : Agence Régionale de l'Orientatation et des Métiers Normandie – Le Guide « Les métiers de la santé » - Annuaire des formations – Janvier 2023

<sup>25</sup> Cf. Introduction - cadre et repères juridiques introductifs des professions et formations en santé

(*numerus apertus*) a été fixé toutes formations confondues à 4 022 étudiants à admettre sur la période 2021-2025. Ce scénario conduirait à une augmentation de +12,5 % par rapport à l'ancien *numerus clausus*.<sup>26</sup> Une analyse sur les premiers constats à l'issue des systèmes de fonctionnement de l'ancien *numerus clausus* et nouvel *numerus apertus* sera abordée au chapitre suivant (sous-chapitre 2.2.).

Deux voies d'accès sont proposées dès la première année d'entrée à l'université : le **Parcours d'Accès Spécifique Santé** (PASS) ou la **Licence Accès Santé** (LAS). Le détail des étudiants inscrits en LAS et PASS par les universités de Caen et de Rouen sont présentés à l'annexe 2 de la présente contribution.

Enfin, il est important de garder en mémoire que les étudiants inscrits dans une formation conduisant à un titre ou un diplôme d'Etat d'auxiliaire médical de 3 années minimum, peuvent aussi candidater aux épreuves de sélection de la filière MMOP dans le cas où ils ont validé 10 ETCS<sup>27</sup> santé (comme en LAS). La note ressources « Les formations en santé » de l'ORS-CREAI Normandie, parue en janvier 2023, comprend un zoom sur l'organisation du système PASS/LAS :

**Zoom sur l'organisation PASS / LAS**

Plusieurs parcours d'accès aux formations en santé :

- **PASS** : le **Parcours d'Accès Spécifique Santé** est une formation d'une année post-baccalauréat, qui s'articule autour d'une « majeure santé » et d'une « mineure hors santé » (droit ou lettres par exemple). L'étudiant doit valider 60 ETCS de ce parcours pour pouvoir candidater dans la filière santé qui l'intéresse (médecine, maïeutique, oncotologie, pharmacie, MMOP), un redoublement PASS n'est pas possible.
- **LAS** : la **Licence Accès Santé** est une formation universitaire préparant à l'obtention d'une licence dans une discipline (dite « majeure ») telle que économie, psychologie, STAPS, chimie... et d'une « mineure santé ». L'étudiant doit valider 60 crédits ECTS de sa 1<sup>ère</sup> année (dont au moins 10 en mineure santé) pour pouvoir candidater dans la filière santé qui l'intéresse (MPOM), ou choisir de candidater en 2<sup>ème</sup> ou en 3<sup>ème</sup> année de LAS.
- les formations paramédicales : un étudiant inscrit dans une formation conduisant à un titre ou un diplôme d'Etat d'auxiliaire médical de 3 années minimum, peut aussi candidater aux épreuves de sélection de la filière MMOP (s'il a validé 10 ECTS santé (comme en LAS).

**Pour en savoir plus...**

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-parcours-d-acces-specifique-sante-pass-et-la-licence-acces-sante-las-50951>

<https://www.parcoursup.fr/documentspdf/Lesmodalitesdaccessauxetudesdesante.pdf>

<sup>26</sup> ORS- CREAI – Note ressources « Les formations en santé » - Janvier 2023

<sup>27</sup> L'**ECTS**, acronyme de European Credit Transfer System, a pour but de donner une meilleure transparence aux cursus, de faciliter la reconnaissance des études à l'étranger et donc de favoriser la mobilité étudiante. Il est devenu l'un des éléments centraux du processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur européen. Le crédit constitue une unité de mesure du diplôme.

• **Les formations para-médicales :**

Le schéma ci-dessous récapitule les formations sanitaires et sociales (hors formations médicales abordées précédemment)<sup>28</sup>, toutes voies de formation confondues :

|                                                                                                                      |                                                                                                                 |                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Diplôme d'Etat du sanitaire</b><br><br><b>14 certifications</b><br><b>8 900 inscrits</b><br><b>3 240 diplômés</b> | <b>Diplôme d'Etat du social</b><br><br><b>13 certifications</b><br><b>2 400 inscrits</b><br><b>870 diplômés</b> | <b>Titres et certifications de l'Education nationale et de l'agriculture</b><br><br><b>22 certifications</b><br><b>8 600 inscrits</b><br><b>3 800 diplômés</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Inscrits et diplômés en 2021*

Et aussi...

- 5 certifications relevant du ministère de l'enseignement supérieur
- 9 titres professionnels relevant du ministère du travail ou des branches

- **Les formations aux diplômes d'Etat du sanitaire (maïeutiques et paramédicales) en Normandie :**

## LES DIPLÔMES D'ÉTAT DU SANITAIRE ET SOCIAL



**SANITAIRE**

**Niveau 3**  
Ambulancier  
Auxiliaire de puériculture (DEAP)

**Niveau 4**  
Aide-soignant (DEAS)

**Niveau 5**  
[Préparateur en pharmacie hospitalière]  
[Technicien de laboratoire médical et assimilés]  
Psychomotricien  
Pédicure podologue

**Niveau 6**  
Ergothérapeute  
Manipulateur en électroradiologie médicale  
Infirmier (IDE)  
Infirmier de bloc opératoire (IBODE)  
Puericultrice  
Cadre de santé

**Niveau 7**  
Masseur kinésithérapeute  
Infirmier anesthésiste (IADE)  
Sage-femme



**SOCIAL**

**Niveau 3**  
Accompagnant éducatif et social (DEAES)\*  
Assistant familial (DEAF)

**Niveau 4**  
Moniteur éducateur (DEME)  
Technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)

**Niveau 6**  
Éducateur spécialisé (DEES)  
Éducateur technique spécialisé (DEETS)  
Éducateur de jeunes enfants (DEEJE)  
Assistant de service social (DEASS)  
Conseiller en économie sociale et familiale (DECESF)  
Médiateur familial  
CAFERUIS\*\*

**Niveau 7**  
CAFDES\*\*  
Ingénierie sociale

[DE non préparé en Normandie]

\* Le Diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et social (DEAES) remplace et fusionne le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et le Diplôme d'Etat d'Aide médico-psychologique (DEAMP) ;

\*\* CAFERUIS = Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

\*\* CAFDES = Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

<sup>28</sup> Carif-Oref de Normandie – BS analyse – Les besoins en professionnels du sanitaire et social en Normandie – Avril 2023

Outre la liste des diplômes d'Etat préparant aux professions sanitaires, l'enquête santé de la DREES auprès des écoles de formation permet de connaître les caractéristiques et les effectifs des élèves et étudiants pour l'année 2021. Au total, près de 9 000 personnes sont inscrites avec plus de 3 200 diplômés en 2021, volume en augmentation de 2 % par rapport à 2019.

| FORMATIONS AUX DIPLOMES D'ÉTAT DU SANITAIRE<br>EFFECTIFS D'INSCRIT ET DE DIPLOMÉS 2021 |                             |                     |                        |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
|                                                                                        | Effectifs inscrits en 2021* |                     | Les diplômés en 2021** |                     |
|                                                                                        | Nombre                      | Évolution 2019-2021 | Nombre                 | Évolution 2019-2021 |
| Aide-soignant                                                                          | 1 893                       | ↗ 336               | 1 297                  | ↗ 159               |
| Ambulancier                                                                            | 245                         | ↗ 107               | 131                    | → 3                 |
| Auxiliaire de puériculture                                                             | 146                         | ↗ 8                 | 122                    | → -3                |
| Cadre de santé                                                                         | 72                          | ↗ 20                | 66                     | ↗ 11                |
| Ergothérapeute                                                                         | 297                         | → 4                 | 94                     | → -4                |
| Infirmier anesthésiste                                                                 | 66                          | ↗ 10                | 20                     | → 1                 |
| Infirmier de bloc opératoire                                                           | 79                          | ↘ -10               | 29                     | → -3                |
| Infirmier puériculteur                                                                 | 48                          | ↘ -19               | 46                     | → -2                |
| Infirmier diplômé d'état                                                               | 4 709                       | ↘ -125              | 1 087                  | ↘ -194              |
| Manipulateur E.R.M.                                                                    | 77                          | → -1                | 20                     | nd                  |
| Masseur-kinésithérapeute                                                               | 812                         | ↗ 55                | 197                    | ↗ 47                |
| Psychomotricien                                                                        | 178                         | → -3                | 59                     | ↗ 41                |
| Pédicure podologue                                                                     | 63                          | → 3                 | 20                     | nd                  |
| Sage-femme                                                                             | 210                         | → -3                | 48                     | → -2                |
| Total                                                                                  | 8 895                       | ↗ 382               | 3 236                  | ↗ 74                |

Source : Drees, Enquête Écoles 2021

\* Ensemble des inscrits en formation en 2021 (y compris en parcours de formation VAE ou allègement de scolarité).

\*\* Ddiplômés suite au parcours de formation ou VAE partielle et parcours de formation

#### ○ Les formations aux diplômes d'Etat du social en Normandie :

2 405 inscrits préparent un diplôme d'Etat du social à la rentrée 2021, soit une baisse de 11 % par rapport à 2019. À cela s'ajoute le taux d'abandon de 6,5 % en cours de formation dont particulièrement les formations de conseiller en économie sociale et familiale (14,3 %), accompagnant éducatif et social (8,6 %) et technicien de l'intervention sociale et familiale (7,8%).

870 personnes ont été diplômées en 2021 (hors Validation des Acquis de l'Expérience) représentant une diminution d'également 11 % par rapport à 2019.

| FORMATIONS AUX DIPLÔMES D'ÉTAT DU SOCIAL<br>EFFECTIFS D'INSCRITS ET DE DIPLÔMÉS 2021 |                             |                                   |                          |                        |                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------------------|
|                                                                                      | Effectifs inscrits en 2021* |                                   |                          | Les diplômés en 2021** |                                   |
|                                                                                      | Nb                          | Évolution<br>2019-2021<br>(en nb) | Taux<br>d'abandon<br>(1) | Nb                     | Évolution<br>2019-2021<br>(en nb) |
| Accompagnant éducatif et social                                                      | 413                         | ↘ -90                             | 8,6 %                    | 292                    | ↘ -114                            |
| Assistant familial                                                                   | 250                         | ↘ -19                             | s.s                      | 89                     | 6                                 |
| Technicien de l'intervention sociale et familiale                                    | 73                          | ↗ 17                              | 7,8 %                    | 20                     | 5                                 |
| Moniteur éducateur                                                                   | 289                         | ↗ 23                              | 5,8 %                    | 104                    | 4                                 |
| Éducateur technique spécialisé                                                       | 49                          | ↗ 9                               | s.s                      | 7                      | -3                                |
| Éducateur spécialisé                                                                 | 623                         | ↘ -98                             | 5,0 %                    | 142                    | -4                                |
| Éducateur de jeunes enfants                                                          | 123                         | ↘ -107                            | s.s                      | 36                     | 5                                 |
| Conseiller en économie sociale et familiale                                          | 92                          | 9                                 | 14,3 %                   | 59                     | ↗ 17                              |
| Assistant de service social                                                          | 349                         | ↗ 10                              | 6,8 %                    | 67                     | ↘ -11                             |
| Médiateur familial                                                                   | 2                           | -5                                | s.s                      | 0                      | -1                                |
| CAFERUIS                                                                             | 97                          | ↘ -26                             | s.s                      | 47                     | 2                                 |
| CAFDES                                                                               | 17                          | ↘ -25                             | s.s                      | 5                      | -1                                |
| Ingénierie sociale                                                                   | 19                          | -5                                | s.s                      | 2                      | -5                                |
| Total                                                                                | 2 405 (2)                   | ↘ -301                            | 6,5 %                    | 870                    | ↘ -103                            |

Source : Drees, Enquête Écoles 2021 et 2019

\* Ensemble des inscrits ayant commencé une session de formation à un moment de l'année 2021 (y compris en parcours de formation VAE ou allègement de scolarité).

\*\* Effectif de diplômés en 2021 (hors parcours de formation VAE ou allègement de scolarité : seules 13 personnes sont dénombrées dans ce cas de figure sur le DEAES et ne sont pas intégrées au tableau)

(1) Taux d'étudiants ayant interrompu leur formation au cours de l'année 2021

(2) Ce total inclut 9 inscrits sur le certificat de compétences de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

### ○ L'accès par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

Cette voie d'accès au diplôme d'Etat est particulièrement à remarquer dans le **champ du social**, alors que nous venons de constater précédemment que le nombre de diplômés fléchissait par la voie classique (pour rappel 870 diplômés en 2021).

En effet, toujours pour cette année 2021, 542 personnes ont bénéficié d'une validation totale sur un diplôme d'Etat du social, représentant une **augmentation de 80 %** par rapport à 2019. Arrivent en tête les 3 validations sur métiers suivants : « **accompagnant éducatif et social** » (172 validations avec 60% d'augmentation), **éducateur spécialisé** (152 validations avec 76% d'augmentation) et **éducateur jeunes enfants** (74 validations avec 54% d'augmentation).

Le nombre de validations de VAE pour le métier d'éducateur spécialisé est d'autant plus à apprécier positivement lorsque l'on met en corrélation cette donnée avec celle des tensions des professions sur le marché du travail. En effet, ce métier est signalé comme étant à

« tension élevée » avec comme facteurs de tension identifiés « le manque de main d'œuvre disponible » et le « lien emploi-formation ».<sup>29</sup>

Par ailleurs en 2021, concernant les DE du sanitaire, il est remarquable de constater que 87 personnes ont bénéficié d'une validation totale de leur diplôme via la VAE : 45 ont ainsi obtenu le Diplôme d'État d'Aide-soignant (DEAS) et 42 celui d'Auxiliaire de puériculture (DEAP).

#### ○ **Les diplômes d'Etat du sanitaire et social préparés par l'apprentissage en Normandie :**

Il est important de signaler en introduction que les données issues de la Banque Centrale du Pilotage rattachée au ministère de l'Education Nationale -tableau ci-dessous- indiquent les effectifs totaux d'apprentis inscrits à la rentrée 2021 sur une formation préparant à un diplôme d'Etat du sanitaire et social.

Depuis plusieurs années et jusqu'alors, la voie de l'apprentissage rencontre des difficultés de développement dans ces secteurs en raison du manque de candidats dans certaines formations du sanitaire et social.

Néanmoins, depuis 2021 et à 2023, un certain nombre de formations et d'effectifs ont été ouverts (formations en cours et à venir). Ces chiffres, non stabilisés, restent non diffusables. Cependant, il a été constaté une augmentation importante par le recensement de 47 formations en apprentissage sur le territoire normand, dont 23 concernant les DE du sanitaire et 24 concernant les DE du social.

Pour 2021, un effectif de 313 apprentis inscrits est quantifié dont 128 pour le champ sanitaire et 185 pour le champ social, soit une évolution en pourcentage de +167 % par rapport à 2019.

---

<sup>29</sup> Tableau des tensions des professions du sanitaire et social sur le marché du travail abordé au chapitre 1.2.1 de la contribution



| NOMBRE D'APPRENTIS INSCRITS À LA RENTRÉE 2021<br>SUR UNE FORMATION À UN DIPLÔME D'ÉTAT DU SANITAIRE ET SOCIAL |                                                   |                                                  |                                   |                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------|
|                                                                                                               |                                                   | Effectifs totaux<br>(toutes années de formation) |                                   | Effectifs 2021<br>en dernière<br>année |
|                                                                                                               |                                                   | Effectifs 2021                                   | Évolution<br>2019-2021<br>(en nb) |                                        |
| SANITAIRE                                                                                                     | Aide-soignant                                     | 45                                               | -8                                | 33                                     |
|                                                                                                               | Ambulancier                                       | 27                                               | +10                               | 27                                     |
|                                                                                                               | Auxiliaire de puériculture                        | 23                                               | +17                               | 20                                     |
|                                                                                                               | Masseur-Kinésithérapeute                          | 19                                               | +3                                | 10                                     |
|                                                                                                               | Infirmier                                         | 11                                               | +6                                | 5                                      |
|                                                                                                               | Ergothérapeute                                    | 3                                                | +3                                | 0                                      |
|                                                                                                               | Total sanitaire                                   | 128                                              | +31                               | 95                                     |
| SOCIAL                                                                                                        | Éducateur spécialisé                              | 79                                               | +57                               | 28                                     |
|                                                                                                               | Moniteur éducateur                                | 44                                               | +21                               | 15                                     |
|                                                                                                               | Assistant de service social                       | 16                                               | +15                               | 6                                      |
|                                                                                                               | Technicien de l'intervention sociale et familiale | 18                                               | +18                               | 0                                      |
|                                                                                                               | Conseiller en économie sociale et familiale       | 9                                                | +8                                | 9                                      |
|                                                                                                               | Accompagnant éducatif et social                   | 9                                                | +9                                | 9                                      |
|                                                                                                               | Éducateur de jeunes enfants                       | 5                                                | +5                                | 0                                      |
|                                                                                                               | CAFERUIS                                          | 3                                                | +3                                | 0                                      |
|                                                                                                               | Éducateur technique spécialisé                    | 2                                                | 0                                 | 1                                      |
|                                                                                                               | Total social                                      | 185                                              | +136                              | 74                                     |
| Ensemble des inscrits                                                                                         |                                                   | 313                                              | +167                              | 169                                    |

Source : BCP – ministère de l'Éducation nationale

○ **Les certifications relevant des ministères de l'Education Nationale, de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :**

Les certifications sanitaires et sociales relevant des ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture rassemblent près de 8 600 inscrits<sup>30</sup>, dont 58 % des inscrits en dernière année se concentrent sur trois diplômes : le BAC Techno Sciences et technologie de la santé et du social (26 %), le BAC PRO Accompagnement, soins et services à la personne (21 %) et le Bac Pro agricole Services aux personnes et aux territoires.

Les effectifs d'inscrits par la voie scolaire sont en très légère baisse sur les deux dernières rentrées scolaires 2021-2022 et 2022-2023 (-1,7 %). L'apprentissage est majoritairement présent dans les effectifs de deux des diplômes : 61 % des inscrits en dernière année du CAP Accompagnant éducatif petite enfance sont des apprentis ainsi que des 55 % effectifs sortants

<sup>30</sup> Voies scolaires et apprentissage confondus dont 3 770 inscrits en dernière année de formation



du BTS Opticien lunetier. Le BP Préparateur en pharmacie ne se prépare quant à lui que par la voie de l'apprentissage. 570 apprentis sont inscrits en dernière année (rentrée scolaire 2021-2022). Enfin, les apprentis de l'enseignement agricole sont en augmentation de 84 % entre les rentrées 2021-2022 et 2022-2023 constatant particulièrement une hausse des effectifs sur le Bac pro Services aux personnes et aux territoires.

Au total, près de 3 800 diplômés<sup>31</sup> sont issus d'une certification sanitaire et sociale de l'Education Nationale et de l'Agriculture en 2021. 61 % des diplômés le sont sur une certification de niveau 4.

### Zoom sur l'enseignement supérieur :

Quatre diplômes sont proposés en Normandie depuis 2022 : le DE d'Audioprothésiste, le Certificat de capacité d'Orthophoniste, le BUT Carrières sociales, le DEUST Préparateur Technicien en pharmacie (ouvert à la rentrée 2022). Le Diplôme d'État d'Orthoptiste est proposé à l'Université de Caen depuis la rentrée 2023. Sur l'année scolaire 2021-2022, ces formations ont rassemblé près de 800 inscrits (tous statuts confondus) dont 54 % en dernière année de formation.

| EFFECTIFS INSCRITS À L'UNIVERSITÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 |                     |                   |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
|                                                              | Effectifs<br>totaux | Dernière<br>année |
| <b>BUT CARRIERES SOCIALES</b>                                | <b>181</b>          | <b>-</b>          |
| Animation sociale et socioculturelle                         | 52                  | -                 |
| Assistance sociale                                           | 27                  | -                 |
| CGE3S*                                                       | 38                  | -                 |
| Éducation spécialisée                                        | 30                  | -                 |
| Villes et territoires durables                               | 34                  | -                 |
| <b>DUT CARRIERES SOCIALES</b>                                | <b>-</b>            | <b>170</b>        |
| Animation sociale et socioculturelle                         | -                   | 55                |
| Assistance sociale                                           | -                   | 23                |
| Éducation spécialisée                                        | -                   | 20                |
| Gestion urbaine                                              | -                   | 47                |
| Services à la personne                                       | -                   | 25                |
| <b>DIPLOME D'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE</b>                     | <b>124</b>          | <b>29</b>         |
| <b>CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE</b>                | <b>309</b>          | <b>59</b>         |
| <b>Total</b>                                                 | <b>795</b>          | <b>428</b>        |

\* Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux  
Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche - Données issues de SISE  
(Système d'information sur le suivi de l'étudiant)

<sup>31</sup> Dont 60 sur 110 candidats ont validé la certification via la VAE (CAP Accompagnement éducatif petite enfance).

○ **Les autres certifications du champ sanitaire et social :**

Accessibles par la formation continue, la VAE ou encore l'apprentissage selon les cas, d'autres certifications ont été recensées dans le champ sanitaire et social : les titres professionnels du ministère du Travail et les titres à vocation professionnelle.<sup>32</sup>

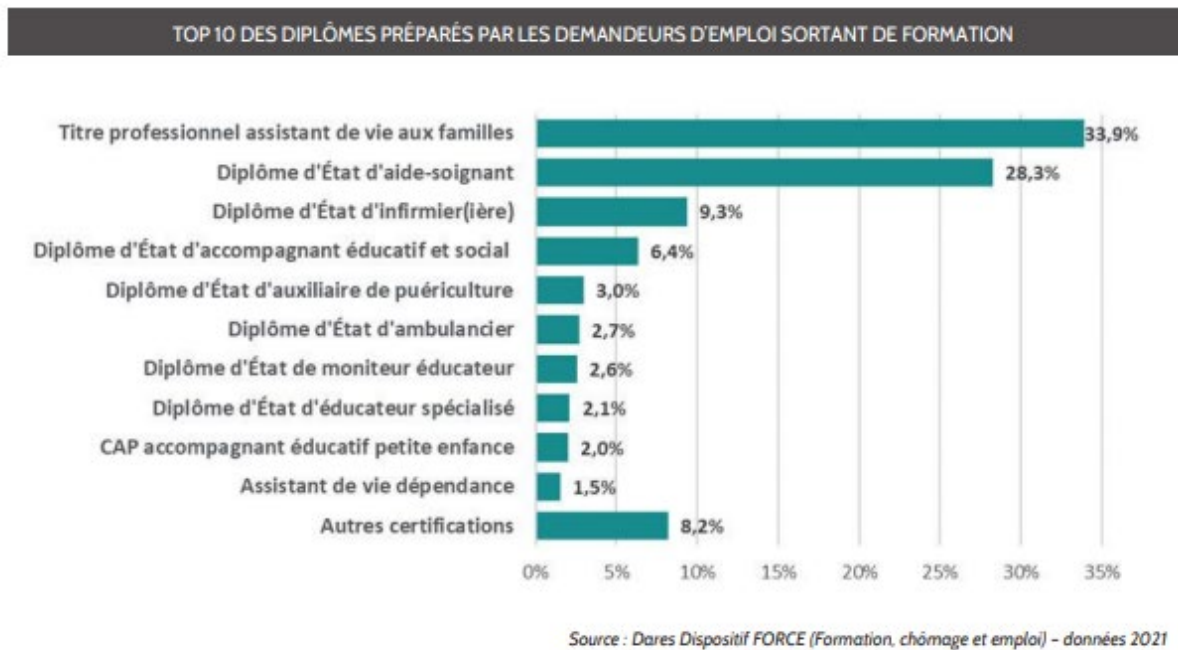


• **Les demandeurs d'emploi et la formation aux métiers du sanitaire et social :**

En 2021, 3 250 demandeurs d'emploi inscrits à une formation menant à une certification du sanitaire et social sont comptabilisés en sortie de formation. Ils représentent 10 % de l'ensemble des sortants sur la région (hors abandons). Avec un taux d'accès à l'emploi de 65% dans les 6 mois suivant la sortie de formation, les sortants de certifications du sanitaire et social présentent une insertion bien supérieure à la moyenne régionale des demandeurs d'emploi sortants de formation (50 %).

Près de 60 % des demandeurs d'emploi sont sortis d'une formation à un diplôme d'État du sanitaire et social. En termes d'insertion, près de 70 % des sortants des diplômes du sanitaire et du social sont en emploi six mois après leur sortie. 78 % des demandeurs d'emploi sont formés sur quatre certifications : le titre professionnel d'Assistant de vie aux familles, qui relève du ministère du Travail, constitue la certification la plus préparée avec plus de 1 100 sortants en 2021, soit plus d'un tiers des formés. Ensuite, deux diplômes d'État du sanitaire : le DE d'aide-soignant (28 % des sortants) et celui d'infirmier (9 %).

<sup>32</sup> Carif-Oref de Normandie – BS analyse – Les besoins en professionnels du sanitaire et social en Normandie – Avril 2023



- **L'offre de formation à destination des professionnels de santé :**

- **La formation continue à l'université de Rouen Normandie :**

L'UFR Santé de l'université de Rouen Normandie propose une offre de formation axée sur une pédagogie innovante, une recherche labellisée par les grands organismes (CHU, cliniques, Croix-Rouge, laboratoires...), des technologies de pointe et un regroupement de professionnels de santé sur un seul site : le campus hospitalo-universitaire.

Du stage court (inter ou intra entreprise) à la formation longue diplômante (diplôme d'État ou d'Université), l'offre de formation est évolutive afin de s'adapter aux nouveaux besoins des professionnels de santé. Une Unité Mixte de Développement Professionnel Continu en Santé a été mise en place. Elle a pour mission de rassembler les acteurs universitaires, une offre de formation transversale, une meilleure coordination et réactivité afin de répondre au mieux à vos besoins. Le Centre de Formation Continue et par Alternance est également certifié Qualiopi. Le contenu de l'offre de formation santé 2023 est décliné à l'annexe 4 de la présente contribution.

Il est à signaler enfin l'émergence du « Rouen Medical Training Center », un centre de simulation en santé et d'entraînement aux techniques biomédicales, issu du partenariat établi entre le CHU de Rouen, l'Université de Rouen Normandie, l'État, la Région Normandie et Rouen Métropole. Outil remarquable de formation médicale innovante et polyvalente fonctionnant sur le principe suivant : « Aucun geste ne doit être réalisé pour la première fois sur le patient. » Le Rouen Medical Training Center propose une offre de formation diversifiée, interactive et collaborative pour l'ensemble des personnels de santé (médicaux et paramédicaux). Celui-ci a pour partie pour objectifs de :

- former à des procédures interventionnelles, à des gestes chirurgicaux ou à la prise en charge de situations par utilisation de mannequins, simulateurs, ateliers et vidéotransmission d'interventions,
- analyser et améliorer les pratiques professionnelles, les capacités à faire face aux situations à risque,
- développer les capacités à travailler en équipe pluridisciplinaire et les capacités relationnelles avec les patients.

#### ➤ **L'université de Caen Normandie :**

L'université de Caen Normandie, établissement pluridisciplinaire, accueille plus de 5 000 stagiaires au titre de la formation continue pour un accueil total d'environ 32 000 étudiants tout secteurs confondus. Ainsi, sont proposés des cursus de formation continue dans de nombreux parcours diplômants et qualifiants à tous les niveaux, en présentiel mais également à distance.

Ces parcours sont destinés aux salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales ayant interrompu leur études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification et de valoriser leur expérience professionnelle. Ils s'adressent aussi aux employeurs privés ou publics souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

Un extrait de l'offre de formation est décliné à l'annexe 5 de la présente contribution.

#### • **Les Projets de Transition Professionnelle (PTP)<sup>33</sup> des salariés du privé dans le secteur de la santé en Normandie :**

Au vu du bilan 2023 basé sur la nomenclature ROME réalisé par Transition Pro, seul organisme habilité par l'État pour financer et sécuriser les reconversions professionnelles, qui dresse les grandes tendances des Projets de Transition Professionnels engagés, il s'avère que le secteur de la santé représente en volume le troisième secteur avec 16 % des PTP. Le secteur des services à la personne et à la collectivité se positionne juste derrière en quatrième place avec 15 % des projets.

---

<sup>33</sup> Pour mémoire, le projet de transition professionnelle « PTP » remplace le Congés Individuel de Formation « CIF ». Il permet au salarié de s'absenter de son poste pour suivre une formation destinée à l'ouvrir au changement de profession. Le PTP est ouvert sous conditions et est accordé sur demande à l'employeur. Le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation. Les règles diffèrent selon que le salarié est en contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD).

Les certifications ciblées sont par ordre décroissant : le Diplôme d'État (DE) d'aide-soignant (106 projets)<sup>34</sup>, le *Titre Professionnel (TP) Secrétaire assistant médico-social* (36 projets), le DE d'infirmier (27 projets), le *CAP accompagnant éducatif petite enfance* (25 projets).

Les Projets de Transition Professionnelle de ce secteur restent peu concernés par les ruptures, bien qu'ensuite il est repéré la faible ancienneté des personnels, difficiles à maintenir dans ce secteur (moyenne d'ancienneté d'environ sept ans).

☞ *Analyse synthétique du « panorama formation santé »* : l'état des lieux des formations du secteur médical et paramédical réalisé dans ce chapitre 2 partie 1 met en évidence l'existence de nombreux parcours de formation possibles au moyen de multiples voies, - se déroulant de l'initial jusqu'à la formation continue en passant par l'apprentissage, la VAE, les Projets de Transition Professionnelle-, et permettant d'accéder à un nombre important de diplômes d'Etat, autres diplômes, certifications et titres professionnels. Cette richesse et multiplicité de formations permettent des apports de solution dans les parcours diversifiés des publics jeunes et moins jeunes, pour des réponses tendant à être les plus adaptées en termes de compétences face aux besoins d'emploi.

Néanmoins, « l'offre formation » du secteur de la santé s'avère construite en écho aux multiples secteurs d'activités -médical, médico-social, social-, et relevant de plusieurs ministères distincts initiant leurs système et réglementations propres, -ministères de l'Education Nationale, de l'agriculture, du Travail, des Affaires sociales ...-. Cela a pour effet de complexifier pour les publics la lisibilité des systèmes de formation en place, ainsi que leurs accès et leur financement.

L'évolution des formations universitaires (« dite universitarisation des formations »), avec un exemple -celui du BUT carrières sociales parcours éducation spécialisée et du DE éducateurs spécialisés, ajoute encore au processus de complexification du système de formation.

L'un des grands enjeux du présent est de continuer à structurer l'ensemble du système de formation afin d'assurer une meilleure visibilité des parcours.

## **2.2. L'accès aux formations en santé : quelles évolutions ?**

Cette partie du chapitre s'attache à présenter quelques avancées saillantes en matière d'offre de formation en Normandie, puis à poser et analyser le contexte d'évolution des formations en santé.

---

<sup>34</sup> Le DE d'aide-soignant se positionne sur le deuxième rang des formations les plus largement demandées (106 demandes) juste derrière le TP Conducteur de transport routier de marchandises sur porteur (108 demandes).

• **Zoom sur l'ouverture d'une formation en odontologie en Normandie depuis 2022 :**

Jusqu'alors dépourvue de faculté dentaire, la région Normandie propose depuis la rentrée 2022 une formation d'odontologie dispensée au sein des UFR Santé des **universités de Caen Normandie et de Rouen Normandie** dans le cadre du parcours LAS (Licence Accès Santé).<sup>35</sup> Dans un contexte de faible densité de chirurgiens-dentistes (42 pour 100 000 habitants en Normandie contre 63 au niveau national), et dans le cadre d'un partenariat engagé entre l'Agence régionale de santé, la Région Normandie, les collectivités territoriales, les universités et les représentants de la profession – le conseil de l'ordre régional des chirurgiens-dentistes et l'Union Régionale des Professionnels de Santé chirurgiens-dentistes-, l'objectif partagé est de soutenir l'installation des diplômés dans la région à l'issue de leur cursus universitaire, afin d'améliorer l'offre de soins proposée à la population normande.

L'ARS Normandie et la Région Normandie ont mobilisé à ce jour des crédits de l'ordre de 6,6 millions d'euros au titre de la stratégie régionale d'investissement en santé sur la période 2021-2030 pour doter, entre autres, de fauteuils dentaires hospitaliers les subdivisions de Caen et de Rouen. La Région Normandie œuvre par ailleurs, avec l'appui des collectivités territoriales et des intercommunalités du territoire, à faciliter l'accueil matériel des étudiants en odontologie en soutenant les investissements nécessaires pour les plateaux techniques de formation précliniques et cliniques mais aussi par la mise en place de dispositifs permettant de faciliter l'accès au logement des étudiants de 5ème et 6ème année en stage en Normandie à l'aide du versement d'une bourse de mobilité.

Dans le cadre du développement des lieux de stages en odontologie sur le territoire normand devant favoriser l'implantation de professionnels de santé à l'issue de leur cursus, une nouvelle antenne d'enseignement en odontologie a été ouverte au Centre hospitalier Eure-Seine à Evreux. Ce service permet de former une dizaine d'étudiants stagiaires par an, de renforcer l'offre de soins sur le territoire et de répondre au déficit de praticiens dentaires en Normandie.

• **Zoom sur l'ouverture d'une formation en orthoptie à Caen à la rentrée 2023 :**

L'UFR Santé de Caen propose depuis la rentrée 2023 une formation au certificat de capacité d'orthoptiste (grade licence). Cette formation permettant d'intégrer 15 à 20 étudiants par année, s'effectuera en 3 ans en alternant des enseignements théoriques, des stages hospitaliers sur l'ensemble du territoire normand, et des stages dans des cabinets libéraux. Une partie des enseignements sera mutualisée avec l'école d'orthoptie d'Amiens. Jusqu'alors, la formation à cette profession n'existait pas en région, les formations en orthoptie les plus proches étant proposées à la faculté de Médecine à Rennes ou à l'UFR de médecine de Picardie à Amiens.

---

<sup>35</sup> Ces ouvertures de formation en odontologie s'inscrivent dans le contexte national d'annonce du premier ministre en décembre 2021 de la création de huit nouveaux sites universitaires de formation en odontologie en France.

Les périodes de pratique voient leur durée augmenter au fil de la formation : la première année, quatre semaines de stage sont effectuées la première année, deux fois huit semaines la deuxième année et deux fois dix semaines de stage lors de la troisième et dernière année. Les étudiants peuvent en général, avant la fin de leur parcours de formation, envisager leur recrutement à l'issue de leur scolarité, le volume d'offres d'emploi étant largement supérieur au volume de demandes.

• **Du « numerus clausus au numerus apertus » ... premiers constats. Et après ?**

**La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé dite loi OTSS** fait suite aux annonces du Président Macron du 18 septembre 2018 qui indiquait que « *Le Numerus clausus sera supprimé.....pour nous permettre de former plus de médecins avec un mode de sélection rénové, et de renforcer la dimension qualitative et le niveau des études de santé* » ainsi qu'à celles du 5 juillet 2018, à Caen, de Mesdames Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé et Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui déclaraient une refonte du deuxième cycle des études médicales et une « *procédure rénovée d'admission dans le troisième cycle, basée sur une pédagogie médicale moderne, compatible avec une adéquation des compétences aux besoins de la population, et favorable à l'épanouissement des étudiants* ».

Le titre 1er « *Décloisonner les parcours de formation et les carrières des professionnels de santé* » de la loi a notamment pour objet la réforme des études de santé. Son chapitre 1 intitulé « *réformer les études en santé et renforcer la formation tout au long de la vie* » en pose un certain nombre de mesures :

*L'article 1er rénove le mode d'accès aux études médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques en supprimant le numerus clausus déterminant l'accès en deuxième année de premier cycle, et en permettant l'accès à ces études à partir de voies diversifiées (modifiant notamment de l'article L. 631-1 du code de l'éducation). Le nombre d'étudiants formés dans les études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique est déterminé dans le cadre de modalités de régulation profondément réformées, tenant compte des capacités de formation et des besoins du système de santé, et reposant sur une concertation étroite entre les universités et les agences régionales de santé.*

*L'article 2 repense les modalités d'évaluation du deuxième cycle, supprime les épreuves classantes nationales et réforme l'accès au troisième cycle des études de médecine (modifiant notamment de l'article L. 632-2 du code de l'éducation). Le nouveau système permet l'admission des étudiants ayant d'une part validé le deuxième cycle, et satisfait, d'autre part, à la réussite d'épreuves permettant d'évaluer les compétences et connaissances acquises. L'affectation en troisième cycle (par subdivision territoriale et par spécialité) des étudiants s'effectue en prenant en compte leurs résultats aux épreuves ainsi que leur parcours de formation et leur projet professionnel.*

*L'article 5 habilite le gouvernement à prendre par voie d'ordonnances des mesures de recertification des compétences des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes, des pharmaciens, des infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes et des pédicures-podologues afin de maintenir un haut niveau de compétences tout au long de la carrière professionnelle.*

Le PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) et la LAS (Licence avec Accès Santé) ont ainsi été introduits en France dans le cadre de la réforme des études de santé, instaurée par la loi OTSS, mise en place à partir de la rentrée universitaire 2020.

Explication concrète et synthétique des principales mesures :

- Suppression du numerus clausus qui limitait le nombre d'étudiants pouvant accéder en deuxième année des études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Cette mesure vise à augmenter le nombre de professionnels de santé formés chaque année
- Diversification des voies d'accès via le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et les Licences avec Accès Santé (LAS) permettant une plus grande diversité des profils d'étudiants
- Réforme des modalités d'évaluation : Les épreuves classantes nationales du deuxième cycle sont supprimées et remplacées par de nouvelles modalités d'évaluation incluant des épreuves orales et écrites, et visant à mieux évaluer les compétences des étudiants
- **Interdiction du redoublement en première année en PASS (année commune aux études de santé dite réforme PACES-One).** Les étudiants qui échouent peuvent toutefois s'inscrire en deuxième année de licence dans une autre discipline grâce au système de crédits européens (ECTS).

➤ **Centralisation du processus d'inscription : focus sur la plateforme Parcours sup :**

Parcoursup est devenu la plateforme unique pour s'inscrire aux études de santé, que ce soit en PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) ou en LAS (Licence avec Accès Santé). Ce nouveau processus permet ainsi :

- . d'élargir les possibilités pour les candidats en proposant désormais deux voies principales pour accéder aux études de santé - le PASS et la LAS.
- . des critères de sélection propre à chaque université a la liberté de définir ses propres critères de sélection pour les études de santé, ce qui peut varier d'un établissement à l'autre
- . de prendre en compte des compétences psychosociales dans les processus de sélection, valorisant ainsi les expériences humaines et la capacité à nouer des relations au patient
- . Le système limite le nombre de candidatures aux filières MMOPK (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie) à deux, toutes voies d'accès confondues

Cependant, bien que Parcoursup vise à offrir un processus plus transparent et équitable, certains aspects techniques sont encore être perçus comme opaques ou favorisant certaines inégalités. D'autant que le processus peut générer assez souvent du stress pour les candidats, qui restent dans l'incertitude pendant plusieurs mois avant de connaître leur affectation.

**L'outil Parcoursup introduit ainsi de nouveaux défis dans l'accès à la formation en santé pour les étudiants.**



Quelques éléments statistiques de la première année 2020-2021 au niveau national sont présents dans le guide des métiers et des formations de la santé publié par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie :

## ÉTUDES DE MÉDECINE EN FRANCE : TAUX DE RÉUSSITE ET PROFILS

AGENCE DE L'ORIENTATION ET DES MÉTIERS - LES MÉTIERS DE LA SANTÉ *Le Guide*

À la rentrée 2022, la voie LAS représentait un quart des effectifs des 20 200 étudiants en deuxième année de médecine, maïeutique, orthophonie, pharmacie, kinésithérapie), contre 50% pour la voie PASS. Les 25% des autres étudiants étaient a priori redoublant ou venant d'autre licence, hors LAS.

Les premiers constats, dans le présent, révèlent que malgré la fin du *numerus clausus*, le nombre de places pourvues reste globalement limité par la capacité d'accueil des universités, et la sélection des étudiants reste apparemment encore très forte en Pass. Par ailleurs, l'arrêt du doublement de la première année laisse en contrepartie une seconde et dernière chance d'accès aux filières de santé via les LAS.

Depuis l'introduction de la réforme en 2020 au niveau national, le public étudiant, porté et représenté par les associations étudiantes, notamment la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), ont repéré plusieurs dysfonctionnements et rencontré quelques difficultés.

**Inégalités et disparités :** les étudiants et les associations, ont souligné des inégalités dans l'accès aux études de santé. Les critères de sélection et les modalités d'évaluation varient considérablement d'une université à l'autre, créant des disparités entre les établissements. Cette situation peut favoriser certains étudiants en fonction de leur université d'origine, ce qui est perçu comme injuste pour certains.

**Places vacantes :** un autre problème majeur est celui des places vacantes dans certaines filières de santé. Malgré la suppression du *numerus clausus*, des places restent inoccupées, ce qui est paradoxal compte tenu du nombre de candidats souhaitant intégrer ces filières. Cette situation pose la question de la répartition adéquate des places disponibles.

**Manque de préparation et d'accompagnement :** les étudiants signalent un manque de préparation et d'accompagnement dans ces nouveaux parcours, d'autant que les référentiels ont tardé à paraître. Beaucoup se sentent encore mal informés sur les attentes et les exigences des PASS et LAS. Cette situation est particulièrement difficile pour ceux qui échouent à intégrer une filière de santé et doivent se réorienter.

➤ **La réduction des postes d'internat à la rentrée 2024 :**

**Avec 7 974 postes d'internat ouverts à la rentrée 2024, est annoncée une baisse de 1 510 postes d'internat à la rentrée 2024 sur les 9 484 postes disponibles en 2023<sup>36</sup> :**

Pour rappel, les internes sont des étudiants de troisième cycle de médecine (de la septième année à la douzième année) qui exercent à plein temps à l'hôpital ou en ambulatoire, sous la responsabilité d'un médecin senior. L'accès à l'internat (6<sup>ème</sup> année) se fait par concours. En fonction du rang obtenu face à leurs souhaits, les étudiants se voient attribuer leur future

---

<sup>36</sup> Arrêté du 7 juillet 2024 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine susceptibles d'être affectés, par spécialité et par subdivision territoriale, au titre de l'année universitaire 2024-2025

spécialité et la localisation où ils effectueront leur internat. Le nombre de postes ouverts dépend du nombre d'étudiants qui concourent et des besoins de santé des territoires.

**La réforme du concours de l'EDN (Epreuves Dématérialisées Nationales)** validant le programme du deuxième cycle des études de médecine a été initiée en 2018 et est entrée en application en 2023-2024. Elle a introduit pour la première fois une note éliminatoire à l'écrit (note plancher de 14/20), en début de sixième année, et une épreuve orale à la fin de l'année, visant à mieux évaluer les compétences pratiques et le parcours des étudiants. Cette réforme a eu pour incidence de faire baisser le nombre de candidats. En effet, une partie des étudiants de cinquième année a stratégiquement préféré redoubler (7%, contre 3% habituellement, selon la Conférence des doyens de médecine) pour ne pas se présenter au concours sans avoir les acquis nécessaires et éventuellement échouer face à ces nouvelles modalités de concours, et surtout se voir refuser l'accès aux spécialités souhaitées dans le cadre de leur projet professionnel, du fait d'un mauvais classement.

**Ainsi, le nombre de postes ouverts à l'internat a baissé proportionnellement au nombre d'étudiants inscrits au concours qui cette année est moins important.**

Cette diminution de postes ouverts n'impacte pas les spécialités de manière égale. La spécialité de chirurgie plastique se révèle être la grande perdante avec moitié moins de places ouvertes, suivi par l'ophtalmologie et la médecine générale (- 18 % de leurs effectifs), et enfin de la médecine d'urgence (- 15 %).

Au regard de cette situation annoncée tout début août, bon nombre d'étudiants, dans le cadre d'une pétition lancée par une étudiante parisienne<sup>37</sup> (atteignant à la fin de ce mois d'août 54 667 signatures) dénoncent une profonde injustice de ces réformes des cycles de formation en demandant la réouverture de postes d'internats pour la rentrée 2024-2025. La pétition dénonce notamment que « *les postes proposés pour l'internat ont été diminués en conséquence sans toutefois prendre en compte la force des demandes pour certaines spécialités* ». Et encore que « *Trop d'étudiants devront choisir une spécialité par dépit dans laquelle ils seront moins investis et la qualité de leurs soins en pâtira. Après six ou sept ans d'études acharnées on ne nous permet pas choisir notre métier* », dénoncent-ils en insistant sur le fait que « *Les places que personne ne veut prendre auraient été pour ces lauréats* ».

☞ **Au constat de cette situation, deux enjeux, déjà présents et mis à nouveau en avant, se trouvent renforcés :**

- . le combat contre les inégalités des territoires,
- . le travail sur l'attractivité de certains secteurs des spécialisations de médecine.

Enfin, la FAGE a lancé une grande consultation pour recueillir les avis des étudiants et entamer de nouvelles discussions avec l'État. Les étudiants regrettent que leurs retours et suggestions ne soient pas suffisamment pris en compte dans l'élaboration et l'ajustement de la réforme,

---

<sup>37</sup> [Pétition · Demande urgente de réouverture de postes pour l'internat - France · Change.org](#)

ce qui contribue à un sentiment de frustration et de désengagement. Bien que la réforme PASS/LAS ait été mise en place pour diversifier les profils des étudiants en santé et améliorer le système d'accès, les dysfonctionnements énumérés précédemment restent autant de défis à relever pour atteindre les objectifs initiaux de la réforme.

**Et après : la dernière « loi Valletoux » du 27 décembre 2023<sup>38</sup> :**

La loi n° 2023-1268 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels dite « loi Valletoux », promulguée le 27 décembre 2023, comprend un certain nombre d'évolutions liées aux aspects formation en santé. Celles-ci visent à contribuer à améliorer l'accès aux soins et à lutter contre les inégalités territoriales de santé. Les principales mesures concernent :

1. **le renforcement de la formation en milieu rural** : la loi encourage la formation des étudiants en santé dans les zones sous-dotées, notamment en milieu rural. Cette mesure vise à familiariser les futurs professionnels avec ces territoires et à favoriser leur installation future dans ces zones.
2. **L'expérimentation pour l'orientation des lycéens** : l'article 24 de la loi prévoit une expérimentation sur cinq ans pour encourager l'orientation des lycéens issus de déserts médicaux vers les études de santé. Cette mesure vise à diversifier l'origine géographique des étudiants en santé et à favoriser le retour des professionnels dans leurs territoires d'origine.
3. **Le développement des stages en zones sous-dotées** : la loi met l'accent sur l'importance des stages dans les zones sous-dotées en professionnels de santé. Ces stages permettront aux étudiants de découvrir l'exercice en milieu rural ou dans des quartiers prioritaires.
4. **La formation à l'exercice coordonné** : la loi insiste sur l'importance de former les futurs professionnels de santé à l'exercice coordonné, notamment dans le cadre des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).
5. **La sensibilisation à la médecine de proximité** : les formations en santé devront inclure une sensibilisation accrue à la médecine de proximité et aux enjeux de santé publique dans les territoires sous-dotés.

Ces mesures législatives prises dans le cadre de la loi par le gouvernement démissionnaire visent à mieux préparer les futurs professionnels de santé aux réalités du terrain, particulièrement dans les zones en manque de médecins, et à encourager une meilleure répartition territoriale des soins à long terme. Hormis essentiellement le décret d'application du 24 juin 2024<sup>39</sup> relatif à l'intérim, les nombreuses mesures du texte avaient vocation à s'appliquer progressivement au fil de la publication à venir des décrets d'application.

---

<sup>38</sup> LOI n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels

<sup>39</sup> Décret n° 2024-583 du 24 juin 2024 relatif à la durée minimale d'exercice préalable de certains professionnels avant leur mise à disposition d'un établissement de santé d'un laboratoire de biologie médicale ou d'un établissement ou service social ou médico-social par une entreprise de travail temporaire

### **2.3. De la nécessaire prise en compte de l'environnement qualitatif de la formation :**

L'attractivité des formations, des métiers du champ de la santé sont autant de leviers d'actions pour répondre aux besoins d'emploi actuels et à venir. La qualité de la formation des professionnels de santé devient primordiale face aux défis d'adaptation en réponse aux différentes évolutions : épidémiologiques, d'accès au soin en ambulatoire ou encore face à l'exigence d'une meilleure prévention. Ainsi, autant apparaît-il important de renforcer les compétences nécessaires à l'exercice interprofessionnel, qu'il faut permettre aux étudiants en santé d'avoir accès à une qualité de la formation -locaux, technologies, contenus, ... et à son environnement, c'est-à-dire garantir l'accès à toutes les dimensions de la vie étudiante comme un juste droit acquis : hébergement, mobilité, vie associative culturelle et sportive, ... Aussi, il s'avère primordial d'agir sur l'amélioration des conditions d'accueil en formation, de stages en situation de travail.

#### **• Disposer de lieux de formation de qualité passe par des programmes d'investissement de modernisation des locaux dans les instituts et école de formations**

La vétusté de certains instituts et écoles de formation et les obligations de remise aux normes des établissements ne permettent pas toujours de garantir un environnement de formation de qualité. Cela constitue un frein qu'il faut combattre afin d'être plus attractif. L'organisation et la gestion des formations sanitaires et sociales font partie des compétences de la Région depuis la loi du 13 août 2004<sup>40</sup>. Ainsi, outre la programmation de la carte des formations, elle finance les instituts de formation dans leurs investissements et attribue des bourses de formation aux élèves et étudiants. Des réalisations concrètes de ces investissements ont déjà concerné les instituts de formations d'Alençon et de Fécamp. L'IFAS de Bayeux devrait être installé au sein du lycée Arcisse de Caumont. De nouvelles opérations immobilières sont programmées avec la construction des nouveaux instituts à Cherbourg (situé à proximité d'équipement : bibliothèque, restaurant et gymnase), et à Évreux en 2025, ainsi que la réhabilitation et l'extension des locaux des instituts de Lisieux dans le cadre du plan d'investissement du Ségur de la santé.

---

<sup>40</sup> La Région Normandie compte 46 établissements de formation sanitaire et sociale préparant à 15 diplômes d'Etat dans le domaine du sanitaire (aide-soignant, infirmier, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, infirmier de bloc opératoire...) et 13 diplômes d'Etat dans le domaine du social (accompagnant éducatif et social, assistant de service social, moniteur éducateur, éducateur spécialisé...). Au total ce sont plus de 13 000 élèves et étudiants par an (toutes années de formation confondues).

Le financement de ces formations s'élève chaque année pour la Région à plus de 70 millions d'euros, dont 10 millions d'euros au titre des bourses régionales d'études attribuées aux étudiants de ces filières et 64 millions d'euros au titre des dotations de fonctionnement versées aux instituts de formation.

5 850 élèves et étudiants ont par ailleurs perçu une bourse régionale d'étude en 2023.

- **Mettre en œuvre la transformation pédagogique des structures de formation et instituts de formation du sanitaire et social :**

Fruit d'une contractualisation entre les acteurs, les formations sanitaires et sociales voient leur environnement évoluer avec, pour les formations post baccalauréat, une place de l'université de plus en plus importante. Cet environnement génère de nouveaux objectifs et enjeux, pouvant constituer à terme des leviers en termes d'attractivité des formations relevant de l'enseignement supérieur : la délivrance d'un diplôme universitaire, des approches pédagogiques nouvelles, renforçant la transversalité entre disciplines de santé, dans le cadre des projets portés par les Universités de Caen et Rouen, et un accès possible vers un master en pratique avancée et la recherche, comme les autres filières universitaires. Il semble essentiel de poursuivre les travaux dans cette voie.

- **Lutter contre les difficultés d'accès à la formation et les ruptures en cours de formation :**

Cela semble être une évidence : la disponibilité des places dans les formations doit être un moyen à maintenir afin de diminuer les freins à l'accès aux formations, de même que la formation se doit d'être en adéquation avec les besoins de main d'œuvre et les compétences recherchées par les employeurs, tendant à réduire les ruptures en cours de formation.

Concernant les freins à l'accès à la formation, il est important de souligner les difficultés, voire le manque de mobilité et d'hébergement des jeunes et étudiants. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de personnes isolées, ou éloignées de l'emploi, dans les milieux ruraux où la desserte des transports est plus faible qu'en milieu urbain. Renforcer les dispositifs de formation dans les milieux ruraux semble être essentiel afin de réduire les freins d'accès à la formation. Cela passe par la mise à disposition d'internats, ou la mise en œuvre de « campus connectés » en espaces ruraux et la disponibilité de plateaux techniques d'enseignement. Les auditions menées ont par ailleurs permis d'entendre, de manière élargie autour de cette problématique, l'idée de replacer les professionnels, et donc les structures de formation au plus près des patients dans les territoires, et non l'inverse.

Spécifiquement concernant les ruptures de formations sur le champ des formations sanitaires et sociales, l'enjeu semble se situer autant, voire plus, sur le nombre de diplômés à augmenter que d'augmenter le nombre de places de formation. Car un certain nombre d'entre eux rompent leurs parcours de formation. Le CESER indique à nouveau la nécessité de mener un travail approfondi sur l'analyse des causes de ces interruptions : de la mauvaise représentation du métier ou de la formation en amont, à la difficulté de trouver des stages en milieu de travail, ou aux premiers stages aux conditions d'accueil difficile, tous ces constats sont à prendre en compte dans les travaux d'analyse à poursuivre.

Il faut souligner que ces éléments cités constituent des axes stratégiques du CPRDFOP-SRFSS 2023-2028 initié par la Région Normandie, en lien avec ses partenaires sur le champ de la formation. Le champ des conditions de travail, quant à lui, pourrait être accompagné par l'ARS dans le cadre de son plan d'attractivité des métiers du soin. Des partenaires en région, tels que l'ARACT, œuvrent également sur ces volets.

### • Sécuriser les parcours de formation sur le plan financier

Il s'agit là d'une forte réalité : le financement des parcours de formation des actifs peut se révéler très compliqué dans certains cas pour les bénéficiaires. Particulièrement, les difficultés de financement auxquels sont confrontés les actifs en transition professionnelle, en changement de voie, de secteurs ou juste de métiers révèlent les cloisonnements existants dans les différentes voies de formation : initiale, ou continue, par l'apprentissage, en VAE. À noter sur ce point que l'apprentissage, est particulièrement intéressant à favoriser, car il constitue à lui seul dans ses modalités de formation en milieu de travail, un véritable enjeu de fidélisation des personnes en emploi de ces secteurs, particulièrement pour les aides-soignants. Il peut donc y avoir autant de problématiques qu'il peut exister de situations dans les parcours professionnels.

Cette question du financement des formations partagée par un ensemble de partenaires formation, est également intégrée dans un des axes du CPRDFOP-SRFSS 2023-2028. Elle est à prendre fortement en considération afin de miser sur les réussites de parcours menant à des emplois pérennes et occupés dans la durée.

Ainsi, dans le champ du sanitaire et social, un travail en commun est actuellement engagé sur une logique de projet de conférence des financeurs entre la Région Normandie et les différents acteurs, représentés notamment par les OPCO. Cette conférence des financeurs est destinée à faciliter la coopération entre acteurs afin d'établir le financement croisé des parcours de formation d'actifs notamment, mais aussi pour coordonner la préparation des publics demandeurs d'emploi à ces parcours. Par ailleurs, la Région expérimente depuis 2022 le versement d'une rémunération de stagiaires aux publics « adultes » sur quelques formations de niveau 3 et 4, sur lesquelles sont accueillis une part importante de public demandeurs d'emploi ayant quitté depuis longtemps le système scolaire : la formation d'aide-soignant, d'accompagnant éducatif et social et d'ambulancier. Une évaluation de l'impact que cette mesure a sur l'accès à la formation de ces publics mais aussi la sécurisation de leur parcours sera menée pour voir quelle suite y donner.

En conclusion, l'état des lieux des formations santé nous a révélé précédemment à la fois une richesse des offres et des parcours formation en réponse aux besoins de compétences dans l'emploi, tout en faisant apparaître la complexité des systèmes des formations aux réglementations propres.

D'autres freins apparaissent dans ces parties : l'accès à la formation liées aux multiples et nouvelles réglementations restant techniques et opaques pour une majorité de publics, les modalités d'accès telles que parcours sup, les passerelles entre les formations et/ou les certifications poursuivies, les difficultés des parcours de stages liés à l'environnement de la formation et du travail sont autant de difficultés à surmonter ou dissuadant de la poursuite des parcours, sans parler du sentiment de manque de reconnaissance voire de considération

des étudiants dans leurs parcours individuels et collectifs de formation professionnelle comprenant les stages.

Un certain nombre de travaux nationaux et la réalité des parcours réalisés dans le secteur ont déjà révélé les conditions de travail difficiles (allant du travail de nuit, au manque de moyens en personnels, financiers, organisationnels), la rémunération mais aussi la qualité de vie au travail et la reconnaissance dans les professions de la santé. Les tensions de recrutement présentes sur certains métiers révèlent que des avancées restent indispensables pour non seulement attirer de nouvelles « recrues » mais aussi pour garder les professionnels en place. Ainsi, travailler sur l'attractivité des métiers et des secteurs et agir sur l'amélioration des conditions de travail sont également des leviers d'action primordiaux pour répondre aux besoins actuels et à venir.

### **3. La dynamique de l'attractivité des métiers et des formations de santé dans les territoires normands :**

La présence des professions de santé dans les territoires et de leurs appareils de formation constituent des leviers indéniables de développement et d'attractivité pour les territoires en étant organisés en proximité et en réponse des usagers. L'effort se doit d'être collectif, regroupé et partenarial, relevant à la fois de l'ensemble du système de santé et des collectivités afin de rendre attractif et efficace l'exercice des professions médicales et paramédicales sur tout un territoire. Car si de nombreux travaux ont déjà mis l'accent sur les conditions de travail, la rémunération, mais aussi la qualité de vie autour des professions, des stages et des formations, il reste encore fort à faire pour attirer de nouvelles recrues sur certains territoires, mais aussi pour « garder » les professionnels en place. Ces travaux axés sur l'attractivité des secteurs de la santé sont des leviers d'action primordiaux pour répondre aux besoins de formation et d'emploi actuels et à venir.

#### **3.1. Les acteurs et les politiques de santé : partenariats et premiers pas tendant à converger vers une coordination des politiques et actions ?**

Les politiques sont abordées dans ce chapitre uniquement sous l'angle emploi-formation. L'enjeu partagé globalement par l'ensemble des acteurs est d'engager et maintenir une coordination des actions sectorielles liées à la santé. Région, ARS, universités, instituts de formation, professionnels de santé, hôpitaux, groupements, associations, usagers, ... tous doivent tendre à garantir un accès équitable à l'emploi et à la formation, et plus largement à la notion de santé elle-même dans tout le territoire normand.

##### **• Le PRS 2023-2028 et le dispositif de Contrat d'Allocation d'Etudes :**

Le nouveau Programme Régional de Santé (PRS) 2023-2028, publié en novembre dernier 2023, définit la politique régionale de santé pour ces cinq années. Outil à la fois stratégique, de planification et opérationnel, le PRS doit permettre d'améliorer le



décloisonnement entre les différents acteurs de la santé et la cohérence avec les autres politiques publiques ayant un impact sur la santé. Le PRS 2023-2028, a été soumis à la consultation publique et comprend le Cadre d'orientation stratégique (COS) qui détaille sept grands enjeux pour améliorer la santé en Normandie, le Schéma régional de santé (SRS) qui détermine l'ensemble de l'offre de soins, d'accompagnement et de prévention, et enfin le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) qui comprend des actions à destination des publics les plus vulnérables et éloignés du système de santé. Pour la Normandie, 7 territoires de démocratie sanitaires ont été arrêtés, après consultation de la Région en 2022 : l'Orne, la Manche, le Calvados, Rouen-Elbeuf, le Havre, l'Eure et Dieppe.

Le schéma régional de santé 2023-2028 comprend 3 axes structurants déclinant 12 actions prioritaires dont l'une vise à « **renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires** ». Une feuille de route régionale de l'attractivité des métiers de la santé a été élaborée par l'ARS Normandie et ses partenaires afin d'apporter des réponses concrètes à ces enjeux. L'un des leviers de l'attractivité consiste à **soutenir les futurs professionnels** et accompagner leur installation dans la région.

Pour cela, l'Agence régionale de santé, dans le cadre d'Appel à candidature (AAC) lancé cet été, met en place dès cette année le dispositif de **Contrat d'allocation d'études (CAE)** afin de permettre aux établissements de santé et médico-sociaux de recruter et fidéliser le personnel et aussi attirer de nouveaux diplômés en Normandie. Le dispositif alloue aux étudiants inscrits dans les écoles ou les instituts de formation en santé normands relevant de **métiers en tension** une allocation pour la dernière année d'études, en contrepartie d'un engagement de servir 18 mois au sein d'un établissement ou service médico-social normand, co-signataire du CAE.

Les étudiants et les établissements ont jusqu'au 31 août pour candidater dans le cadre de l'appel à candidature sur le site de l'ARS. Sont concernés les étudiants en écoles ou instituts de formation inscrits en dernière année en 2024/2025 qui obtiendront leur diplôme en 2025 dans les filières suivantes<sup>41</sup> :

Pour les établissements sanitaires :

Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI) (3<sup>e</sup> année) – Montant total de l'allocation : 7 000 € net

Diplôme d'Etat de Sages-Femmes (5<sup>e</sup> année) – Montant total de l'allocation : 9 000 € net

Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale (DEMME) (3<sup>e</sup> année) – Montant total de l'allocation : 7 000 € net

Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS) – Montant total de l'allocation : 5 000 € net

Pour les établissements et services médico-sociaux :

Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI) (3<sup>e</sup> année) – Montant total de l'allocation : 7 000 € net

Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS) - Montant total de l'allocation : 5 000 € net

---

<sup>41</sup> ARS – Communiqué de presse – 15 juillet 2024

L'Agence régionale de santé Normandie prend en charge 50% du coût de l'allocation au moment de la signature du CAE. La partie restante sera financée par l'établissement recruteur à la fin des 18 mois d'engagement.

Les établissements ayant la possibilité de cosigner un Contrat d'allocation d'études sont les établissements sanitaires situés en Normandie (publics ou privés, lucratifs ou non) ou les établissements médico-sociaux sous compétence exclusive ou conjointe de l'ARS Normandie, de type Ehpad, SSIAD, ou ESMS pour personnes en situation de handicap, situés en Normandie (privé à but lucratif ou non, public autonome ou hospitalier). L'établissement signataire du Contrat d'Allocation d'Études s'engage notamment à recruter l'étudiant(e) cosignataire après obtention de son diplôme pour une durée de 18 mois minimum.

Ce dispositif vient s'inscrire en complément d'autres incitations à l'installation des étudiants dans les territoires en tension, notamment le Contrat d'engagement de service public (CESP), qui permet aux étudiants en médecine ou en odontologie de bénéficier d'une allocation mensuelle de 1 200 € pendant leur formation s'ils s'engagent à exercer dans une zone identifiée par l'ARS comme déficitaire pour une durée égale à celle durant laquelle il a perçu cette allocation, et au minimum pendant 2 ans. En 2023, la Normandie comptait 157 bénéficiaires de CESP en cours de formation.

• **La feuille de route « La Santé au cœur de l'action régionale » 2023-2030 de la Région Normandie - entrée emploi-formation :**

Dans la continuité de la stratégie santé de 2017 initiée par la Région Normandie, la feuille de route « La Santé au cœur de l'action régionale » 2023-2030 de la Région pose l'un de ses fondements dans le développement d'une **stratégie d'attractivité médicale** en Normandie passant par la **priorité de formation et la captation des professionnels de santé de demain**.

En effet, la Région a depuis plusieurs années pour ambition de créer un contexte favorable pour bien vivre le plus longtemps possible en Normandie. Ce bien vivre passe par le développement de la formation, la mise en réseau des professionnels autour des patients dans les territoires.

Des moyens importants ont été déployés. Ceux-ci passent notamment par l'augmentation du nombre de places dans les formations d'infirmier (214 places supplémentaires pour un total de 1 734 places en 1<sup>ère</sup> année), d'aide-soignant (367 places supplémentaires pour un total de 1 700 places) et d'accompagnant éducatif et social (92 places supplémentaires pour un total de 326 places). Le financement de ces formations est chaque année d'environ 65 millions d'euros en fonctionnement et quasi 9 millions d'euros pour l'attribution de bourses régionales d'études aux étudiants de ces filières.

**De nouvelles formations et de nouveaux partenariats universitaires** ont vu le jour dont suivent quelques actions phares :

- L'ouverture d'une première formation d'audioprothésistes en Normandie
- La création par l'université de Caen dans le cadre de la réforme de l'accès aux études, de 200 places (dont 80 place à Alençon) en première année de licence de droit avec une option « accès santé ».
- La création d'une formation à l'orthoptie et d'une faculté dentaire normande.

D'autres projets élargis impliquant un ensemble d'acteurs mettant en cohérence les politiques publiques ont permis de développer des Pôles et Maisons de Santé. Dans cette démarche, la Région Normandie a créé et anime un portail web santé « **Med'Instal Normandie** », en partenariat avec les Départements, des EPCI et des communes, l'Agence Régionale de Santé, l'Assurance Maladie, l'Union Régionale des Médecins Libéraux, les Unions Régionales des Professionnels de Santé, les établissements d'enseignement supérieur (facultés de médecine...), et les associations régionales liées à la santé (Observatoire Régional de la Santé, Promotion Santé Normandie, Normand'e-santé...).

La plateforme a pour objectif d'attirer et faciliter l'installation des professionnels de santé en Normandie. Pour les volets formation et attractivité du territoire, Med'Instal permet aux étudiants de découvrir des équipes et un territoire, notamment par le biais des nombreuses propositions de stage. Med'Instal regroupe les offres d'emploi et d'installation, propose une carte interactive des structures de santé en Normandie et contacts pour le logement et les aides disponibles.

La plateforme informe également les structures de santé normandes qui recherchent des professionnels de santé avec une description détaillée du territoire et du cadre de travail. De multiples aides sont proposées selon le lieu d'installation.

La plateforme aiguille également les étudiants en stage chez un professionnel libéral sur les contacts permettant de se loger à proximité et de mobiliser les aides financières qui peuvent l'être. Enfin, Med'Instal se veut une plateforme d'information sur la démographie médicale en Normandie, l'état de santé des Normands et des acteurs menant des études sur ce thème.

Dans le cadre de ses compétences, la politique de la Région Normandie au moyen de sa feuille de route 2023-2028, a défini comme priorité n°1 de « former et attirer les professionnels de santé de demain, du sanitaire et social ». Elle privilégie notamment l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants en santé durant leurs stages, notamment en zone rurale, ayant repéré que l'hébergement, ainsi que les mobilités, peuvent constituer des freins d'accès à ces stages. Ainsi, les stages et l'installation des professionnels de santé seront favorisés dans ces zones, avec l'appui des outils numériques.

Les priorités fixées par l'objectif n°1 sont les suivantes (*extrait de la feuille de route*) :

- 
- Permettre aux étudiants en santé et en travail social de découvrir les territoires où ils sont les plus attendus.
  - Former les futurs professionnels de santé et travailleurs sociaux pour répondre au plus près des besoins des territoires
  - Orienter vers les métiers de la santé et du travail social, plus particulièrement ceux en tension
  - Anticiper, créer de nouvelles formations
  - Cibler les professions en tension, mettre en place des dispositifs d'aides spécifiques
  - Création des deux départements d'odontologie dans les UFR santé de Caen et Rouen
  - Création de la capacité d'orthoptie

○ **Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2023-2028<sup>42</sup>** intégré au **Contrat de Plan Régional du Développement des Formations Professionnelles (CPRDFOP)**, outil stratégique de la Région initié en partenariat avec les acteurs de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (EFOP), intégrant les multiples actions initiées par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie, structure créée par la Région afin de mettre en œuvre l'information métiers, définissent les piliers de mise en œuvre de cette priorité 1 pour *former et attirer les professionnels de demain*. Aussi, la carte des formations sanitaires et sociales, élaborée dans le cadre du SRFSS, constitue à elle seule un outil de développement des territoires.

**Sur le volet des formations sanitaires et sociales** : le CPRDFOP-SRFSS 2023-2028 intitulé « *Engagements Compétences 2050 : les ambitions pour la formation et l'orientation des normands* » indique que le Ségur de la santé a permis d'augmenter significativement le nombre de places des formations d'accompagnant éducatif et social, d'aide-soignant et d'infirmier entre 2020 et 2023. Pour ces métiers, les augmentations de places de formation doivent être confortées par la sécurisation des recrutements qui permettront ensuite d'assoir de manière stabilisée les niveaux de diplomation au plus près du nombre de places ouvertes. Pour les autres formations, les évolutions, envisagées à la baisse ou à la hausse tiendront compte des données et travaux des observatoires emploi-formation. Dans ce contexte, la Région Normandie a prévu de renouveler sa carte des formations sanitaires et sociales au regard des enjeux et priorités définies dans le CPRDFOP-SRFSS au moyen d'un appel à projet en direction des opérateurs de formation pour une mise en œuvre à partir de l'été 2025. Ainsi, s'ils sont retenus dans le cadre de l'appel à projet, de nouveaux opérateurs pourront maintenant dispenser ces formations pour une durée de 5 ans. La Région déterminera le volume de places qu'elle s'engagera à financer. Celle-ci pourra être ajustée au cours de la période en tenant compte des besoins. De manière plus générale, la Région organisera la carte des formations de façon à pouvoir diversifier les parcours, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue.

Il est à remarquer que tous les diplômes du champ du sanitaire et social ne sont pas organisés à ce jour en blocs de compétence. Pour ceux qui le sont, les instituts devront œuvrer à proposer des parcours de formation individualisés en fonction des publics qui ont déjà une

---

<sup>42</sup> Cité en introduction dans les éléments de contexte juridiques et stratégiques

formation et ou une expérience en lien avec les métiers visés. La Région a affirmé son attention particulière en direction de ces propositions pour la carte des formations 2025-2030.

**Sur les axes attractivité :** le CPRDFOP-SRFSS 2023-2028 s'inscrit dans la continuité de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel et dans le cadre du décret n°2019-218 du 21 mars 2019 relatif aux nouvelles compétences des régions en matière d'information sur les métiers et les formations. Ce contrat vise à élaborer une stratégie régionale en matière d'orientation et de formation professionnelle permettant d'accompagner la dynamique de l'emploi passant par l'accompagnement du développement économique du territoire et notamment le soutien spécifique des populations éloignées de l'emploi. Il a vocation également à actualiser les évolutions en matière de coordination régionale avec les partenaires concernés sur le champ plus large de l'orientation scolaire et professionnelle à destination de tous les publics tout au long de la vie. Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales plus particulièrement a été élaboré en concertation des acteurs de la formation et de l'emploi au sein du CREFOP ainsi que dans le cadre d'une consultation élargie d'acteurs associés, tels que notamment les Départements et les associations.

Ce document stratégique comporte deux engagements forts axés sur l'information et l'attractivité des métiers :

*« Engagement 1 : Renforcer le système régional d'orientation pour tous et d'information sur les métiers et les formations, tout au long de la vie »*

*« Engagement 3 : Améliorer les actions en matière d'attractivité des formations et des métiers »*

À remarquer que ces engagements sont accompagnés d'un enjeu transverse d'adapter les solutions mises en œuvre au regard des contextes locaux et spécifiques passant par la territorialisation des actions et des accompagnements. Ces engagements seront initiés notamment au moyen de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie (AROM).

La stratégie régionale en matière de formation professionnelle est un levier essentiel pour répondre aux enjeux, développer l'attractivité du territoire et accompagner la transformation de la dynamique de l'emploi. Elle s'articule autour des principes clés que sont l'accompagnement du développement économique du territoire, le soutien spécifique des populations éloignées de l'emploi, et une mobilisation générale, coordonnée et structurée, y compris des acteurs de terrain.

• **Autres partenariats menés et travaux en devenir :**

- Les **Accords de Partenariat Stratégique 2023-2025** entre la Région Normandie et les universités normandes et la Région Normandie et les établissements d'enseignement supérieur :

Pour mémoire, la Région Normandie a adopté le 12 décembre 2022 son Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) qui comprend quatre grandes ambitions pour la période 2022-2028, chacune étant déclinée en objectifs définissant des lignes d'actions prioritaires. Au travers de ce schéma, la Région entend renouveler les processus de gouvernance et de pilotage avec les partenaires dans le cadre des actions en place. Fruit d'un échange de réflexion bilatérale, l'élaboration des accords de Partenariat Stratégique (APS) est une des briques des processus permettant la convergence des ambitions du SRESRI avec les stratégies des universités et établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, la Région Normandie a conclu des APS pour 3 ans avec les établissements supérieurs publics dont les universités. Selon les structures, les APS comprennent l'identification propre de thématiques prioritaires et des indicateurs d'impact et de suivi : enjeux de développement, besoins de territoires et de filières, stratégie d'établissement. Les thématiques se déclinent en dispositifs et actions, pouvant être financièrement soutenues par la Région dans le cadre de conventions dédiées. Quelques exemples de déclinaison d'objectifs :

- . Objectif 1 : Concentrer le soutien de la Région sur les compétences et les forces alignées avec les enjeux territoriaux
  - . Objectif 2 : Accroître l'emploi et les compétences scientifiques en lien avec les priorités régionales
  - . Objectif 3 : Développer l'ambition des jeunes Normands pour les études et soutenir leur réussite
- **L'accord de partenariat emploi-formation** de la Région Normandie avec les acteurs professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social : le dernier accord signé le 20 mars 2023 pour 5 ans avec les représentants de la branche de l'Hospitalisation privée et la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (assistée par l'Opco Santé) et la fonction publique hospitalière (représentée par l'ANFH et la FHF-N), confirme cette volonté de cheminer toujours ensemble sur les problématiques d'emploi et de formation en concrétisant le travail des experts de la formation avec les acteurs de terrain : branches professionnelles, Opco mais aussi responsables d'établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Cette entente offre notamment la possibilité de mieux cibler les besoins au sein même des territoires. Néanmoins, au regard du vaste champ des secteurs d'activités du sanitaire et social, il faut souligner que, si la volonté de partenariat est bien concrétisée, certains axes d'actions restent propres, voire « cloisonnés » aux spécificités des secteurs et de leurs conventions collectives. De fait, des marges de progrès pourraient être espérées à l'avenir.
  - Enfin, pour les actions de partenariat en devenir, il est intéressant de citer, la volonté affichée dans le cadre de la feuille de route 2023-2030, de renforcer le pilotage de l'action publique en santé. Celle-ci devrait se concrétiser à travers une démarche prospective en cours de projet d'observatoire en collaboration avec l'Etat, les établissements de territoire, et fondé sur les données et les analyses portant notamment sur les besoins de professionnels et d'offres de soins à l'horizon 2050. Celui-ci s'appuierait sur le développement des outils existants : observatoires de

branche, Carif-Oref, en lien avec l'observatoire régional de santé. Une stratégie de la collecte de la donnée est en phase d'être élaborée.

En prenant l'exemple du dispositif de la plateforme Med'Instal, après quelques années de service, il est constaté que celle-ci gagnerait à être encore plus visible et à être positionnée de manière optimale dans l'écosystème régional de la santé. Cela passe par la dynamisation et l'appropriation de ses possibilités par l'ensemble des acteurs.

Ce constat sur cet exemple de dispositif fait apparaître les marges de progrès existantes, ne serait-ce que sur l'entrée « emploi-formation », entre les acteurs sur l'attractivité médicale en Normandie.

Au-delà de l'emploi-formation, si une majorité des dispositifs tentent de se créer en collaboration ou coordination avec des partenaires ou acteurs de la santé – ARS, universités, instituts de formation, professionnels, hôpitaux et clusters et groupements d'entreprises, d'usagers ou association-, un processus de réelle co-construction des stratégies en complémentarité les uns des autres devrait être amplifié pour assurer une complémentarité efficace des politiques et actions menées.

De multiples initiatives sont initiées par bon nombre d'acteurs, tous conscients d'avoir à améliorer l'image de la santé et l'attractivité au sein du territoire normand. Seulement, il semble encore manquer le maillon essentiel d'une organisation territoriale **globale** partagée par tous, comme élément de cohésion et d'attractivité de la Normandie, en appui des compétences et dispositifs de chacun, et complémentaires les uns par rapport aux autres.

Cette organisation globale aurait pour but de permettre de rassembler, voire fédérer, et faire converger les stratégies de tous les acteurs – ARS, Région, Conseils départementaux, EPCI, universités, instituts de formation, ...- au service des projets santé de territoire.

### 3.2. L'information sur les métiers et les formations en santé :

L'attractivité du secteur de la santé dépend fortement des leviers de l'information sur les métiers et les formations, ainsi que l'orientation des publics jeunes et moins jeunes. Ces leviers sont essentiels afin de relever les défis de besoins d'emploi actuels et à venir.

- Comme nous l'avons abordé précédemment, outre l'axe consacré à « *renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires* » du **PRS 2023-2028**, ainsi que la feuille de route régionale de l'attractivité des métiers de la santé élaborée par **l'ARS Normandie** en collaboration avec ses partenaires, **l'Académie de Normandie**, quant à elle, s'est dotée d'une politique académique d'orientation sur les années 2022-2025. La priorité est de favoriser l'ambition et le renforcement de l'accompagnement à l'orientation des jeunes. Elle s'inscrit dans la politique nationale qui envisage l'orientation comme un enjeu majeur directement lié à l'objectif de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. Cette politique organisée

autour de neuf axes, est mise en œuvre dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Orientation (PPO) élaboré par chaque établissement :

- ♦ Créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une orientation éducative, progressive et ambitieuse
- ♦ Sécuriser les parcours en facilitant la transition collège-lycée
- ♦ Améliorer l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur
- ♦ Valoriser la diversité des parcours pour la réussite de chacun
- ♦ Favoriser la découverte du monde économique et professionnel<sup>43</sup>
- ♦ Encourager la mobilité des jeunes
- ♦ Rendre l'école pleinement inclusive
- ♦ Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons
- ♦ Encourager la persévérance et lutter contre le décrochage scolaire

L'accompagnement à l'orientation s'organise autour de la définition d'une stratégie par chaque établissement à partir d'un diagnostic des parcours d'orientation de ses élèves et la poursuite du dispositif des **Cordées de la réussite**, levier majeur de l'ambition scolaire et d'égalité des chances dans l'académie. Ainsi, l'objectif rattaché à ce dispositif est « d'encorder » 100% des établissements des zones rurales isolées, des lycées professionnels et des collèges relevant de l'éducation prioritaire.

• **L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie :**

Consécutivement à la loi pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, la Région est devenue compétente en matière d'orientation et d'information sur les métiers tout au long de la vie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la création de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers, structure d'envergure au service de la stratégie régionale a conforté cette nouvelle compétence, en étant ouverte à tous les publics : jeunes (collégiens, lycéens, apprentis et étudiants), aux familles, aux demandeurs d'emploi et autres publics. Au-delà de la découverte des métiers et des formations, l'Agence aide les jeunes et les adultes à faire des choix cohérents par rapport à leurs aspirations, leurs parcours et vise aussi à se construire une représentation objective du monde professionnel. Les missions de l'Agence consistent à informer et conseiller les publics dans leur projet d'orientation, s'engager aux côtés des entreprises pour faire connaître leurs métiers et perspectives, outiller les professionnels de l'orientation et de l'éducation, contribuer aux évolutions des voies de formation professionnelle, par son rôle d'information sur les métiers.

À travers la Charte d'engagement régionale « *La Fabrique des Compétences* », l'Agence place les entreprises au cœur du dispositif, en facilitant leur rapprochement avec les jeunes, les familles et le monde éducatif. Elle se formalise par un engagement de coopération entre l'entreprise et l'Agence au travers d'une ou plusieurs actions :

- rejoindre le « *Réseau d'Ambassadeurs Métiers* » et/ou à contribuer au dispositif

---

<sup>43</sup> Pour cet axe, les établissements peuvent solliciter les compétences de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers - Note de l'Académie de Normandie – novembre 2022



« *Immersions* » en accueillant pendant quelques jours des jeunes en construction de projet,

- faire découvrir son entreprise et ses métiers, ou accueillir tous les publics pour faciliter l'orientation et la construction des parcours professionnels, ou encore participer à des actions locales ou régionales.

Un certain nombre d'outils et services sont déployés aux fins de l'information métiers, telle que la plateforme numérique « *Destination Métiers* » afin de connaître toutes les entreprises signataires de la Charte, les Ambassadeurs-Métiers mobilisables ainsi que les lieux d'immersion professionnelle possibles. Les publics ont la possibilité de se mettre directement en relation avec les interlocuteurs, d'accéder au numéro vert gratuit d'information métiers, ainsi qu'au centre de ressources en ligne « *Des Clics des Métiers* ». L'organisation de manifestations d'envergure, telles que le *Salon Régional de l'Orientation et des Métiers* où cette année passée un **espace de démonstration des métiers consacré à la santé** était présent, ou des « *Métiers en Tournée* », bus itinérant s'arrêtant dans les villes moyennes normandes (avec 27 000 visiteurs accueillis lors de 24 étapes lors des 3 saisons).

Ainsi, la Région Normandie a fait de l'attractivité des métiers un de ses axes prioritaires pour répondre aux besoins en emplois et en compétences des employeurs ainsi qu'aux besoins des territoires et des populations. Car soigner autrement devient une priorité à la fois au niveau de la santé publique du fait du vieillissement de la population, de l'augmentation des maladies chroniques, de l'hyperspécialisation de la Médecine, mais aussi de l'économie passant par la transformation impérative activée par le numérique et des territoires désertés par certaines professions médicales.

Un des enjeux essentiels consiste ainsi à attirer le grand public vers les métiers de la santé, en faisant à la fois la promotion :

- des métiers qui souffrent d'un manque d'attractivité du fait d'une image négative comme les métiers du grand âge : plus spécifiquement ceux d'aide-soignant, accompagnant éducatif et social et auxiliaire de vie,
- des métiers parfois méconnus du grand public dont les besoins en emploi sont importants tel que par exemple le métier de manipulateur radio,
- et plus largement de l'ensemble des métiers du secteur.

Ainsi, les actions concrètes auprès du grand public se sont traduites par :

- des événements et manifestations :
  - . la présence de nouveaux partenaires et nouveaux métiers (chirurgien, ergothérapeute, manipulateur radio, psychomotricien, préparateur en pharmacie, aide-soignant...) au sein du dernier Salon Régional de l'Orientation et des Métiers (à signaler ici, une signalétique renforcée financée par l'ARS) ;
  - . une journée thématique au cœur de l'Espace Orientation Info Métier de l'Agence Régionale sur le site de Rouen

. le « LibéCARE : Penser la santé de Demain », (forum invitant à réfléchir et à débattre des modèles d'aujourd'hui, pour consolider humainement, financièrement, intellectuellement et émotionnellement la santé de demain) et la création du « village des métiers », ainsi que des animations telles que la simulation de prises de sang et perfusions sur un bras médicalisé, ou encore pratiquer des soins d'hygiène et de confort sur un poupon, et enfin des échanges avec des Ambassadeurs métiers (infirmière de bloc opératoire, pharmacien, aide-soignant).

- deux publications : un guide sur les métiers et les formations de la santé et un guide sur les métiers et les formations du sanitaire et social
- un outil pédagogique dédié : l'escape game virtuel des Métiers de la Santé
- les Matinées de l'Info Métiers à savoir l'organisation de deux webinaires sur les métiers de la santé et du social
- durant les « Worldskills », deux métiers étaient intégrés à la compétition : « soins infirmiers » et « aide à la personne »
- un corner était dédié aux métiers de la Santé lors de l'exposition « Microbiote proposée à l'Atrium de Rouen de 2021 à 2022 formalisant un engagement au titre du patrimoine de la Culture Scientifique Technique et Industrielle de la région Normandie
- enfin, un tournoi des talents -expérimentation auprès des plus jeunes- avec un atelier sur un thème santé « le métier de pédiatre ».

En direction des professionnels, les travaux menés avec la Région, la Fédération Hospitalière de France (FHF) et l'ANFH - organisme collecteur de fonds de formation pour la fonction publique hospitalière- sont à souligner afin d'augmenter le nombre d'ambassadeurs dans le secteur de la santé et notamment développer des parcours de stages mutualisés avec plusieurs professionnels. Des actions de professionnalisation sur le secteur de la santé à destination des acteurs Res'O Pro sont également initiées.

**+ insérer un point sur actions d'autres partenaires professionnels (OPCO santé, ...) : à compléter**

#### • Zoom sur la mixité dans les métiers de la santé :

Chacun le sait : l'égalité des filles et des garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation, mis en œuvre dès les débuts de parcours à l'école. Néanmoins, des différences significatives sont observées dans les choix d'orientation et des filles et des garçons. Lutter contre les stéréotypes de genre en promouvant la mixité dans les métiers et les formations professionnelles reste un axe à travailler par chacun et par l'ensemble des partenaires professionnels en partenariat. Spécifiquement, la filière sanitaire et sociale est à investiguer, voire investir, par les garçons. Promouvoir des projets innovants adaptés à la

filière doivent être renforcés afin d’inscrire et assoir une représentation mixte des métiers et des formations dans la culture commune.

Du fait d’évolutions professionnelles régulières, de l’allongement des carrières et des modifications du rapport au travail, la question de l’orientation devient centrale. Les parcours scolaires et professionnels de tous les publics intègrent de plus en plus de réorientations et de reconversions professionnelles, générant des répercussions sur la formation et l’emploi en région. Désormais, l’enjeu majeur devient celui de l’adaptabilité des parcours dans un contexte en mouvement. Parallèlement l’orientation tout au long de la vie joue un rôle essentiel pour accompagner la diversification professionnelle des parcours pouvant ainsi répondre aux besoins de main d’œuvre, observée en Normandie notamment sur les secteurs du soin et de l’accompagnement, filières à forts potentiels d’employabilité mais parfois en déficit d’attractivité. La nécessité de renforcer l’accès à l’enseignement supérieur des normands quelles que soit les voies de formation retenues (formations initiales ou par alternance, formations professionnelles tout au long de la vie) afin de répondre à l’élévation des compétences attendues sur le marché du travail est également essentielle.

Les attentes restent fortes en termes de technicité et d’ingénierie dans l’emploi. L’orientation doit permettre d’accompagner les publics dans leurs projets scolaire et/ou professionnel, tout en tendant à remplir les places disponibles de formation sur des secteurs porteurs d’emploi tels que la santé et en particulier quand certaines formations sont en défaut d’attractivité. La diversité des profils de personnes doit être prise en compte, ainsi que les obstacles auxquels les publics sont confrontés dans un parcours de formation : défaut de mobilité géographique, barrières psychologiques et représentations erronées sur les métiers, stéréotypes liés au genre...

Enfin, une coordination efficace entre les organismes de formation, les acteurs du Service Public Régional de l’Orientation et l’ensemble des acteurs du tissu économique et associatif régional doit être recherchée pour bien informer sur les métiers et les formations professionnelles, et ainsi répondre aux besoins de recrutement des secteurs en difficultés.

### **3.3. Panorama du territoire normand et ses arrondissements en emploi-formation :**

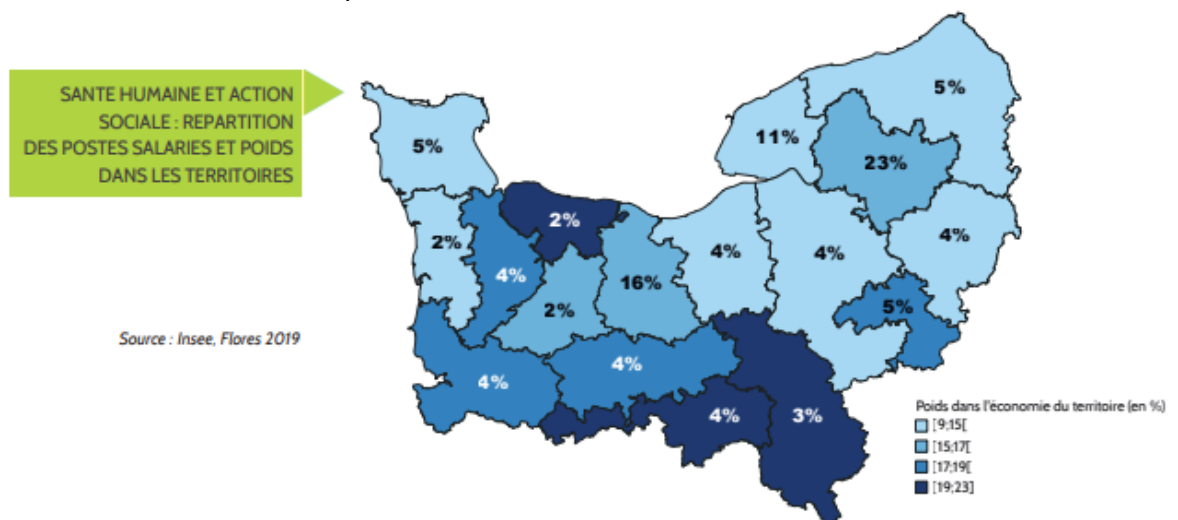
Garantir l’accès équitable à la formation des professionnels du secteur de la santé dans tous les territoires reste un principe essentiel et déterminant face aux enjeux d’emploi et de formation en santé et dans l’accès aux soins des normands.

#### **• Panorama emploi des territoires normands :**

➤ **Le secteur sanitaire et social** : au niveau de la **densité d’emploi des territoires**, le secteur sanitaire et social avec 180 800 postes salariés englobant le secteur privé et les

agents titulaires et contractuels du public, le secteur sanitaire et social représentait en 2019, selon les sources Insee, 15,7 % de l'emploi régional en Normandie contre 13,7 % au niveau national. Néanmoins, les territoires normands affichent une représentativité du secteur assez hétérogène selon les territoires : il est à remarquer la concentration des établissements employeurs et des postes sur les trois plus gros arrondissements normands : Rouen, Caen, Le Havre accueillent à eux trois 45 % des établissements du secteur sanitaire et social et 49 % des postes salariés (soit près de 2 930 employeurs et 88 700 postes).

Le secteur privé avec 92 000 salariés représente 11,3 % de l'emploi privé total en région. Ce taux est particulièrement élevé dans les arrondissements d'Alençon, Mortagne-au-Perche, Bayeux, Saint-Lô et Évreux où 15 % à 23 % des salariés du secteur privé de ces territoires relèvent du champ sanitaire et social.



Certains territoires, tels les arrondissements de Bernay, Les Andelys et Dieppe, semblent souffrir d'un déficit de professionnels avec des densités bien inférieures à la moyenne régionale. Cela était particulièrement le cas avant le Ségur de la santé en 2019 pour les infirmiers en soins généraux sur les arrondissements de Bernay et Les Andelys et les aides-soignants sur les Andelys :

| DENSITÉ DES PROFESSIONS SASO :<br>SPÉCIFICITÉS SELON LES ARRONDISSEMENTS |                                                                        |         |                                    |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------|
|                                                                          | Professions où la densité<br>est inférieure à la moyenne<br>régionale* | Densité | Écart à la<br>densité<br>régionale |
| Alençon                                                                  | -                                                                      | -       | -                                  |
| Argentan                                                                 | Assistants maternelles                                                 | 5,5     | -1,7                               |
| Avranches                                                                | Assistants maternelles                                                 | 6,0     | -1,1                               |
| Bayeux                                                                   | Aides à domicile                                                       | 7,4     | -1,1                               |
| Bernay                                                                   | Agents de service hospitaliers                                         | 4,0     | -1,8                               |
|                                                                          | Aides à domicile                                                       | 7,1     | -1,4                               |
|                                                                          | Aides-soignants                                                        | 4,8     | -2,6                               |
|                                                                          | Infirmiers en soins généraux                                           | 3,2     | -4,1                               |
| Caen                                                                     | -                                                                      | -       | -                                  |
| Cherbourg                                                                | -                                                                      | -       | -                                  |
| Coutances                                                                | Assistants maternelles                                                 | 6,0     | -1,2                               |
|                                                                          | Infirmiers en soins généraux                                           | 5,1     | -2,2                               |
| Dieppe                                                                   | Aides-soignants                                                        | 5,2     | -2,2                               |
|                                                                          | Infirmiers en soins généraux                                           | 5,1     | -2,2                               |

| DENSITÉ DES PROFESSIONS SASO :<br>SPÉCIFICITÉS SELON LES ARRONDISSEMENTS |                                                                        |         |                                    |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------|
|                                                                          | Professions où la densité<br>est inférieure à la moyenne<br>régionale* | Densité | Écart à la<br>densité<br>régionale |
| Évreux                                                                   | Aides à domicile                                                       | 6,3     | -2,2                               |
| Le Havre                                                                 | -                                                                      | -       | -                                  |
| Les Andelys                                                              | Agents de service hospitaliers                                         | 3,1     | -2,7                               |
|                                                                          | Aides à domicile                                                       | 6,0     | -2,5                               |
|                                                                          | Aides-soignants                                                        | 4,1     | -3,3                               |
|                                                                          | Infirmiers en soins généraux                                           | 3,5     | -3,8                               |
| Lisieux                                                                  | -                                                                      | -       | -                                  |
| Mortagne-<br>au-Perche                                                   | Assistants maternelles                                                 | 5,9     | -1,2                               |
|                                                                          | Infirmiers en soins généraux                                           | 4,6     | -2,7                               |
| Rouen                                                                    | -                                                                      | -       | -                                  |
| Saint Lô                                                                 | -                                                                      | -       | -                                  |
| Vire                                                                     | Infirmiers en soins généraux                                           | 5,3     | -2,0                               |

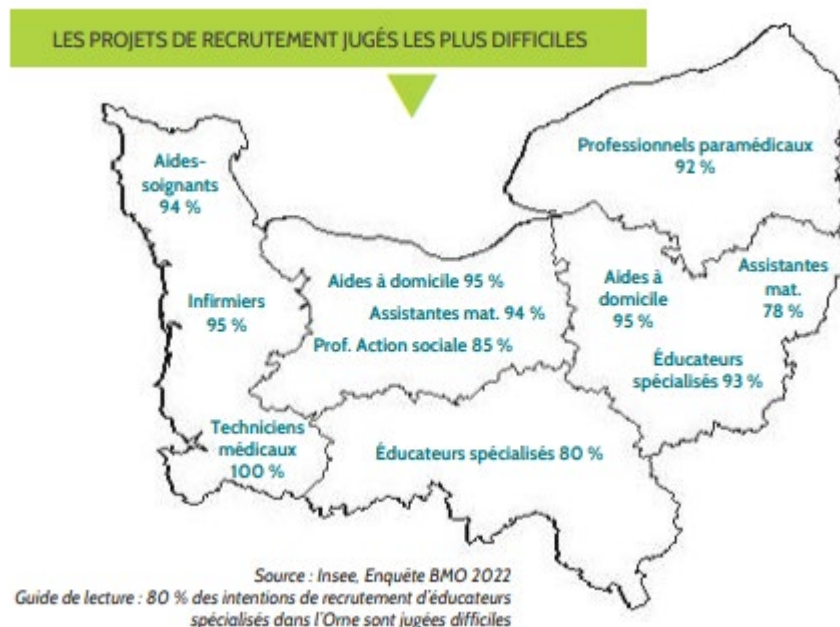
\* Densité pour 1000 habitants / N'ont été retenues que les professions dont la densité présentait un écart à la moyenne supérieur ou égal à 1  
Source : Insee, RP 2017-2021 millésimé 2019

Au niveau du **vieillissement des professions** en Normandie, les arrondissements normands ne s'avèrent pas impactés dans les mêmes proportions. Ainsi, l'analyse du Carif-Oref de Normandie sur les besoins en professionnels du sanitaire et social en Normandie, a souligné les éléments saillants suivants dans les territoires : la profession d'aide à domicile risque de se trouver particulièrement fragilisée dans les arrondissements d'Avranches, Bayeux et Bernay où près du tiers de ses effectifs sont âgés de 55 ans et plus (contre 28 % en moyenne régionale). Dans le même ordre d'idée, les assistantes maternelles vont voir leurs effectifs particulièrement impactés dans les zones de Mortagne-au-Perche (36 % de 55 ans et plus), Avranches (31 %) et Coutances (30 %) (contre 27 % en moyenne régionale).

Ainsi, l'existence d'une faible densité de professionnels associée à des actifs vieillissants va doublement impacter certains métiers dans les territoires. C'est ainsi le cas de trois métiers dans cinq arrondissements : les assistantes maternelles dans les arrondissements d'Avranches, de Coutances et de Mortagne-au-Perche, les aides à domicile sur les zones de Bayeux et de Bernay et les agents de services Hospitaliers (ASH) sur l'arrondissement de Bernay.

Un tableau détaillé du vieillissement des professions selon les arrondissements normands figure à l'annexe 5 de la présente contribution.

**Les projets de recrutement jugés les plus difficiles** par département selon l'enquête BMO :



**Un enjeu fort : la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie** : en augmentation de 7% en cinq ans, 73 000 personnes âgées sont aujourd'hui en en perte d'autonomie en Normandie. Cependant, le Calvados et la Manche ont vu leur population âgée dépendante augmenter nettement entre 2016 et 2020 (+17 % et +12 %). Cette hausse est autant due à une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) à domicile que celui de l'Apa en établissement. A noter également que ce sont les départements de l'Eure et de la Manche qui accueillent le plus de personnes âgées très dépendantes (classées en GIR 1 et 2). Selon le modèle de projection Lieux de vie et autonomie (Livia) de la Drees, la Normandie comprendrait 16,7 % de seniors dépendants (contre 16,4 % au niveau national), mais ses départements montreront des disparités avec des situations de dépendance plus importantes dans l'Orne et en Seine-Maritime.

**L'accueil de la petite enfance** représente 140 400 enfants de 3 ans et moins en Normandie. 45 % des jeunes enfants résident les trois plus gros arrondissements (Rouen, Caen, Le Havre). Si les chiffres nous révèlent que le nombre de places d'accueil pour les assistants maternels est supérieur à la moyenne nationale, les départements normands représentent un retard concernant l'accueil collectif par rapport au niveau national (notamment la Manche).

**La prise en compte des publics handicapés** : en Normandie, 3,7 % des personnes de 20-64 ans bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapés (AAH) et 3,3 % des enfants de moins de 20 ans perçoivent l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), soit plus de 86 000 bénéficiaires. Une grande part de ces personnes résident en Seine-Maritime. A remarquer que l'Eure présente un « retard » d'équipement en ce qui

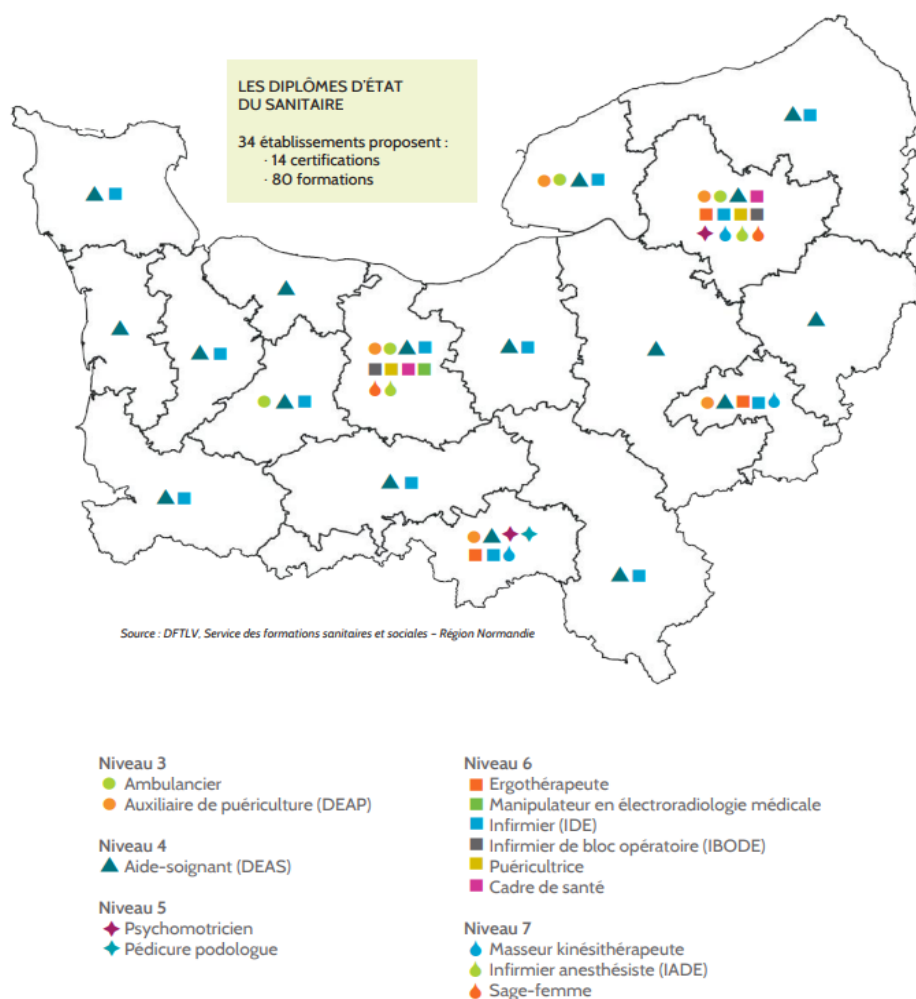


concerne les places en établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et les places d'hébergement pour les enfants handicapés.

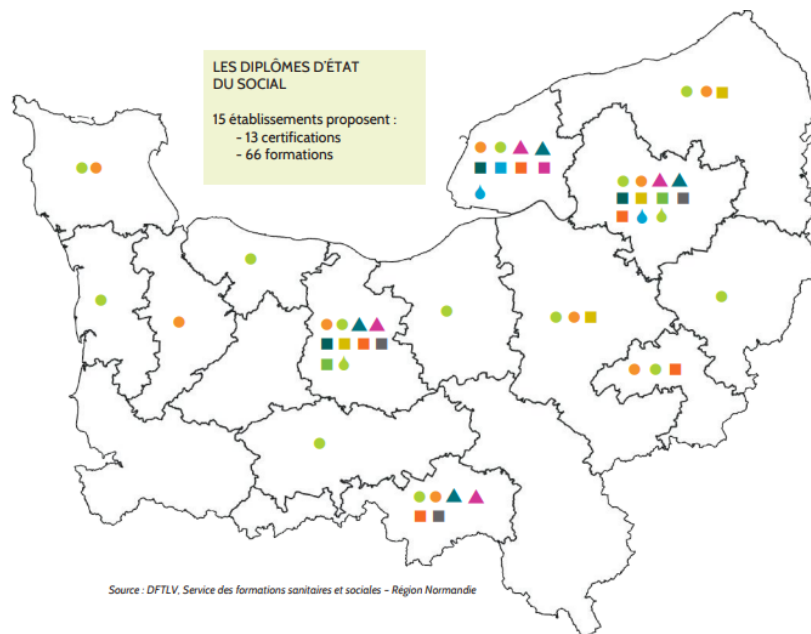
**Les situations de précarité semblent amplifier les besoins d'emploi dans les territoires** : plusieurs indicateurs peuvent être pris en compte pour évaluer l'état de précarité dans les territoires : les principaux sont caractérisés par le revenu médian, le taux de pauvreté, les taux d'allocataires du RSA et le taux de chômage. Ainsi, nous pouvons observer<sup>44</sup> que certains arrondissements normands cumulent des indicateurs : les arrondissements d'Évreux, du Havre et de Rouen présentent à la fois un taux de pauvreté et une part d'allocataires du RSA élevés ainsi qu'un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale. Les trois arrondissements de l'Orne présentent quant à eux des taux de pauvreté élevés et les plus « faibles » niveaux de revenu médian de la région.

#### • Données formation dans les territoires normands :

Les formations existantes préparant aux diplômes d'Etat du Sanitaire et du Social sont localisées dans les 2 cartes d'arrondissements normands ci-dessous :



<sup>44</sup> Carif-Oref Normandie - Les besoins en professionnels du sanitaire et social – Avril 2023



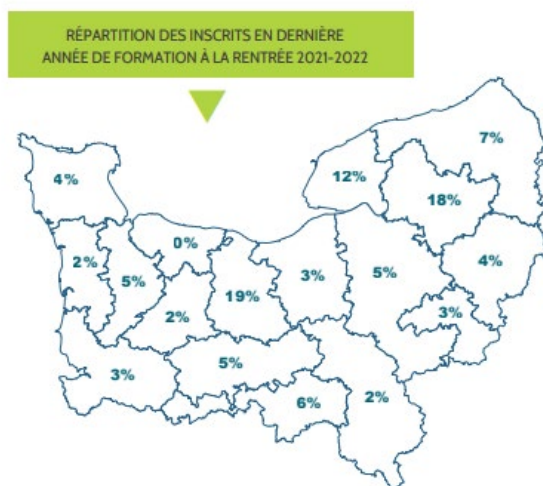
- |                                                              |                                                        |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Niveau 3</b>                                              | <b>Niveau 6</b>                                        |
| ● Accompagnant éducatif et social (DEAES)*                   | ■ Éducateur spécialisé (DEES)                          |
| ● Assistant familial (DEAF)                                  | ■ Éducateur technique spécialisé (DEETS)               |
|                                                              | ■ Éducateur de jeunes enfants (DEEJE)                  |
| <b>Niveau 4</b>                                              | ■ Assistant de service social (DEASS)                  |
| ▲ Moniteur éducateur (DEME)                                  | ■ Conseiller en économie sociale et familiale (DECESF) |
| ▲ Technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF) | ■ Médiateur familial                                   |
|                                                              | ■ CAFERUIS**                                           |
|                                                              | <b>Niveau 7</b>                                        |
|                                                              | ◆ CAFDES**                                             |
|                                                              | ● Ingénierie sociale                                   |

\*\* CAFERUIS = Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale  
CAFDES = Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

L'offre de formation en voie scolaire et par apprentissage est répartie de manière équitable sur l'ensemble des arrondissements normands en fonction des besoins recensés (cf. annexe 6).

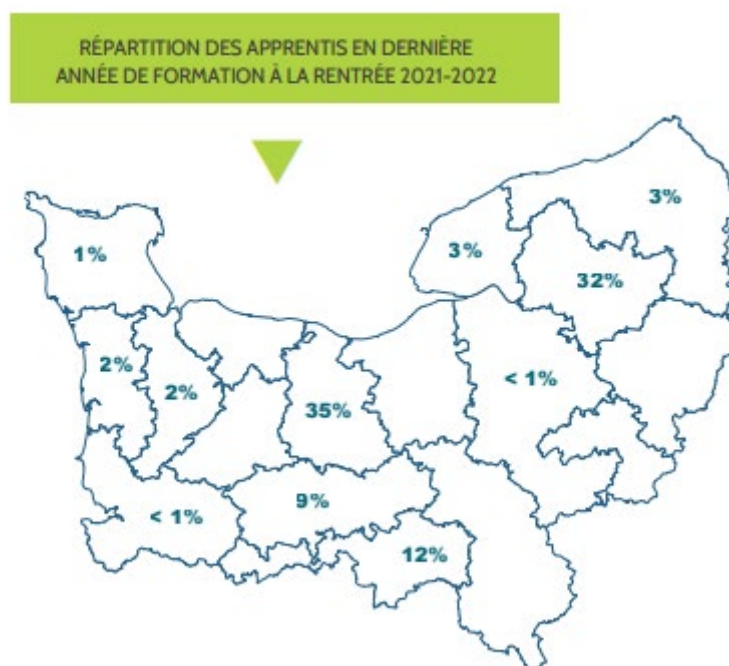
De manière synthétique, concernant le nombre de sortants de formation (effectifs inscrits en dernière année de formation à la rentrée 2021-2022) sur les certifications sanitaires et sociales du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture, les plus gros effectifs se situent sans surprise dans les trois arrondissements les plus importants : Caen (19 %), Rouen (18 %) et Le Havre (12 %).





Sources : BCP (Éducation nationale) et Draaf - Rentrée 2021-2022

Cela est d'autant plus vrai pour les apprentis dont les deux tiers de dernière année suivent leur formation dans les arrondissements de Caen et Rouen.



Au-delà des constats chiffrés au niveau du territoire, il est important de restituer quelques faiblesses perçues par plusieurs partenaires auditionnés.

La difficulté de poursuivre dans le supérieur dans un lieu éloigné géographiquement de son domicile : il existe une culture de la formation courte en Normandie. Dans les **territoires ruraux majoritairement, les formations supérieures courtes professionnalisantes** sont encore mieux perçues comme pourvoyeuses d'emploi et d'insertion professionnelle rapide

représentant une certaine « sécurité », à l'inverse des parcours à l'université plus ardu et de fait plus hypothétique dans l'aboutissement des cursus de formation. De plus, les freins sociaux de logement et de transport sont encore bien présents.

**L'ancrage territorial normand** reste compliqué à maintenir pour les étudiants et les professionnels en région. Amoindrir la fuite des compétences en dehors de la Normandie reste impératif. Pour cela, il est indispensable de mieux se connecter aux territoires sur d'autres aspects d'aménagement du territoire et de qualité de vie. Aussi, d'autres enjeux économiques, tels par exemple la réindustrialisation de la pharmacie passant par la relocalisation de la production des médicaments aux niveaux national et régional, restent prépondérants.

*Synthèse conclusive :*

L'émergence et le développement des technologies du numérique, de l'intelligence artificielle, l'accroissement des maladies chroniques, du vieillissement de la population, les nouvelles attentes des patients dans une prise en charge personnalisée et même des usagers dans un accompagnement individualisé, révèlent les transformations majeures en marche du secteur de la santé qui connaît depuis de nombreuses années de fortes dynamiques évolutives en termes d'organisation, de professions, de formation, et sociales.

Les nouveaux modèles d'organisation et de coopération commencent déjà à induire l'évolution d'un certain nombre de métiers, avec de nouvelles ou des compétences professionnelles élargies, voire partagées dans le but de réduire au maximum la fragmentation des activités. Ce sont ces professionnels qui seront acteurs dans la réponse santé et dans l'accompagnement des évolutions à apporter aux usagers et seront également porteurs, pour une partie, de l'attractivité du secteur de la santé.

Semblent s'inscrire dans la durée un socle transversal de principes communs, tel le renforcement de la santé publique et de la promotion de la santé (dans un objectif pour partie de prévention), l'approche du patient et de l'utilisateur dans la « globalité » de son parcours santé. Ainsi, si pour répondre à ces principes, nombre de métiers requièrent des compétences numériques, dans le même temps un renforcement des compétences relationnelles, de proximité et d'un dialogue éthique devient nécessaire. Également, la capacité de réflexion et l'expérience du professionnel spécialiste sont vivement mises en avant comme un atout pour délivrer notamment les diagnostics et les actes de soins à mettre en œuvre, face aux nouveaux outils et systèmes (plateformes, télémédecine, ...) qui automatisent de fait la réflexion et la décision, en s'écartant progressivement de la simple logique d'aide à la décision.

Pour l'acquisition de ces compétences, il est fort probable que les modalités pédagogiques de formation devront nécessairement évoluer. À côté du maintien des socles de connaissances « théoriques », les contenus pourraient évoluer rapidement de même que l'évolution rapide des connaissances et des données. Le partage de pratiques, d'expériences et la co-construction d'un ensemble de savoirs dans le but d'une vision d'un parcours de santé partagé connu de plusieurs professionnels du monde médical ainsi que du patient et de l'utilisateur, est en phase d'émerger dans le présent. Placer l'apprentissage au cœur de la vie professionnelle en octroyant du temps de formation dans les structures et sur les sites professionnels, semble plus que jamais nécessaire. La formation tout au long de la vie devra être fortement maintenue dans le cadre de l'évolution rapide du renouvellement des connaissances et des changements de trajectoire dans les parcours professionnels. Pour ce point, il serait judicieux de poursuivre la clarification et le soutien des modalités de financements des formations et envisager des cadres de formation assouplis au niveau de certains contenus, permettant d'éviter les ruptures de parcours.



# ANNEXES



## Annexe 1 : Les professions sanitaires et sociales : principaux indicateurs en Normandie

| LES PROFESSIONS SANITAIRES ET SOCIALES : PRINCIPAUX INDICATEURS |           |                           |                            |                           |                |                  |                     |                   |                             |                          |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------|------------------|---------------------|-------------------|-----------------------------|--------------------------|
|                                                                 | EFFECTIFS |                           |                            |                           | PROFILS        |                  |                     | EMPLOIS / STATUTS |                             |                          |
|                                                                 | Nb        | Evolut*<br>2013 /<br>2019 | Densité<br>(/1000<br>hab.) | Poids<br>dans le<br>SASO¹ | Part<br>femmes | Part<br>- 30 ans | Part<br>55 ans et + | Part<br>salariés  | Part<br>emplois<br>stables² | Part<br>temps<br>partiel |
| Aides à domicile, aides ménagères, TISF                         | 28 264    | -9 %                      | 8,5                        | 16,7 %                    | 96 %           | 13 %             | 28 %                | 100 %             | 79 %                        | 60 %                     |
| Ass. mat., gardiennes d'enfants, familles accueil               | 23 719    | -4 %                      | 7,1                        | 14,0 %                    | 98 %           | 7 %              | 27 %                | 100 %             | 79 %                        | 24 %                     |
| MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE                                    | 51 983    | -7 %                      | 15,6                       | 31 %                      | 97 %           | 10 %             | 27 %                | 100 %             | 79 %                        | 44 %                     |
| Aides-soignants                                                 | 24 522    | 2 %                       | 7,4                        | 14,5 %                    | 92 %           | 20 %             | 12 %                | 100 %             | 83 %                        | 22 %                     |
| Auxiliaires de puériculture                                     | 2 883     | 5 %                       | 0,9                        | 1,7 %                     | 99 %           | 24 %             | 14 %                | 100 %             | 81 %                        | 26 %                     |
| Infirmiers en soins généraux                                    | 24 286    | 2 %                       | 7,3                        | 14,3 %                    | 89 %           | 23 %             | 12 %                | 84 %              | 88 %                        | 23 %                     |
| Infirmiers spécialisés                                          | 904       | -16 %                     | 0,3                        | 0,5 %                     | 72 %           | 5 %              | 17 %                | 100 %             | 97 %                        | 19 %                     |
| Puéricultrices                                                  | 901       | -5 %                      | 0,3                        | 0,5 %                     | 99 %           | 12 %             | 12 %                | 100 %             | 94 %                        | 44 %                     |
| PROFESSIONS DE SOINS                                            | 53 497    | 2 %                       | 16,1                       | 32 %                      | 90 %           | 21 %             | 13 %                | 93 %              | 85 %                        | 23 %                     |
| Agents de service hospitaliers                                  | 19 364    | 2 %                       | 5,8                        | 11,4 %                    | 82 %           | 17 %             | 21 %                | 100 %             | 75 %                        | 29 %                     |
| Ambulanciers salariés                                           | 3 177     | 3 %                       | 1,0                        | 1,9 %                     | 34 %           | 17 %             | 11 %                | 100 %             | 92 %                        | 4 %                      |
| Autres spécialistes de l'appareillage médical                   | 642       | -12 %                     | 0,2                        | 0,4 %                     | 46 %           | 19 %             | 14 %                | 76 %              | 84 %                        | 8 %                      |
| Techniciens médicaux                                            | 3 813     | -1 %                      | 1,1                        | 2,3 %                     | 75 %           | 25 %             | 14 %                | 100 %             | 89 %                        | 19 %                     |
| PROFESSIONS TECHNIQUES DE LA SANTÉ                              | 26 995    | 1 %                       | 8,1                        | 16 %                      | 75 %           | 18 %             | 19 %                | 99 %              | 79 %                        | 24 %                     |
| Préparateurs en pharmacie                                       | 3 827     | -7 %                      | 1,2                        | 2,3 %                     | 93 %           | 28 %             | 9 %                 | 100 %             | 86 %                        | 25 %                     |
| Sage-femmes                                                     | 1 194     | 14 %                      | 0,4                        | 0,7 %                     | 98 %           | 22 %             | 11 %                | 84 %              | 81 %                        | 33 %                     |
| PROFESSIONS MÉDICALES ET PHARMACEUTIQUES                        | 5 021     | -3 %                      | 1,5                        | 3 %                       | 94 %           | 26 %             | 9 %                 | 96 %              | 85 %                        | 26 %                     |
| Aides médico-psychologiques                                     | 5 549     | 52 %                      | 1,7                        | 3,3 %                     | 91 %           | 15 %             | 16 %                | 100 %             | 61 %                        | 42 %                     |
| Éducateurs de jeunes enfants                                    | 737       | 8 %                       | 0,2                        | 0,4 %                     | 97 %           | 18 %             | 11 %                | 100 %             | 89 %                        | 25 %                     |
| Éducateurs spécialisés                                          | 6 331     | 1 %                       | 1,9                        | 3,7 %                     | 68 %           | 18 %             | 13 %                | 100 %             | 83 %                        | 18 %                     |
| Éduc. tech. spécialisés, moniteurs d'atelier                    | 1 063     | 7 %                       | 0,3                        | 0,6 %                     | 39 %           | 1 %              | 30 %                | 100 %             | 97 %                        | 6 %                      |
| Moniteurs éducateurs                                            | 1 389     | 17 %                      | 0,4                        | 0,8 %                     | 67 %           | 22 %             | 11 %                | 100 %             | 75 %                        | 13 %                     |
| PROFESSIONS DE LA FILIÈRE ÉDUCATIVE                             | 15 069    | 18 %                      | 4,5                        | 9 %                       | 76 %           | 16 %             | 15 %                | 100 %             | 75 %                        | 26 %                     |
| Autres spécialistes de la rééducation                           | 3 453     | 30 %                      | 1,0                        | 2,0 %                     | 83 %           | 27 %             | 12 %                | 38 %              | 89 %                        | 24 %                     |
| Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs                         | 2 844     | 11 %                      | 0,9                        | 1,7 %                     | 54 %           | 19 %             | 19 %                | 26 %              | 89 %                        | 13 %                     |
| Opticiens lunetiers et audioprothésistes                        | 1 839     | 7 %                       | 0,6                        | 1,1 %                     | 60 %           | 33 %             | 7 %                 | 79 %              | 88 %                        | 8 %                      |
| MÉTIERS DE LA RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION                       | 8 136     | 17 %                      | 2,4                        | 5 %                       | 68 %           | 26 %             | 13 %                | 43 %              | 88 %                        | 17 %                     |
| Assistants de service social                                    | 3 569     | 12 %                      | 1,1                        | 2,1 %                     | 90 %           | 16 %             | 16 %                | 100 %             | 87 %                        | 29 %                     |
| Conseillers en économie sociale familiale                       | 812       | -6 %                      | 0,2                        | 0,5 %                     | 94 %           | 19 %             | 9 %                 | 100 %             | 90 %                        | 22 %                     |
| MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL                              | 4 380     | 8 %                       | 1,3                        | 3 %                       | 90 %           | 17 %             | 15 %                | 100 %             | 87 %                        | 28 %                     |
| Cadres de l'intervention socio-éducative                        | 1 774     | 8 %                       | 0,5                        | 1,0 %                     | 62 %           | 6 %              | 21 %                | 100 %             | 93 %                        | 8 %                      |
| Cadres infirmiers et assimilés                                  | 2 480     | 17 %                      | 0,7                        | 1,5 %                     | 88 %           | 5 %              | 20 %                | 100 %             | 96 %                        | 13 %                     |
| MÉTIERS D'ENCADREMENT ET DE FORMATION                           | 4 255     | 13 %                      | 1,3                        | 3 %                       | 77 %           | 5 %              | 20 %                | 100 %             | 94 %                        | 11 %                     |
|                                                                 |           |                           |                            |                           |                |                  |                     |                   |                             |                          |
| ENS. DES PROFESSIONS SANITAIRES ET SOCIALES                     | 169 336   | 1 %                       | 51,0                       | 100 %                     | 87 %           | 17 %             | 18 %                | 95 %              | 82 %                        | 29 %                     |
| Ensemble des emplois normands                                   | 1 268 697 | -1,6 %                    | -                          | -                         | 49 %           | 19 %             | 17 %                | 89 %              | 84 %                        | 17 %                     |

Source : Insee, RP 2017-2021 millésimé 2019 et RP 2011-2015 millésimé 2013  
<sup>1</sup> Il s'agit du poids de chaque profession dans l'ensemble des professions du sanitaire et social  
<sup>2</sup> Emplois stables : CDI ou fonctionnaire



## Annexe 2 – Les formations médicales 2022-2023 en Normandie - Les effectifs d'étudiants inscrits en PASS / LAS :

### Etudiants inscrits en LAS / Année universitaire 2022-2023

#### Université de Caen

| LAS Option Santé           | L1         | L2+L3      | L1+L2+L3     |
|----------------------------|------------|------------|--------------|
| LAS Sciences pour la santé | 253        | 51         | 304          |
| LAS STAPS                  | 149        | 41         | 190          |
| LAS Droit                  | 113        | 11         | 124          |
| LAS Sciences de la Vie     | 77         | 26         | 103          |
| LAS Psychologie            | 79         | 15         | 94           |
| LAS Maths                  | 40         | 7          | 47           |
| LAS Chimie                 | 42         | 4          | 46           |
| LAS Economie               | 36         | 7          | 43           |
| LAS Informatique           | 20         | 7          | 27           |
| LAS Physique               | 23         | 3          | 26           |
| <b>Total</b>               | <b>832</b> | <b>172</b> | <b>1 004</b> |

#### Université de Rouen

| LAS Option Santé                           | L1         | L2         | L3        | L1+L2+L3   |
|--------------------------------------------|------------|------------|-----------|------------|
| LAS Biologie, Géosciences et Environnement | 61         |            |           | 61         |
| LAS Chimie                                 | 36         | 14         | 2         | 52         |
| LAS Humanités                              | 30         | 6          | 3         | 39         |
| LAS Lettres                                | 28         | 4          | 4         | 36         |
| LAS Physique, Mécanique, Physique-Chimie   | 26         | 2          | 2         | 30         |
| LAS Psychologie                            | 34         | 35         | 4         | 73         |
| LAS Sciences de la Vie                     | 27         | 35         | 5         | 67         |
| LAS Sciences pour la Santé                 |            | 37         | 23        | 60         |
| LAS STAPS                                  | 27         | 10         | 1         | 38         |
| Premier Cycle des Etudes d'Ingénieur       | 24         | 6          |           | 30         |
| <b>Total</b>                               | <b>293</b> | <b>149</b> | <b>44</b> | <b>486</b> |

#### Université du Havre

| LAS Option Santé              | L1        | L2        | L3       | L1+L2+L3  |
|-------------------------------|-----------|-----------|----------|-----------|
| LAS Chimie Sciences de la Vie | 41        |           |          | 41        |
| LAS Economie-Gestion          | 14        | 4         |          | 18        |
| LAS Sciences de la Vie        |           | 7         | 1        | 8         |
| LAS Chimie                    |           | 3         |          | 3         |
| <b>Total</b>                  | <b>55</b> | <b>14</b> | <b>1</b> | <b>70</b> |

### Etudiants inscrits en PASS / Année universitaire 2022-2023

#### Université de Rouen

|                                      | PASS       |
|--------------------------------------|------------|
| <b>Campus Martainville :</b>         | <b>493</b> |
| Option Sciences de Données en Santé  | 147        |
| Option Sciences et Techniques        | 147        |
| Option Sciences Humaines et Sociales | 199        |
| <b>Campus Le Havre :</b>             | <b>121</b> |
| Option Chimie-Sciences de la Vie     | 81         |
| Option Economie et Gestion           | 40         |
| <b>Total</b>                         | <b>614</b> |

### Etudiants en Santé / Année universitaire 2022-2023

#### Université de Caen

|               | 1 <sup>er</sup> cycle | 2 <sup>ème</sup> cycle | 3 <sup>ème</sup> cycle | Total        |
|---------------|-----------------------|------------------------|------------------------|--------------|
| Médecine      | 512                   | 777                    | 1 363                  | 2 652        |
| Nature et Vie |                       | 113                    | 21                     | 134          |
| Odontologie   | 32                    |                        |                        | 32           |
| Pharmacie     | 181                   | 276                    | 280                    | 737          |
| Pluri-santé   |                       | 38                     | 6                      | 44           |
| <b>Total</b>  | <b>725</b>            | <b>1 204</b>           | <b>1 670</b>           | <b>3 599</b> |

#### Université de Rouen

|              | 1 <sup>er</sup> cycle | 2 <sup>ème</sup> cycle | 3 <sup>ème</sup> cycle | Autre*    | Total        |
|--------------|-----------------------|------------------------|------------------------|-----------|--------------|
| Maïeutique   | 51                    | 63                     |                        |           | 114          |
| Médecine     | 531                   | 756                    | 1 278                  | 89        | 2 654        |
| Odontologie  | 15                    |                        |                        |           | 15           |
| Pharmacie    | 178                   | 224                    | 212                    |           | 614          |
| <b>Total</b> | <b>775</b>            | <b>1 043</b>           | <b>1 490</b>           | <b>89</b> | <b>3 397</b> |

\* Autres : formations complémentaires (DESC, DFMS, DFMSA)



## Annexe 3 – Annuaire des formations du secteur médical et du secteur paramédical

Source : Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers Normandie – Le Guide « Les métiers de la santé » - Les métiers et les formations en Normandie - Annuaire des formations – Janvier 2023

**FS** : Formation sous statut scolaire (pour les lycéens et les étudiants)

**FA** : Formation par alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation)

### LE SECTEUR MÉDICAL

#### MÉDECIN GÉNÉRALISTE

##### Diplôme d'Etat de docteur en médecine

**FS** 14 - UFR Santé de Caen

**FS** 76 - UFR Santé de Rouen

#### CHIRURGIEN/CHIRURGIENNE DENTISTE

##### Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire

**FS** 14 - UFR Santé de Caen

**FS** 76 - UFR Santé de Rouen

#### PHARMACIEN, PHARMACIENNE

##### Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

**FS** 14 - UFR Santé de Caen

**FS** 76 - UFR Santé de Rouen

##### Master mention sciences du médicament et des produits de santé

**FS** 27 - IUT d'Evreux

**FS** 14 - UFR Santé de Caen

**FS** 76 - UFR Santé de Rouen

#### MAÏEUTICIEN, MAÏEUTICIENNE (SAGE-FEMME)

##### Diplôme d'Etat de sage-femme

**FS** 14 - Ecole de sages-femmes - Centre Hospitalier Universitaire - PFRS à Caen

**FS** 76 - Ecole de sages-femmes - Centre Hospitalier Universitaire - ERFPS à Rouen

**FS** 76 - UFR Santé de Rouen

### LE SECTEUR PARAMÉDICAL

#### AIDE-SOIGNANT, AIDE-SOIGNANTE

##### Diplôme d'Etat d'aide-soignant

**FS** 14 - GRETA DES COTES NORMANDES - IFAS Camille Claudel à Caen

**FS** 14 - IFAS du Centre Hospitalier Universitaire - PFRS à Caen

**FS** **FA** 14 - IFAS du Centre Hospitalier Robert Bisson - IFPS à Lisieux

**FS** 14 - IFAS du Centre Hospitalier à Falaise

**FS** 14 - IFAS de Vire Normandie

**FA** 14 - IFAS Croix-Rouge Compétence Normandie Mondeville

**FS** **FA** 14 - IFAS du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux à Bayeux

**FS** **FA** 14 - IFAS du Lycée St Joseph à Deauville - an (cursus partiel)

**FA** 14 - IFAS du Lycée Professionnel Privé L'Oasis à Caen

**FA** 14 - IFAS du Lycée Professionnel Privé L'Oasis à Caen - 1 an (cursus partiel)

**FS** 27 - IFAS de l'hôpital privé Pasteur à Evreux

**FS** 27 - IFAS du Pôle sanitaire du Vexin à Gisors

**FS** 27 - IFP de l'Eure à Evreux

**FS** 27 - IFAS du Lycée professionnel Risle-Seine à Pont-Audemer

**FS** 50 - IFAS du Centre hospitalier Mémorial à Coutances

**FS** 50 - IFAS de la Fondation Bon Sauveur à Picauville

**FS** **FA** 50 - IFAS Michèle Guillou de l'Hôpital Privé de la Baie à Avranches

**FS** 50 - IFAS/IFSI du Centre Hospitalier Avranches-Granville à Granville

**FS** **FA** 50 - IFAS du Centre Hospitalier Public du Cotentin à Cherbourg-en-Cotentin

**FS** **FA** 50 - IFAS du Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis à St-Lô

**FS** 61 - IFAS du Centre Hospitalier Ferdinand Léger à Argentan

**FS** 61 - IFAS du Centre Hospitalier Marguerite de Lorraine à Mortagne-au-Perche

**FS** 61 - IFAS du Centre Hospitalier à L'Aigle

**FS** 61 - IFAS/IFSI à Flers

**FS FA** 61 - IRFSS Normandie Croix-Rouge française - Formations sanitaires à Alençon

**FS FA** 76 - IFAS Croix-Rouge Compétence Normandie à Bois-Guillaume

**FS** 76 - IFAS de Lillebonne (annexe de l'IFP Mary Thieullent à Le Havre)

**FS** 76 - IFPS du Centre Hospitalier de Fécamp

**FS** 76 - IFAS du Centre Hospitalier Universitaire - ERFPS à Rouen

**FS** 76 - IFSI du Centre Hospitalier de Dieppe

**FS** 76 - IFP Mary Thieullent à Le Havre

**FA** 76 - IFAS CFA/CFC Jeanne d'Arc site Coty

### **Titre professionnel agent de service médico-social**

**FA** 76 - GRETA Rouen Maritime (Siège) à Le Grand-Quevilly

## **AMBULANCIER, AMBULANCIÈRE**

### **Diplôme d'Etat d'ambulancier**

**FS** 14 - IFA AFTRAL à Caen

**FS** 14 - IFA AFTRAL à Vire Normandie

**FS** 14 - IFA Centre Hospitalier Universitaire - PFRS à Caen

**FS** 61 - Croix-Rouge Compétence Normandie à Alençon

**FS** 76 - IFA AFTRAL à Montivilliers

**FS** 76 - IFA Centre Hospitalier Universitaire - ERFPS à Rouen

## **ASSISTANT MÉDICAL, ASSISTANTE MÉDICALE**

### **Certificat de Qualification Professionnelle Assistant médical**

**FA** 50 - INFREP à Cherbourg

**FA** 61 - INFREP à Mortagne au Perche

## **ASSISTANT DENTAIRE, ASSISTANTE DENTAIRE**

### **Assistant dentaire**

**FA** 76 - CNQAOS (Siège) à Rouen - 18 mois

## **AUDIOPROTHÉSISTE**

### **Diplôme d'Etat d'audioprothésiste**

**FS** 27 - Institut de formation d'audioprothésistes à Saint-Sébastien-de-Morsent

## **AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE**

### **Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture**

**FS** 14 - GRETA DES COTES NORMANDES - IFAP Camille Claudel à Caen

**FS** 27 - Institut des formations paramédicales de l'Eure à Evreux

**FS FA** 61 - IRFSS Normandie Croix-Rouge française - Formations sanitaires à Alençon

**FS** 76 - Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre Hospitalier Universitaire - ERFPS à Rouen

**FS** 76 - Institut des formations paramédicales Mary Thieullent à Le Havre

### **Master mention santé**

**FS** 14 - UFR Santé de Caen

**FS** 76 - UFR Santé de Rouen

### **Master mention management sectoriel**

**FS** 14 - IAE Caen, école universitaire de management - pôle social - santé - solidarité à Caen

**FA** 14 - Université de Caen Normandie

## **DIÉTÉTICIEN, DIÉTÉTICIENNE**

### **BTS Diététique**

**FS** 14 - SUP4S à Caen

**FS** 50 - Lycée hôtelier Maurice Marland à Granville

## **ERGOTHÉRAPEUTE**

### **Diplôme d'Etat d'ergothérapeute**

**FS FA** 27 - Institut de formation en ergothérapie La Musse à Saint-Sébastien-de-Morsent

**FS** 61 - IFRES - Institut de formation en ergothérapie à Alençon

**FS** 76 - Institut de formation en ergothérapie du Centre Hospitalier Universitaire - ERFPS à Rouen

## **INFIRMIER, INFIRMIÈRE**

### **INFIRMIER ANESTHÉSISTE**

### **INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE**

### **INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE**

### **Diplôme d'Etat d'infirmier**

**FS** 14 - IFSI - Centre Hospitalier Universitaire - PFRS à Caen

**FS** 14 - IFSI du Centre Hospitalier à Falaise

**FS** 14 - IFSI de Vire Normandie

**FS FA** 14 - IFSI du Centre Hospitalier Robert Bisson - IFPS de Lisieux

**FS** 27 - IFP de l'Eure à Evreux



**FS** 50 - IFSI/IFAS du Centre Hospitalier Avranches-Granville à Granville

**FS FA** 50 - IFSI du Centre Hospitalier Public du Cotentin à Cherbourg-en-Cotentin

**FS** 50 - IFSI du Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis à St-Lô

**FA** 50 - CFA PSS à St Lô

**FS** 61 - IFSI/IFAS à Flers

**FS** 61 - IFSI du Centre Hospitalier à L'Aigle

**FS FA** 61 - IRFSS Normandie Croix-Rouge française - Formations sanitaires à Alençon

**FS** 76 - Croix-Rouge Compétence Normandie à Bois-Guillaume

**FS** 76 - IFPS du Centre Hospitalier de Fécamp

**FS** 76 - IFSI du Centre Hospitalier de Dieppe

**FS** 76 - IFSI du Centre Hospitalier du Rouvray à Sotteville-lès-Rouen

**FS** 76 - IFSI - Centre Hospitalier Universitaire - ERFPS à Rouen

**FS** 76 - IFP Mary Thieulient à Le Havre

#### Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée mention oncologie et hémato-oncologie

**FS** 14 - UFR Santé de Caen

**FS** 76 - UFR Santé de Rouen

#### Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée mention pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires

**FS** 14 - UFR Santé de Caen

**FS** 76 - UFR santé de Rouen

#### Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale

**FS** 14 - UFR Santé de Caen

**FS** 76 - UFR Santé de Rouen

#### Master mention santé

**FS** 14 - UFR Santé de Caen

**FS** 76 - UFR Santé de Rouen

#### Master mention management sectoriel

**FS** 14 - IAE Caen, école universitaire de management - pôle social - santé - solidarité à Caen

**FA** 14 - Université de Caen Normandie

### INFIRMIER DE PUÉRICULTURE

#### Diplôme d'Etat de puéricultrice

**FS** 14 - Ecole de puéricultrices - Centre Hospitalier Universitaire - PFRS à Caen

**FS** 76 - Ecole de puéricultrices - Centre Hospitalier Universitaire - ERFPS à Rouen

### MANIPULATEUR ERM

#### Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale

**FS** 14 - Institut de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale - Centre Hospitalier

**FS** Universitaire - PFRS à Caen

#### DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique

**FA** 27 - Institution Notre-Dame Saint-François d'Evreux

**FS** 61 - Lycée Jean Guéhenno à Flers

**FS** 76 - Lycée Française de Grâce à Le Havre

**FS** 76 - Lycée Gustave Flaubert à Rouen

### MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE / MASSEUSE KINÉSITHÉRAPEUTE

#### Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute

**FS** 27 - Institut de Formation en masso-kinésithérapie à Saint-Sébastien-de-Morsent

**FS** 61 - IFRES - Institut de formation en masso-kinésithérapie à Damigny

**FS FA** 76 - Institut de formation en masso-kinésithérapie du Centre Hospitalier Universitaire - ERFPS à Rouen

### OPTICIEN-LUNETIER, OPTICIENNE-LUNETIÈRE

#### BTS Opticien lunetier

**FS** 14 - Ecole supérieure du CIFAC à Caen

**FS** 14 - Lycée Marie Curie à Vire Normandie

**FA** 14 - CMA Normandie - URMA - Calvados - CIFAC à CAEN

**FA** 14 - GRETA Portes Normandes - Vire Normandie

**FS** 27 - Lycée Marc Bloch à Val-de-Reuil

**FA** 27 - GRETA Portes Normandes - Val-de-Reuil

**FA** 61 - GRETA Portes Normandes - Flers

### ORTHOPHONISTE

#### Certificat de capacité d'orthophoniste

**FS** 14 - UFR Santé - département d'orthophonie de Caen

**FS** 76 - UFR Santé de Rouen

### PÉDICURE-PODOLOGUE

#### Diplôme d'Etat de pédicure-podologue

**FS** 61 - IFRES - Institut de formation en pédicure-podologie à Alençon

## PRÉPARATEUR, PRÉPARATRICE EN PHARMACIE OU PHARMACIE HOSPITALIÈRE

### BP préparateur en pharmacie

**FA** 14 - CMA Normandie - URMA - Calvados - CIFAC à Caen

**FA** 76 - CCI Métropolitaine Rouen Métropole - CFA IFA Marcel Sauvage à Mont-Saint-Aignan

### DEUST spécialité préparateur / technicien en pharmacie

**FA** 14 - Université de Caen Normandie - UFR Santé à Caen

**FA** 76 - CCI Métropolitaine Rouen Métropole - CFA IFA Marcel Sauvage à Mont-Saint-Aignan

**FA** 76 - Université de Rouen Normandie - CFCA à Mont-Saint-Aignan

**FA** 76 - Université de Rouen Normandie - CFCA à Sainte-Adresse

## PROTHÉSISTE DENTAIRE

### Bac pro Technicien en prothèse dentaire

**FS** 76 - Lycée professionnel privé Notre-Dame à Elbeuf

### Titre professionnel auxiliaire en prothèse dentaire - 2 ans

### Brevet Technique des Métiers (BTM) Prothésiste dentaire

**FA** 14 - CMA Normandie - URMA - Calvados - CIFAC à CAEN

## PSYCHOLOGUE

### Master mention psychologie

**FS** 14 - UFR de psychologie à Caen

**FS** 76 - UFR Sciences de l'Homme et de la société à Mont-Saint-Aignan

## PSYCHOMOTRICIEN, PSYCHOMOTRICIENNE

### Diplôme d'Etat de psychomotricien

**FS** 61 - IFRES - Institut de formation en psychomotricité à Alençon

**FS** 76 - Institut de Formation en Psychomotricité du Centre Hospitalier Universitaire - ERFPS à Rouen

## SECRÉTAIRE MÉDICAL, SECRÉTAIRE MÉDICALE

### Titre professionnel secrétaire assistant médico-social

**FS** 14 - Centre de formation CaenSup Sainte-Ursule à Caen

**FS** 14 - INSAP - ADEN Formations à Caen

**FA** 14 - ADEN Formations Organisation (Siège) à Caen

**FA** 14 - AE2SE à Caen - 1an

**FA** 14 - CaenSup Sainte-Ursule à Caen - 1an

**FA** 76 - ADEN Formations Organisation - Site Le Havre

**FA** 76 - Alinéa Formation à Mont-Saint-Aignan

### Secrétaire médical

**FS** 14 - IRSS à Caen

**FA** 14 - IRSS Santé - ProfilSup - Caen

**FS** 76 - Ecole Pigier à Rouen

**FA** 76 - CSMPPro à Rouen - 1an

## TECHNICIEN, TECHNICIENNE D'ANALYSES BIOMÉDICALES

### BTSA analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques

**FA** 14 - Institut de Genech - CFA Régional à Caen

**FA** 76 - EPLEFPA de la Seine-Maritime - CFA NaturaPôle à Yvetot

### BTSA analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales

**FS** 50 - Lycée agricole agroalimentaire et laboratoire Saint-Lô Thère à Pont-Hébert

**FS** 76 - Lycée agricole et agroalimentaire à Yvetot

### BTS Analyses de biologie médicale

**FS** 50 - Lycée Emile Littré à Avranches

### BUT génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie

**FS** 14 - IUT Grand Ouest Normandie - Caen

**FS** 27 - IUT Evreux

## Annexe 4 – L'offre de formation santé à destination des professionnels – Université de Rouen Normandie

### Offre par profession

|                                                                                      | Médecin | Sage-femme | Pharmacien | Infirmier | Chirurgien dentiste | Kinési-<br>thérapeute | Médical<br>(autres) | Autres                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------|------------|-----------|---------------------|-----------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| DU Médecine/Pharmacie/Psychologie/Sport                                              |         |            |            |           |                     |                       |                     |                                                                                  |
| Addictologie                                                                         | •       |            |            | •         |                     | •                     | •                   |                                                                                  |
| Anglais médical                                                                      | •       | •          | •          | •         |                     |                       | •                   | Enseignants-chercheurs                                                           |
| Applicateur de procédures expérimentales chez les rongeurs                           |         |            |            |           |                     |                       | •                   | Tout public amené à réaliser des procédures expérimentales sur les rongeurs      |
| Développement normal de l'enfant                                                     | •       |            |            |           |                     | •                     | •                   |                                                                                  |
| Diabétologie                                                                         | •       | •          | •          | •         | •                   |                       | •                   |                                                                                  |
| Éthique, soins et santé                                                              | •       | •          | •          | •         |                     | •                     | •                   | Travailleur social                                                               |
| Expert Balistique                                                                    |         |            |            |           |                     |                       | •                   | Médecin légiste, anatomiste, police scientifique, avocat, magistrats et juristes |
| Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur             | •       | •          | •          | •         | •                   | •                     | •                   |                                                                                  |
| Echocardiographie/scopie appliquée à l'insuffisance cardiaque en réseau de proximité | •       |            |            | •         |                     |                       | •                   | Infirmier IPA                                                                    |
| Initiation à l'acupuncture médicale                                                  | •       |            |            |           |                     |                       |                     |                                                                                  |
| Intervenir auprès des patients chroniques avec les Activités Physiques Adaptées      | •       |            |            | •         |                     | •                     | •                   | Diététicien, psychologue, professionnel du sport, professeur d'EPS               |
| L'attachement                                                                        | •       | •          |            | •         |                     |                       | •                   | • Educateur de jeunes enfants, psychologue, juges                                |
| Management de l'officine                                                             |         |            | •          |           |                     |                       |                     |                                                                                  |
| Micro-chirurgie                                                                      | •       |            |            |           |                     |                       |                     | Vétérinaire                                                                      |
| Orthopédie et petit appareillage                                                     |         |            | •          |           |                     |                       |                     |                                                                                  |
| Pédiatrie préventive                                                                 | •       |            |            |           |                     |                       |                     |                                                                                  |
| Prévention des infections nosocomiales et qualité des soins                          |         | •          |            | •         |                     | •                     | •                   |                                                                                  |
| Qualification à l'exercice de la médecine générale                                   | •       |            |            |           |                     |                       |                     |                                                                                  |
| Rééducation assistée par le cheval                                                   | •       |            |            |           |                     | •                     | •                   | Ergothérapeute, psychomotricien, interne en médecine                             |
| Soins palliatifs et d'accompagnement                                                 |         | •          | •          | •         |                     |                       | •                   | Bénévole en soins palliatifs                                                     |
| Spécialisation officinale                                                            |         |            | •          |           |                     |                       |                     | Étudiants en pharmacie après la 6ème année industrie                             |
| Thérapeutique des plaies balistiques                                                 | •       |            |            | •         |                     | •                     | •                   | Militaires, pompiers, urgentistes, smuriste, chirurgiens                         |
| Travail avec les familles et travail en réseau                                       | •       |            |            |           |                     |                       | •                   | Bac+5 ou bac+3 et 2 ans d'expérience                                             |
| Troubles du comportement alimentaire chez l'enfant et l'adolescent                   | •       |            |            | •         |                     |                       | •                   | Professions libérales, sociales, médico-sociales, paramédicales                  |



|  | Médecin | Sage-femme | Pharmacien | Infirmier | Chirurgien dentiste | Kinési-<br>thérapeute | Médical<br>(autres) | Autres |
|--|---------|------------|------------|-----------|---------------------|-----------------------|---------------------|--------|
|--|---------|------------|------------|-----------|---------------------|-----------------------|---------------------|--------|

| DIU Médecine/Pharmacie             |   |   |  |   |  |  |   |                                                                                                     |
|------------------------------------|---|---|--|---|--|--|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accompagnement et soins palliatifs | • |   |  |   |  |  |   | Public issu du DU Soins palliatifs                                                                  |
| Acupuncture obstétricale           | • | • |  |   |  |  |   |                                                                                                     |
| Cancer et cognition                | • |   |  | • |  |  | • | infirmier IPA, psychologues chercheurs en sciences                                                  |
| Chimiothérapie anti-infectieuse    | • |   |  |   |  |  |   |                                                                                                     |
| Chirurgie arthroscopique           | • |   |  |   |  |  |   | Chef clinique assistant, assistant spécialisé, chirurgien senior, interne en chirurgie orthopédique |

|                                                            |   |   |   |   |   |   |   |                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---------------------------------------------------------------------------------|
| Chirurgie colo-proctologique                               |   |   |   |   |   |   | • | Chirurgien digestif, gastro-entérologue, chef de clinique                       |
| Chirurgie de la main et du membre supérieur du grand ouest |   |   |   |   |   |   | • | Chef de clinique, praticien hospitalier                                         |
| Chirurgie du pied et de la cheville                        | • |   |   |   |   |   |   | Chirurgien orthopédiste traumatologue, interne en chirurgie                     |
| Cicatrisation normale et pathologique                      | • |   |   | • |   |   |   |                                                                                 |
| Dermatologie chirurgicale                                  |   |   |   |   |   |   | • | Dermatologue                                                                    |
| Échocardiographie                                          | • |   |   |   |   |   |   | Cardiologue                                                                     |
| Échographie d'acquisition                                  |   |   |   |   |   |   | • | Manipulateurs radio                                                             |
| Échographie et techniques ultrasonores                     | • |   |   |   |   |   |   |                                                                                 |
| Formation complémentaire en gynécologie obstétrique        | • |   |   |   |   |   |   |                                                                                 |
| Gériatrie                                                  | • |   |   |   |   |   |   |                                                                                 |
| Infirmier de santé au travail                              |   |   |   | • |   |   |   |                                                                                 |
| Investigateur en recherche clinique                        | • |   |   |   |   | • |   |                                                                                 |
| Maltraitance de l'enfant                                   | • |   |   | • |   |   | • | Juristes, directeurs d'hôpitaux, cadres administratifs, psychologues            |
| Nutrition clinique et métabolisme                          | • |   | • | • |   |   |   | Diététicien, encadrement dans l'industrie pharmaceutique, enseignant, chercheur |
| Pathologie de l'épaule et du coude                         |   |   |   |   |   |   | • | Ingénieur spécialisé qualifié                                                   |
| Pathologies du métabolisme phosphocalcique                 | • |   | • |   | • |   | • |                                                                                 |
| Pathologies fonctionnelles digestives                      | • |   |   |   |   |   |   | Chercheur                                                                       |
| Pédagogie médicale                                         | • | • |   | • |   | • |   | Enseignant de santé, Professeur des universités-PH                              |
| Pratiques médicales en santé au travail                    | • |   |   |   |   |   |   |                                                                                 |
| Rythmologie et stimulation cardiaque                       | • |   |   |   |   |   |   |                                                                                 |
| Sommeil et sa pathologie                                   | • |   |   |   |   |   |   |                                                                                 |
| Techniques ultrasoniques en anesthésie et réanimation      | • |   |   |   |   |   |   |                                                                                 |

|                                                                                | Médecin | Sage-femme | Pharmacien | Infirmier | Chirurgien dentiste | Kinési-<br>thérapeute | Médical<br>(autres)                                                        | Autres |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------|------------|------------|-----------|---------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Autres formations</b>                                                       |         |            |            |           |                     |                       |                                                                            |        |
| Capacité d'évaluation et de traitement de la douleur                           | •       |            |            |           |                     |                       |                                                                            | 77     |
| Capacité de médecine et biologie du sport                                      | •       |            |            |           |                     |                       |                                                                            | 78     |
| Diplôme d'État Audioprothésiste                                                |         |            |            |           |                     |                       | •<br>Bacheliers, adultes en reprise d'études, reconversion professionnelle | 79     |
| Diplôme d'État Infirmier en Pratique Avancée                                   |         |            |            | •         |                     |                       | 3 ans d'expérience minimum                                                 | 80     |
| DEUST Préparateur en pharmacie                                                 |         |            |            |           |                     |                       | •<br>Bacheliers généraux et techniques                                     | 82     |
| Master 2 MOSM Management des organisations sanitaires et médico-sociales       | •       |            |            | •         |                     |                       | •<br>Master 1 mention Santé ou Economie                                    | 83     |
| Master 2 ICF Ingénierie et conseil en formation                                |         |            |            | •         |                     |                       | •<br>Master 1 avec expérience en formation d'adultes                       | 84     |
| Master 2 IESET Ingénierie de l'Education à la Santé et Education Thérapeutique |         |            |            | •         |                     |                       | •<br>Master 1 Sciences de l'éducation ou expérience professionnelle        | 85     |
| Master 2 Sciences du médicament et des produits de santé                       | •       |            | •          |           |                     |                       | Master 1 Sciences du médicament et des produits de santé                   | 86     |
| <b>Formations courtes</b>                                                      |         |            |            |           |                     |                       |                                                                            |        |
| Exploration Fonctionnelle Respiratoire en Santé au Travail                     | •       |            |            | •         |                     |                       |                                                                            | 89     |
| Orthophonie - CLÉA                                                             |         |            |            |           |                     |                       | •<br>Orthophoniste, spécialiste du langage                                 | 90     |
| PRAQ                                                                           |         |            | •          |           |                     |                       |                                                                            | 91     |
| Parasitologie des selles et du sang                                            |         |            |            |           |                     |                       | •<br>Techniciens, biologistes                                              | 92     |

# La Formation Continue

L'université de Rouen Normandie et son UFR Santé, c'est 40 ans d'expertise :

- une pédagogie innovante,
- une recherche labellisée par les grands organismes (CHU, cliniques, Croix-Rouge, laboratoires...),
- des technologies de pointe,
- un regroupement de professionnels de santé sur un seul site : le campus hospitalo-universitaire.

Du stage court (inter ou intra entreprise) à la formation longue diplômante (diplôme d'État ou d'Université), notre offre de formation est évolutive et se réorganise régulièrement pour s'adapter aux demandes et aux nouveaux besoins des professionnels de santé.

Une Unité Mixte de Développement Professionnel Continu en Santé a été mise en place. Elle a pour mission de rassembler les acteurs universitaires, une offre de formation transversale, une meilleure coordination et réactivité afin de répondre au mieux à vos besoins.

L'université de Rouen Normandie est enregistrée auprès de l'ANDPC en vue de répondre à l'obligation de participation à un programme DPC pour les professionnels de santé. Le Centre de Formation Continue et par Alternance est également certifié Qualiopi.

## ► À quelles formations pouvez-vous participer ?

Toutes les formations proposées à l'université sont accessibles en formation continue.

Vous pouvez ainsi participer à une formation suivant 5 modalités :

| 1. EN FORMATION DIPLÔMANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 2. EN GROUPE SPÉCIFIQUE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous participez aux enseignements avec les étudiants en conservant votre statut de stagiaire de la formation professionnelle continue. Il vous permet de bénéficier du suivi administratif requis par le code du travail.</li> </ul> <p>L'offre complète peut être consultée sur le site : <b>univ-rouen.fr</b> (rubrique formation/choisir sa formation/ nouveau catalogue/UFR Santé)</p>                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous suivez une formation dont le contenu, les horaires et l'organisation ont été adaptés aux salariés. C'est le cas de la majorité des DU et DIU présentés dans ce guide.</li> </ul> <p>L'offre peut être consultée sur le site : <b>cfa-cfc.univ-rouen.fr</b> (rubrique Reprise d'études &gt; Les diplômes de santé)</p>                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 3. FORMATION MODULAIRE (UNITÉ D'ENSEIGNEMENT)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 4. FORMATIONS COURTES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous souhaitez approfondir vos pratiques professionnelles, actualiser vos connaissances dans un domaine précis, acquérir de nouvelles compétences... Certaines formations sont ouvertes à un accès modulaire, c'est-à-dire à des unités d'enseignement qui composent une partie d'un diplôme.</li> </ul> <p>Ex. : DU Troubles des Conduites Alimentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous nous contactez pour une étude de faisabilité en fonction de votre demande.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous participez à des formations de 1 à 3 jours animées par des professionnels et des universitaires reconnus dans leurs domaines de compétences.</li> <li>• Les modalités pédagogiques adaptées aux publics adultes laissent une grande place à l'échange et à la confrontation des pratiques. Elles favorisent l'appropriation de compétences opérationnelles.</li> <li>• Les groupes dépassent rarement 12 participants, facilitant les échanges tout en permettant une approche individualisée.</li> </ul> <p>Ex. : Formation à l'Exploration Fonctionnelle Respiratoire (EFR)</p> |
| 5. FORMATION « SUR-MESURE »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous mettons à votre service toute notre expertise en ingénierie de formation pour construire de véritables parcours « sur-mesure » et accompagner le développement des compétences de vos collaborateurs.</li> <li>• Nous pouvons concevoir avec vous, pour un ou plusieurs d'entre eux, la formation susceptible de répondre à vos besoins, soit à partir de modules déjà existants, soit en en créant de nouveaux.</li> </ul>                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |



## Annexe 4 – L’offre de formation santé à destination des professionnels – Université de Caen Normandie

### Licence professionnelle

- [Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques : gestion production valorisation](#)
  - [Parcours Procédés et technologies pharmaceutiques](#)

### Master

- [Master Santé](#)
  - [Parcours Management des activités de santé, spécialisation Entrepreneuriat, innovation et transformation digitale en santé](#)
- [Master Santé](#)
  - [Parcours Management des activités de santé, spécialisation douleur - soins palliatifs - accompagnement : coordination et parcours de soins vulnérables](#)
- [Master Santé](#)
  - [Parcours Management des activités de santé, spécialisation Prévention et contrôle des infections associées aux soins](#)
- [Master Santé](#)
  - [Parcours Management des activités de santé, spécialisation coordination en gériatrie](#)
- [Master Santé](#)
  - [Parcours Management des activités de santé, spécialisation pilotage d'un dispositif de formation en santé](#)
- [Master Santé](#)
  - [Parcours Management des activités de santé, spécialisation Qualité, gestion de crise et situation extrême](#)
- [Master Santé](#)
  - [Parcours Management des activités de santé, spécialisation réponse territoriale aux besoins de santé](#)
- [Master Santé publique](#)
  - [Parcours Éthique en santé](#)
- [Master Santé publique](#)
  - [Parcours Méthodes en recherche clinique et épidémiologique](#)

## DU • Diplôme d'université (hors Santé)

- [DU Expérimentation animale](#)

## Diplôme d'état en santé

- [Diplôme d'état en santé Infirmier en pratique avancée Mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires](#)
- [Diplôme d'état en santé Infirmier en pratique avancée Mention oncologie et hématologie](#)
- [Diplôme d'état en santé Infirmier en pratique avancée Mention psychiatrie et santé mentale](#)

## DU • Diplôme d'université du domaine Santé

- [DU Addictologie](#)
- [DU Coordination en gérontologie](#)
- [DU Néphrologie dialyse et transplantation rénale par la simulation](#)
- [DU Éducation thérapeutique du patient](#)
- [DU Éthique des sciences de la vie : soins, santé, société](#)
- [DU Formation à la conception et au suivi des protocoles en recherche clinique](#)
- [DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur](#)
- [DU Micro-chirurgie](#)
- [DU Ostéopathie clinique et fonctionnelle](#)
- [DU Pharmacien - Orthésiste](#)
- [DU Plaies & cicatrisations](#)
- [DU Prévention et contrôle des infections associées aux soins](#)
- [DU Qualité des soins, gestion de crise et situation extrême](#)
- [DU Reconversion et préparation à l'exercice officinal](#)
- [DU Soins palliatifs](#)
- [DIU Accueil des urgences en service de pédiatrie](#)
- [DIU Cancer et cognition](#)
- [DIU Chimiothérapie anti-infectieuse](#)
- [DIU Chirurgie de la main et du membre supérieur](#)
- [DIU Simulation en Santé](#)
- [DIU Dialyse péritonéale](#)
- [DIU Échocardiographie](#)
- [DIU Formation complémentaire en gynécologie - obstétrique](#)
- [DIU Médecine de la personne âgée](#)
- [DIU Onco-rhumatologie](#)
- [DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins](#)
- [DIU Rythmologie et stimulation cardiaque](#)
- [DIU Soins palliatifs](#)
- [DU Santé au travail infirmier](#)
- [DU E-santé](#)

## Formation qualifiante

- [Formation qualifiante Chirurgie endoscopique endonasale](#)
- [Formation qualifiante Comment réaliser une étude des situations de travail ? Analyse ergonomique : des risques physiques aux risques psycho-sociaux.](#)
- [Formation qualifiante Explorations fonctionnelles respiratoires](#)
- [Formation qualifiante Personne compétente en radioprotection \(PCR\) - Niveau "Formation initiale"](#)
- [Formation qualifiante Formation spécifique destinée aux personnes réalisant les procédures expérimentales](#)
- [Formation qualifiante Prise en charge de la personne victime d'accident ou d'agression : le débriefing psychologique](#)
- [Formation qualifiante Risque chimique](#)
- [Formation qualifiante Risque reprotoxique professionnel \(visioconférence\)](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Abords veineux difficiles \(Midline\)](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Annonce d'une mauvaise nouvelle, annonce d'un dommage lié aux soins et limitation des thérapeutiques](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Ateliers procéduraux « gestion des voies aériennes supérieures en anesthésie chez l'adulte »](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Damage Control](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Extravasation de produit de chimiothérapie : prévention et conduite à tenir](#)
- [Formation qualifiante Simulation - Formation à l'annonce d'une mauvaise nouvelle](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Formation au travail avec les patients simulés](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Formation de formateurs à l'annonce de la mauvaise nouvelle et au travail avec les patients simulés](#)
- [Formation qualifiante Simulation - Formation de formateurs de patients simulés](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Formation de formateurs en simulation procédurale](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Gestion des voies aériennes supérieures par la simulation pleine échelle en équipe pluri professionnelle](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Installation des patients au bloc opératoire](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Intubation difficile et pneumothorax compressif \(Simulation Procédurale\)](#)
- [Formation qualifiante Simulation - Pré-annonce du cancer et de la maladie grave chez l'enfant et l'adolescent](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - PEC des urgences vitales en cardiologie](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Ponction de fistule artério-veineuse écho-guidée](#)
- [Formation qualifiante Simulation - Prise en charge des réactions aigües aux produits de contraste](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Prise en charge des urgences vitales en Hépatogastro-Entérologie](#)
- [Formation qualifiante Simulation - Prise en charge des urgences vitales en néphrologie et hémodialyse](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Prise en charge des urgences vitales en Neurologie](#)

- [Formation qualifiante SIMULATION - Prise en charge des urgences vitales en service de Médecin Intensive et Réanimation](#)
- [Formation qualifiante Simulation - Prise en charge des urgences vitales et de l'arrêt cardio-respiratoire chez l'enfant - Module 1](#)
- [Formation qualifiante Simulation - Prise en charge pré-hospitalière des urgences obstétricales, des accouchements complexes et des détresses du nouveau-né](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Projet de service - Formation à l'utilisation de la simulation procédurale comme outil pédagogique dans l'éducation thérapeutique](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Réanimation du nouveau-né en salle de naissance](#)
- [Formation qualifiante Simulation - Situations d'urgences obstétricales en salle de naissance en inter-professionnelle](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Situations rares et exceptionnelles au bloc opératoire](#)
- [Formation qualifiante Simulation - Urgences vitales en préhospitalier](#)
- [Formation qualifiante Simulation - Urgences vitales en SAUV](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION - Urgences vitales pédiatriques en pré-hospitalier - module 2](#)
- [Formation qualifiante Simulation - Formation courte de formateurs à l'enseignement par la simulation](#)
- [Formation qualifiante SIMULATION-Trachéotomie percutanée et abord cricothyroïdien d'urgence par la simulation procédurale](#)
- [Formation qualifiante Troubles musculo-squelettiques · TMS en Santé au Travail : de l'examen clinique à la prévention en entreprise](#)
- [Formation qualifiante Troubles musculo-squelettiques et nouvelles technologies](#)

## Annexe 5 – Vieillesse des professions dans les arrondissements normands :

Source Carif-Oref de Normandie : Les besoins en professionnels du sanitaire et social Normandie – Avril 2023

| VIEILLESSE DES PROFESSIONS :<br>SPÉCIFICITÉS SELON LES ARRONDISSEMENTS |                                     |                     |     |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-----|
|                                                                        | Professions<br>les plus impactées * | % de 55<br>ans et + | Nb  |
| Alençon                                                                | AMP                                 | 25 %                | 60  |
|                                                                        | Auxiliaire de puériculture          | 18 %                | 20  |
|                                                                        | Masseurs-kiné.                      | 24 %                | 20  |
| Argentan                                                               | Préparateurs en pharmacie           | 17 %                | 30  |
| Avranches                                                              | Aides à domicile                    | 32 %                | 430 |
|                                                                        | Ambulanciers                        | 16 %                | 20  |
|                                                                        | Assistants maternels                | 31 %                | 250 |
|                                                                        | Préparateurs en pharmacie           | 14 %                | 20  |
|                                                                        | Techniciens médicaux                | 29 %                | 40  |
| Bayeux                                                                 | ASH                                 | 24 %                | 100 |
|                                                                        | Aides à domicile                    | 32 %                | 180 |
|                                                                        | Éducateurs spécialisés              | 25 %                | 40  |
| Bernay                                                                 | ASH                                 | 25 %                | 230 |
|                                                                        | Aides à domicile                    | 32 %                | 520 |
|                                                                        | Ambulanciers                        | 14 %                | 30  |
|                                                                        | Éducateurs spécialisés              | 16 %                | 60  |
|                                                                        | Opticiens et audioprothésistes      | 13 %                | 15  |
| Caen                                                                   | Aides-soignants                     | 16 %                | 470 |
|                                                                        | Moniteurs éducateurs                | 15 %                | 25  |
| Cherbourg                                                              | AMP                                 | 26 %                | 100 |
|                                                                        | Aides-soignants                     | 15 %                | 220 |
|                                                                        | Ambulanciers                        | 21 %                | 60  |
|                                                                        | Assistants de service social        | 25 %                | 55  |
|                                                                        | Moniteurs éducateurs                | 27 %                | 30  |
|                                                                        | Préparateurs en pharmacie           | 17 %                | 45  |
|                                                                        | Infirmiers en soins généraux        | 15 %                | 235 |
|                                                                        | Masseurs-kiné.                      | 23 %                | 50  |

| VIEILLESSE DES PROFESSIONS :<br>SPÉCIFICITÉS SELON LES ARRONDISSEMENTS |                                     |                     |     |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-----|
|                                                                        | Professions<br>les plus impactées * | % de 55<br>ans et + | Nb  |
| Coutances                                                              | Assistants maternels                | 30 %                | 125 |
| Dieppe                                                                 | Masseurs-kiné                       | 28 %                | 40  |
| Évreux                                                                 | AMP                                 | 20 %                | 60  |
|                                                                        | Techniciens médicaux                | 18 %                | 40  |
| Le Havre                                                               | CESF                                | 17 %                | 15  |
|                                                                        | Techniciens médicaux                | 19 %                | 75  |
| Les Andelys                                                            | Ambulanciers                        | 19 %                | 20  |
|                                                                        | ETS - Moniteurs atelier             | 59 %                | 40  |
|                                                                        | Masseurs-kiné.                      | 28 %                | 40  |
| Lisieux                                                                | -                                   | -                   | -   |
| Mortagne-<br>au-Perche                                                 | ASH                                 | 24 %                | 195 |
|                                                                        | Aides-soignants                     | 17 %                | 130 |
|                                                                        | Ambulanciers                        | 20 %                | 30  |
|                                                                        | Assistants maternels                | 36 %                | 180 |
| Rouen                                                                  | CESF                                | 17 %                | 35  |
| Saint Lô                                                               | Aides-soignants                     | 16 %                | 135 |
|                                                                        | Éducateurs spécialisés              | 16 %                | 30  |
|                                                                        | Autres spécialistes rééducation     | 19 %                | 20  |
| Vire                                                                   | Masseurs-kiné.                      | 34 %                | 20  |

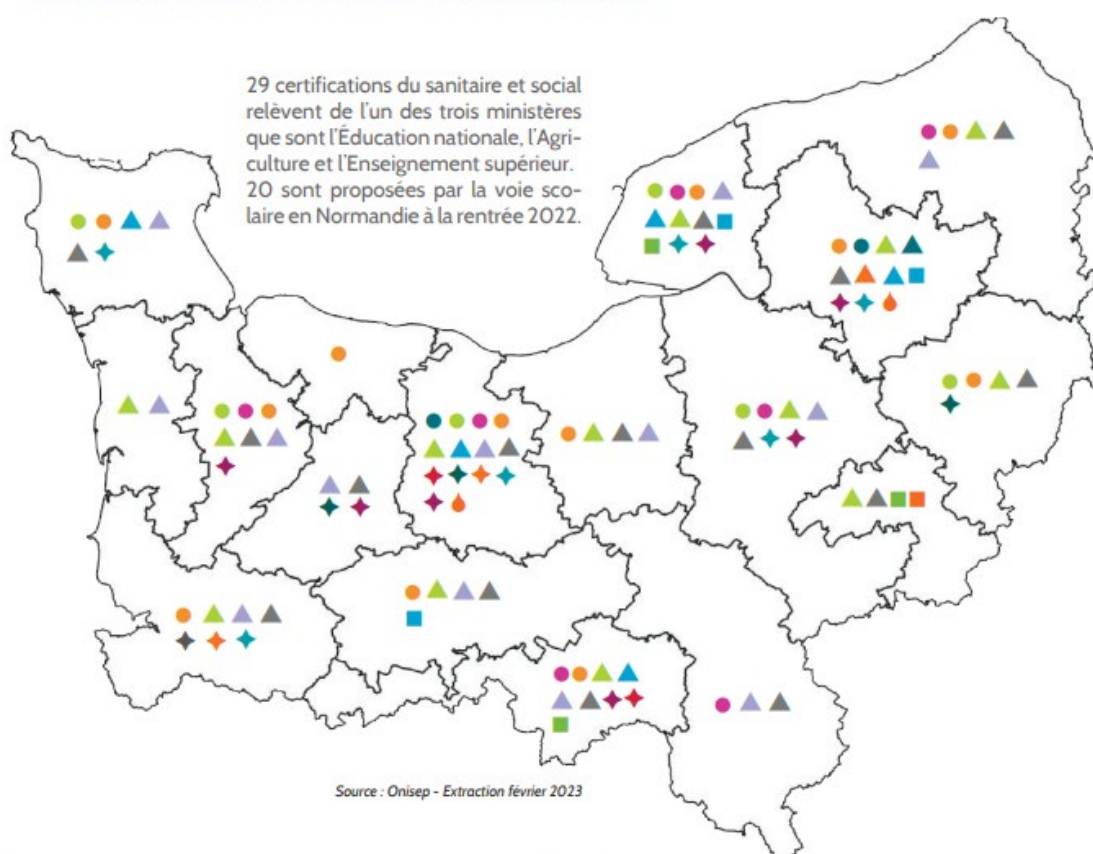
\* Professions présentant un taux d'actifs de 55 ans et + supérieur à la moyenne régionale (de 3 points et +) de la profession

Guide de lecture :  
Dans l'arrondissement de Bayeux les ASH, les aides à domicile et les éducateurs spécialisés connaissent un vieillissement accentué, le poids des actifs de 55 ans et plus étant supérieur à la moyenne régionale dans ces professions. Les professions en orange indiquent par ailleurs une densité plus faible de professionnels dans la zone qu'en région.

## Annexe 6 – L'offre de formation sur les territoires normands :

Source Carif-Oref de Normandie : Les besoins en professionnels du sanitaire et social Normandie – Avril 2023

### • LES FORMATIONS EN VOIE SCOLAIRE DANS LES ARRONDISSEMENTS



#### Niveau 3

- CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- CAP Assistant technique en milieu familial et collectif (ATMFC)
- Mention Complémentaire Aide à domicile
- CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (SPVER)

#### Niveau 4

- ▲ BAC Pro Optique lunetterie
- ▲ BAC Pro Technicien en prothèse dentaire
- ▲ BAC Pro Accompagnement, soins et services aux personnes (ASSP)
- ▲ BAC Pro Animation, enfance et personnes âgées (AEPA)
- ▲ BAC Techno Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)
- ▲ BAC PRO Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)

#### Niveau 5

- ◆ BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S)
- ◆ BTS Économie sociale et familiale
- ◆ BTS Diététique
- ◆ BTS Analyses de biologie médicale
- ◆ BTS Opticien lunetier
- ◆ BTSA Développement animation territoires ruraux (DATR)

#### Niveau 6

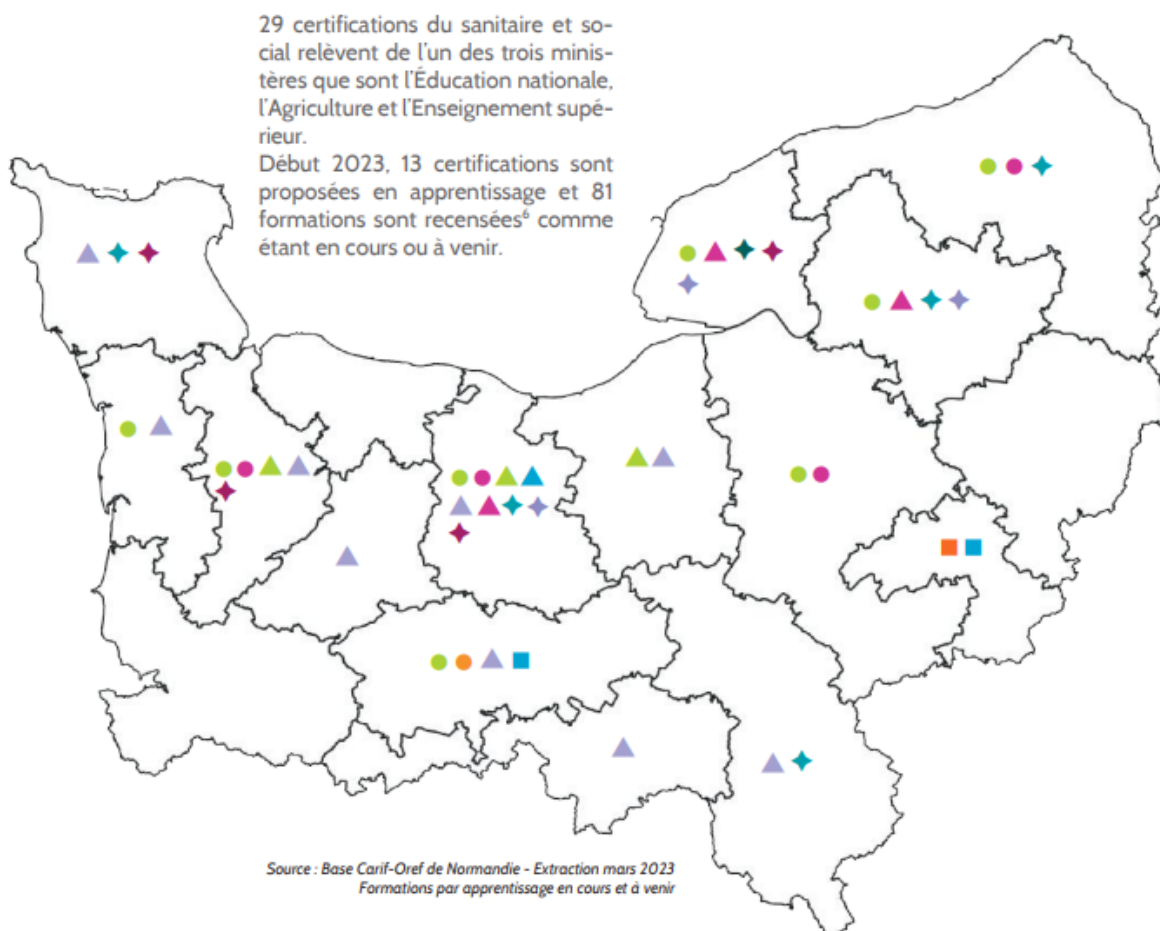
- Diplôme d'État d'Audioprothésiste
- BUT Carrières sociales
- DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique

#### Niveau 7

- Certificat de capacité d'Orthophoniste



• LES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE DANS LES ARRONDISSEMENTS



Niveau 3

- CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- CAP Assistant technique en milieu familial et collectif (ATMFC)
- CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (SPVER)

Niveau 4

- ▲ BAC Pro Accompagnement, soins et services aux personnes (ASSP)
- ▲ BAC Pro Animation, enfance et personnes âgées (AEPA)
- ▲ BP Préparateur en pharmacie
- ▲ BAC PRO Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)

Niveau 5

- ◆ BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S)
- ◆ BTS Économie sociale et familiale
- ◆ BTS Opticien lunetier
- ◆ DEUST Préparateur / Technicien en pharmacie

Niveau 6

- Diplôme d'État d'Audioprothésiste
- DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique

<sup>6</sup> Base Carif-Oref de Normandie - Extraction mars 2023 - Formations en cours et à venir

## *Bibliographie*

### • **Les travaux du CESER de Normandie :**

Rapport du CESER - Décembre 2020 » - « Accès à la santé et aux soins pour tous en Normandie, il est urgent d'agir »

### • **Lois - Textes réglementaires - Feuilles de route nationales :**

Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) – réforme des études médicales

Loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (LMSS) et le décret n° 2017-1605 du 24 novembre 2017 relatif au travail temporaire des praticiens intérimaires

LOI n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels dite loi Valletoux et décret du 24 juin 2024 pris en application de la loi

Ordonnance n°2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie et décret du 7 juillet 2024 relatif aux conditions d'ouverture des officines dans les communes de moins de 2500 habitants

Loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel et décret n°2019-218 du 21 mars 2019 relatif aux nouvelles compétences des régions en matière d'information sur les métiers et les formations

Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités – 2020 – Consultation « Ségur de la Santé »

Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités – septembre 2018 – Stratégie nationale « Ma Santé 2023 »

Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée - Décret n° 2019-835 du 12 août 2019 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie - Décret du 25 octobre 2021 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences

Décret n° 2024-583 du 24 juin 2024 relatif à la durée minimale d'exercice préalable de certains professionnels avant leur mise à disposition d'un établissement de santé, d'un



laboratoire de biologie médicale ou d'un établissement ou service social ou médico-social par une entreprise de travail temporaire

Arrêté du 7 juillet 2024 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine susceptibles d'être affectés, par spécialité et par subdivision territoriale, au titre de l'année universitaire 2024-2025

Sénat - Rapport d'information n° 590 (2021-2022) de Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, déposé le 29 mars 2022

### • Feuilles de route régionales – Documents stratégiques :

Agence Régionale de Santé Normandie – 15 février 2024 – Projet Régional de Santé 2023-2028

Agence Régionale de Santé Normandie – 27 juin 2024 – Communiqué de presse « Dispositif de Contrat d'Allocation d'Etudes »

Région Normandie – Feuille de route 2023-2030 « La Santé au cœur de l'action régionale »

Région Normandie – Décembre 2023 – Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) - Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) Normandie 2023-2028 - « *Engagements Compétences 2050 : les ambitions pour la formation et l'orientation des normands* »

Région Normandie – Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers – Octobre 2019 – Rapport « Stratégie régionale de l'orientation et de l'information sur les métiers et les formations »

Ségur de la Santé – Novembre 2021 - Stratégie régionale des investissements Ségur en Normandie « Investir pour la santé de tous en Normandie »

Accords de Partenariat Stratégiques (APS) conclus par la Région Normandie avec les universités normandes et les établissements d'enseignement supérieur

Accords de Partenariat emploi-formation conclu par la Région Normandie avec les représentants professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social

### • Etudes - Publication - Sitographie :

Insee Analyses Normandie n°123 – Juin 2024 – « 1,5 million d'actifs, dont 235 000 âgés de 55 ans ou plus en Normandie

Insee Analyse Normandie n°124 – Juin 2024 – « La population active normande pourrait diminuer de 200 000 personnes à l'horizon 2050

Conseil de l'Ordre des Médecins – 25 avril 2024 - État des lieux de la permanence des soins ambulatoires en médecine générale (PDSA) en 2023

Dares – Janvier 2023 – « Métiers 2030 Quelles perspectives de recrutement en région ? »

Dares – Septembre 2023 – Focus n°50 - « A l'hôpital, un recours faible à l'intérim mais en nette hausse depuis 6 ans »

DREES – Mars 2021 – Dossier n°76 – « Quelle démographie récente et à venir pour les professions médicales et pharmaceutique ? » et décembre 2021- dossier n°89 « Remédier aux pénuries de médecins dans certaines zones géographiques »

DRESS – 2021 – Enquêtes écoles

CNOM – 2023 – « Atlas de la démographie médicale en France – situation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 »

Haute Autorité de Sante – 13 mars 2024 – communiqué de presse relatif aux coopérations et partages de tâches entre les professionnels de santé

Haut Conseil du Travail Social – 2022 – Livre vert du Travail social

Crédoc – octobre 2021 – Consommation et modes de vie n°320 « Quatre millions de français fragilisés par la crise sanitaire »

Cese – Juillet 2022 – Avis « Les métiers de la cohésion sociale »

Carif-Oref de Normandie –Avril 2023 - « Les besoins en professionnels du sanitaire et social Normandie »

ORS-CREAI Normandie – Janvier 2023 – Note Ressources « L'état de santé des normands »

ORS-CREAI Normandie – Janvier 2023 – Note Ressources « Les formations en santé »

APEC – Mai 2024 – « Les métiers cadres de la fonction Santé, social et médico-social »

ANFH – 12 avril 2023 - Cartographie régionale des métiers de la fonction publique hospitalière

Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers Normandie – Janvier 2023 – « Guide de la santé : Les métiers et les formations en Normandie »

Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers Normandie – Parcours Métiers Normandie - 2023 – Guide « Formations sanitaires et sociales : se former aujourd'hui pour un métier demain »

OPCO Santé – 2020 - Les rapports de l'Observatoire – « Prospective des métiers de la santé à l'horizon 2040 »

Observatoire de l'Emploi à domicile – décembre 2022 – Baromètre de l'emploi à domicile en Normandie – « Les besoins en emplois et compétences dans le secteur de l'emploi à domicile

AEF INFO – 21 août 2024 – Le Monde « Hôpital : avec un millier d'internes en moins dès novembre, des tensions en vue ».

### Liste des sigles et acronymes

|                 |                                                                                                                    |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AAC .....       | Appel A Candidatures                                                                                               |
| AAH .....       | Allocation Adulte Handicapés                                                                                       |
| AEEH .....      | Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé                                                                       |
| AMI .....       | Appel à Manifestation d'Intérêt                                                                                    |
| ANFH.....       | Association Nationale pour la Formation permanente du personnel<br>Hospitalier                                     |
| APS.....        | Accord de Partenariat Stratégique                                                                                  |
| ARACT .....     | Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail                                                     |
| ARS.....        | Agence Régionale de Santé                                                                                          |
| ASH .....       | Agents de Services Hospitaliers                                                                                    |
| BAC .....       | Baccalauréat                                                                                                       |
| BAC PRO .....   | Baccalauréat Professionnel                                                                                         |
| BEP.....        | Brevet d'Etudes Professionnelles                                                                                   |
| BMO.....        | Besoins de Main-d'œuvre                                                                                            |
| BP.....         | Brevet Professionnel                                                                                               |
| BUT .....       | Bachelor Universitaire de Technologie                                                                              |
| CAE .....       | Contrat d'Allocations d'Études                                                                                     |
| CAFERUIS .....  | Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable<br>d'Unité d'Intervention Sociale              |
| CAFDES .....    | Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement<br>ou de Service d'Intervention Sociale           |
| CAP .....       | Certificat d'Aptitude Professionnelle                                                                              |
| CARIF-OREF..... | Centres d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation -<br>Observatoires Régionaux Emploi-Formation |
| CDD.....        | Contrat à Durée Déterminée                                                                                         |
| CDI .....       | Contrat à Durée Indéterminée                                                                                       |
| CESP .....      | Contrat d'Engagement de Service Public                                                                             |
| CFA.....        | Centre de Formation d'Apprentis                                                                                    |
| CHU.....        | Centre Hospitalier Universitaire                                                                                   |
| COS .....       | Cadre d'Orientation Stratégique                                                                                    |
| CPRDFOP.....    | Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de<br>l'Orientation Professionnelles                  |
| CPTS.....       | Communautés Professionnelles Territoriales de Santé                                                                |
| CQP .....       | Certificat de Qualification Professionnelle                                                                        |
| CS .....        | Certificat de Spécialisation                                                                                       |
| CREFOP .....    | Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation<br>Professionnelles                               |
| DARES .....     | Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques                                           |
| DE.....         | Diplôme d'État                                                                                                     |
| DEAS.....       | Diplôme d'État d'Aide-Soignant                                                                                     |
| DEAP.....       | Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture                                                                        |
| DEI.....        | Diplôme d'État d'Infirmier                                                                                         |

|                |                                                                                                     |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEMEM.....     | Diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale                                         |
| DEUST .....    | Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques                                         |
| DDETS .....    | Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités                                 |
| DREETS.....    | Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités                       |
| DREES.....     | Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques                          |
| DSN .....      | Déclarations Sociales Nominatives                                                                   |
| DU .....       | Diplôme Universitaire                                                                               |
| ECN .....      | Epreuve Classante Nationale                                                                         |
| ECTS .....     | European Credit Transfert System                                                                    |
| EDN .....      | Epreuves Dématérialisées Nationales                                                                 |
| EFOP .....     | Emploi, Formation et Orientation Professionnelles                                                   |
| EHPAD .....    | Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes                                        |
| EPLFPA .....   | Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole                  |
| EREA.....      | Établissement Régional d'Enseignement Adapté                                                        |
| ESAT .....     | Établissement et Services d'Aides par le Travail                                                    |
| ESMS.....      | Établissement ou Service social ou Médico-Social                                                    |
| ESR.....       | Enseignement Supérieur et Recherche                                                                 |
| EVC.....       | Epreuves de Vérification des Connaissances                                                          |
| FAGE.....      | Fédération des Associations Générales Etudiantes                                                    |
| FAP .....      | Familles d'Activités Professionnelles                                                               |
| FEPEM.....     | Fédération des Particuliers Employeurs de France                                                    |
| FFI .....      | « Faisant Fonction d'Interne »                                                                      |
| FTLV .....     | Formation Tout au Long de la Vie                                                                    |
| GIR .....      | Groupe Iso-Ressources (correspondant au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée)            |
| GPEC .....     | Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences                                               |
| HAS .....      | Haute Autorité de Santé                                                                             |
| IA.....        | Intelligence Artificielle                                                                           |
| IBODE.....     | Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'État                                                         |
| IDE .....      | Infirmier Diplômé d'État                                                                            |
| IFAS .....     | Institut de Formation d'Aide-Soignants                                                              |
| IFSI .....     | Institut de Formation en Soins Infirmiers                                                           |
| INSEE.....     | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques                                       |
| IPA.....       | Infirmiers en Pratique Avancée                                                                      |
| IUT .....      | Institut Universitaire de Technologie                                                               |
| LAS .....      | Licence Accès Santé                                                                                 |
| LMSS .....     | Loi de Modernisation du Système de Santé                                                            |
| MMOP .....     | Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie                                                        |
| MMOPK .....    | Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie                                        |
| NAF .....      | Nomenclature des Activités Françaises                                                               |
| ONDPS .....    | Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé                                    |
| OPCO .....     | Opérateur de Compétences                                                                            |
| OPMQ.....      | Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications                                           |
| ORS-CREAI..... | Observatoire Régional de la Santé – Centre Ressources santé, vulnérabilité et politique de la ville |

|             |                                                                                                 |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PADHUE..... | Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne                                                      |
| PASS.....   | Parcours d'Accès Spécifique Santé                                                               |
| PCC.....    | Parcours de Consolidation des Compétences                                                       |
| PCS .....   | Professions et Catégories Socioprofessionnelle                                                  |
| PMQ.....    | Prospective des Métiers et des Qualifications                                                   |
| PRAPS ..... | Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des<br>personnes les plus démunies |
| PRS.....    | Projet Régional de la Santé                                                                     |
| PTP.....    | Projet de Transition Professionnelle                                                            |
| RNCP .....  | Répertoire National des Certifications Professionnelles                                         |
| ROME.....   | Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois                                              |
| RSA.....    | Revenu de Solidarité Active                                                                     |
| S3 .....    | Stratégie de Spécialisation Intelligente                                                        |
| SESRI ..... | Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche<br>et de l'Innovation              |
| SPE .....   | Service Public de l'Emploi                                                                      |
| SRFSS ..... | Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales                                           |
| SSIAD ..... | Service de Soins Infirmiers A Domicile                                                          |
| TISF .....  | Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale                                               |
| TP.....     | Titres Professionnels                                                                           |
| UFR .....   | Unité de Formation et de Recherche                                                              |
| VAE.....    | Validation des Acquis de l'Expérience                                                           |